



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7430^e séance

Mardi 21 avril 2015, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Judeh/M. Hmoud/M ^{me} Kawar	(Jordanie)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Lucas
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Wang Min
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Power
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Delattre
	Lituanie	M ^{me} Murmokaitė
	Malaisie	M ^{me} Adnin
	Nigéria	M ^{me} Ogwu
	Nouvelle-Zélande	M. McLay
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, du Bangladesh, du Brésil, du Costa Rica, de Cuba, de l'Égypte, du Guatemala, de l'Inde, de l'Indonésie, d'Israël, du Japon, du Kazakhstan, du Liban, des Maldives, du Maroc, du Mexique, de la Namibie, de la Norvège, du Pakistan, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la République de Corée, de la République islamique d'Iran, de Sri Lanka, de la Turquie, de l'Ukraine et du Zimbabwe à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l'Observatrice permanente adjointe de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes à participer à la présente séance : S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, et S. E. M. Fodé Seck, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, et je lui donne maintenant la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissant au Royaume de Jordanie d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui. Elle intervient à un nouveau moment crucial dans l'évolution du conflit

israélo-palestinien, la région tout entière étant menacée par des conflits violents et l'extrémisme.

Au fil des ans, nous avons été témoins des efforts résolus qui ont été menés pour parvenir à une paix négociée et globale, fondée sur la solution des deux États. Au lieu de la paix, il y a eu des décennies d'occasions manquées et d'échecs dont le coût humain a été colossal. La perspective d'un règlement prévoyant deux États continue de s'éloigner, avec des conséquences potentiellement explosives. Au cours des prochaines semaines, un nouveau Gouvernement israélien sera formé. J'engage instamment le nouveau Gouvernement à réaffirmer l'attachement d'Israël à la solution des deux États et à prendre des mesures crédibles pour instaurer un climat propice à la reprise de véritables négociations, notamment le gel des activités d'implantation de colonies de peuplement.

Je me félicite de l'accord conclu, la semaine dernière, entre l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien, en application duquel Israël a transféré à ce jour plus de 470 millions de dollars de recettes perçues au nom de l'Autorité palestinienne. Je tiens, toutefois, à souligner que la retenue récurrente de ces recettes est contreproductive et compromet sérieusement la capacité du Gouvernement palestinien à s'acquitter de ses responsabilités. Je demande instamment aux parties de trouver une solution durable concernant le recouvrement des impôts, conformément au Protocole de Paris des Accords d'Oslo.

Sept mois après ma dernière visite à Gaza, je demeure préoccupé par la précarité des conditions de sécurité, le manque de progrès en ce qui concerne la réconciliation intrapalestinienne et la lenteur de la reconstruction. Gaza est confrontée à une crise financière écrasante. Les salariés du secteur public n'ont toujours pas été payés. Le conflit et l'extrême pauvreté ont de graves répercussions sur les Palestiniens de Gaza. J'exhorte la communauté internationale à appuyer un deuxième versement, à titre humanitaire, de salaires aux fonctionnaires palestiniens dans la bande de Gaza au titre des réformes indispensables dont il a été convenu.

Je salue les efforts visant à promouvoir la réconciliation palestinienne. Le Gouvernement de consensus national doit assumer la direction de Gaza, y compris le contrôle des points de passage de la frontière. Tant que les points de passage ne seront pas pleinement ouverts, conformément à la résolution 1860 (2009), le Mécanisme temporaire pour la reconstruction de Gaza continuera de servir d'outil d'une importance capitale

pour alléger les souffrances des habitants de Gaza. À ce jour, le Mécanisme a permis à près de 70 % des foyers ayant besoin de réparer leur logement de se procurer les matériaux nécessaires. En outre, 60 projets sur les 130 financés par la communauté internationale et le secteur privé ont été approuvés par Israël, dont six sont actuellement en cours de réalisation.

Ce sont là des avancées prometteuses, mais les besoins restent énormes. Malgré la générosité de certains donateurs, les graves déficits de financement menacent la stabilité. Les organismes humanitaires ont du mal à lever les 720 millions de dollars nécessaires à la mise en place d'hébergements temporaires pour 100 000 personnes déplacées. Faute de financement immédiat, le Programme alimentaire mondial sera contraint de suspendre d'ici au mois de juillet l'aide alimentaire qu'il fournit à 95 000 Palestiniens de Gaza. L'approvisionnement en eau et en énergie de Gaza est également dangereusement instable, et il n'y a aucune solution à long terme en vue. J'exhorte à nouveau les donateurs à honorer les engagements qu'ils ont pris au Caire en octobre dernier.

En Cisjordanie, les affrontements entre les forces de sécurité israéliennes et les Palestiniens se poursuivent, de même que la destruction de bâtiments appartenant à des Palestiniens. Les internements administratifs augmentent à un rythme alarmant, comme on l'a encore vu tout récemment avec l'arrestation d'un membre du Conseil législatif palestinien et les accusations portées à son encontre. Ces réalités nourrissent un sentiment de frustration et des tensions dans un cercle vicieux qui mine la voie de la paix. Les deux parties ont besoin de voir davantage de mesures constructives, comme par exemple l'approbation récente par Israël d'un plan directeur pour la construction de 2 500 logements et bâtiments publics pour la population palestinienne à Jérusalem-Est. De telles mesures peuvent contribuer à réduire la pression, mais elles doivent aussi conduire à des résultats tangibles.

La communauté internationale doit faire davantage pour promouvoir un retour à la table des négociations en vue de mettre un terme à près d'un demi-siècle d'occupation et de permettre aux deux États, Israël et la Palestine, de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité. Je juge encourageantes les discussions en cours entre les États Membres. L'ONU est déterminée à appuyer de tels efforts.

Les deux parties se trouvent devant des choix difficiles. Mais, l'alternative suprême est : la

paix, ou la mort, la destruction et la souffrance qui caractérisent ce conflit depuis beaucoup trop longtemps. Un trop grand nombre de vies ont été fauchées, un trop grand nombre de familles détruites, un trop grand nombre de moyens de subsistance anéantis, et une méfiance trop profonde s'est installée. Au bout du compte, c'est aux parties elles-mêmes de manifester la volonté et le courage nécessaires pour tracer la voie viable d'un avenir meilleur.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Observatrice permanente adjointe de l'État observateur de Palestine.

M^{me} Abdelhady-Nasser (Palestine) (*parle en arabe*) : Au nom de la délégation de l'État de Palestine, je tiens à féliciter S. E. M. Nasser Judeh, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et des expatriés du Royaume hachémite de Jordanie, de présider cette importante séance du Conseil de sécurité. Nous félicitons également la Jordanie de son accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous apprécions vivement les efforts déployés par la délégation jordanienne pour aborder les nombreux problèmes critiques inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, notamment son appui indéfectible par principe à la juste cause de la Palestine.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Nous remercions également la délégation française de la compétence avec laquelle elle a dirigé les travaux du Conseil de sécurité durant le mois de mars. Nous remercions le Secrétaire général Ban Ki-moon de son exposé et de ses appels et efforts inlassables en faveur de la paix, de l'humanité et de la justice. Nous félicitons le nouveau Représentant spécial et Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, de sa nomination. Nous lui souhaitons plein succès et lui assurons que nous sommes disposés à collaborer avec lui. Nous réitérons par ailleurs notre vive reconnaissance à M. Robert Serry pour ses années de service. Nous tenons à saluer les efforts qu'il a déployés pour venir en aide au peuple et au Gouvernement palestiniens durant les nombreuses périodes critiques qui ont jalonné son mandat, notamment trois guerres brutales menées par Israël contre Gaza, et ses efforts incessants en vue de proposer des solutions aux problèmes nouveaux et de promouvoir la paix, notamment ses plaidoyers passionnés auprès du Conseil afin que celui-ci prenne les mesures nécessaires pour mettre fin à ce conflit

dévastateur, qui demeure une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Malheureusement, nos appels collectifs au Conseil de sécurité sont restés sans réponse, et toutes les initiatives sérieuses ont été repoussées, la plus récente datant du 30 décembre 2014. Cette inaction renforce considérablement l'impunité d'Israël et complique le conflit, dont le plus lourd tribut est payé en vies humaines et en termes de crédibilité du système international.

Alors que nous commémorerons le mois prochain le soixante-septième anniversaire de la Nakba de 1948, et que juin marquera le quarante-huitième anniversaire du début de l'occupation israélienne en 1967, l'ironie tragique de ces dates ne doit pas être occultée. Le peuple palestinien subit l'occupation la plus longue de l'histoire moderne, et plus de 5 millions de réfugiés palestiniens sont exilés depuis près de sept décennies. Le peuple palestinien lutte pour préserver son identité nationale et continuer d'exister, et il doit affronter des problèmes gigantesques dans sa quête de libération. La crise qu'il vit est devenue insoutenable; elle est devenue existentielle.

Lorsque des Palestiniens de Gaza sont massacrés et mutilés sans merci par les forces d'occupation israéliennes dans leurs maisons, dans des écoles de l'ONU, sur des terrains de jeux et dans des hôpitaux; lorsque des mères et des pères sont tués et que 1 500 enfants deviennent orphelins en l'espace de 51 jours; lorsque des destructions et une catastrophe humanitaire leur sont infligées gratuitement; lorsqu'ils sont soumis à un blocus déshumanisant et suffoquant, qui paralyse leur société, les force à vivre dans la pauvreté, dans les ruines de leurs communautés et les isole du reste du monde – la crise devient existentielle.

Lorsque des Palestiniens sont tués ou blessés par les forces d'occupation israéliennes alors qu'ils manifestent pacifiquement pour exiger leur liberté et la fin de l'occupation; lorsque leurs terres sont volées et colonisées; lorsque leurs maisons sont démolies et qu'ils sont dépossédés, appauvris et déplacés de force; lorsqu'ils sont terrorisés par des colons extrémistes; lorsque leurs religions sont insultées et leurs lieux de culte, notamment des mosquées et des églises dans la Ville sainte de Jérusalem, sont profanés; lorsque des milliers de civils, y compris des enfants, sont arrêtés et emprisonnés, leurs esprits et leurs corps torturés, leurs familles démembrées – la crise devient existentielle.

Lorsque l'État d'Israël adopte plus de 50 lois discriminatoires et racistes contre les citoyens arabes palestiniens et tente constamment de nier leur identité et leur histoire; lorsque les chefs politiques, religieux et militaires de cet État lancent contre eux des diatribes menaçantes, notamment des appels à « trancher à la hache les têtes » de ceux qui s'opposent à leurs politiques extrémistes et des appels au transfert des arabes palestiniens – la crise devient existentielle.

Lorsqu'un camp de réfugiés en Syrie, où des réfugiés palestiniens résident pacifiquement depuis plus de 60 ans en attendant le règlement de leur situation, est ravagé par la guerre et le siège, pris pour cible d'un assaut barbare par des terroristes de l'État islamique d'Iraq et du Cham et décrit par le Secrétaire général comme le « cercle le plus profond de l'enfer », que des enfants, des femmes et des hommes sont forcés de fuir pour sauver leurs vies et sont une fois de plus dispersés et traumatisés; lorsque des Palestiniens, dont la résilience est légendaire, se noient dans les eaux de la Méditerranée en compagnie d'autres âmes qui tentent d'échapper à la guerre et à la pauvreté – la crise devient existentielle.

Combien d'indignités, d'injustices et de tragédies un peuple doit-il subir? Jusqu'à quel point la situation doit-elle se détériorer avant que le Conseil de sécurité s'acquitte des responsabilités que lui a confiées la Charte et défende ses propres résolutions pour contribuer à un règlement juste et durable du conflit israélo-palestinien et à la paix et la sécurité dans notre région? Combien de temps Israël, Puissance occupante, sera-t-il autorisé à priver le peuple palestinien de ses droits et de sa liberté sans conséquences? Combien de temps Israël va-t-il traiter par le mépris la courageuse Initiative de paix arabe, en insistant au contraire pour imposer un conflit sans fin?

Une fois ce stade atteint – la crise étant devenue si profonde – les délibérations du Conseil de sécurité sur la question de Palestine ne doivent surtout pas devenir une question de routine, et le sentiment d'urgence doit être très présent. Le caractère insoutenable de la situation et la nécessité d'une solution rapide font l'unanimité. Seul Israël fait exception, reste intransigeant, continue de croire qu'il est un État au-dessus des lois qui peut commettre des crimes et entraver la paix en toute impunité, tout en se berçant de l'illusion que le conflit peut être géré et que l'occupation peut se poursuivre indéfiniment. Nous en avons eu un triste rappel le mois dernier lorsque la solution des deux États, qui

est consacrée par la résolution 242 (1967) du Conseil et les résolutions ultérieures, a été ouvertement tournée en dérision et rejetée par le Premier Ministre israélien durant les élections, offrant une preuve supplémentaire de l'attitude trompeuse adoptée par Israël au fil des années de négociations.

Devant cette situation, le Conseil va-t-il s'efforcer de sauver cette solution, ou va-t-il la laisser se désintégrer, déclenchant une course effrénée à des solutions de rechange – avant tout celle de l'État unique – et garantissant ainsi la poursuite d'un conflit violent et des souffrances pendant de longues années?

Nous estimons qu'il est temps que le Conseil se montre décisif. Les paramètres fondamentaux de la solution des deux États sont depuis longtemps clairs et acceptés à l'échelle mondiale. Cette solution doit être basée sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les principes de Madrid et l'Initiative de paix arabe. Elle doit être basée sur les frontières du 4 juin 1967. Israël doit se retirer complètement du territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, et mettre fin à l'occupation dans toutes ses manifestations, notamment l'entreprise de colonisation illégale. Une solution juste doit être trouvée à la question du statut de Jérusalem en tant que capitale des deux États. Une solution juste doit également être trouvée à la question des réfugiés palestiniens sur la base de la résolution 194 (III) et de l'Initiative de paix arabe.

Il est par ailleurs largement admis que pour ouvrir un horizon politique crédible il faut fixer une échéance précise pour la fin de l'occupation israélienne. Le peuple palestinien doit croire – et il faut lui en donner l'espoir – que l'occupation va prendre fin. Qui plus est, en admettant l'échec de plus de 20 ans de négociations, il est largement reconnu que le processus politique ne doit pas être réincarné et que l'organisation d'une conférence internationale et la mise en place d'un cadre d'appui aux négociations représenteraient une voie plus rationnelle et viable vers une solution. En outre, il est admis que la situation critique qui règne à Gaza ne saurait être passée sous silence au moment d'essayer de faire progresser le processus politique.

Puisque nous évoquons le consensus, rappelons qu'il n'y en avait pas véritablement un en 1947. Et pourtant, la communauté internationale avait réussi à trouver la volonté politique d'agir, en adoptant la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, qui portait partition de la Palestine sous mandat et créait l'État d'Israël. En 2015, cependant, un consensus

international existe. Forts de ce consensus, par lequel 135 pays reconnaissent l'État de Palestine et les parlements européens appellent leurs gouvernements à lui accorder une reconnaissance officielle dans le but de préserver et de concrétiser la solution prévoyant deux États, nous pensons qu'il est grand temps que la communauté internationale fasse montre de la volonté politique nécessaire pour faire de la solution des deux États une réalité, pour réaliser l'indépendance de l'État de Palestine, pour corriger l'injustice historique infligée au peuple palestinien, et enfin pour instaurer une paix et une coexistence authentiques entre les Israéliens et les Palestiniens.

Nous appelons donc le Conseil de sécurité à réagir sérieusement à cette crise et à aider les parties à surmonter l'impasse dangereuse dans laquelle elles se trouvent. Il faut adopter une résolution décisive et, plus important encore, il faut faire preuve de détermination pour mettre en œuvre la volonté internationale en vue d'instaurer une paix juste, durable et globale, grâce à laquelle l'État de Palestine et l'État d'Israël pourraient vivre en paix et en sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Nous saluons l'initiative prise par la France à cet égard, en étroite coordination avec le Comité ministériel de suivi de la Ligue des États arabes, ainsi que les nombreux appels lancés par les États Membres tendant à ce que le Conseil s'acquitte de ses responsabilités et affiche clairement son soutien et sa volonté fondées sur des principes afin de contribuer à ouvrir un horizon politique crédible. La Palestine est prête à participer à ces efforts. Nous réaffirmons notre engagement à suivre une voie pacifique, politique, diplomatique et juridique pour que le peuple palestinien puisse exercer ses droits inaliénables, pour réaliser une paix juste, globale qui réponde aux aspirations nationales légitimes de la population à vivre en liberté et dans la dignité au sein d'un État de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale, et pour qu'une solution juste soit trouvée pour les réfugiés de Palestine.

Au-delà du processus politique, la situation sur le terrain doit changer. Des efforts immédiats sont nécessaires pour endiguer la détérioration de la situation avant qu'elle ne se déstabilise totalement et qu'elle ne nous échappe. La communauté internationale doit agir de toute urgence pour contraindre Israël à mettre fin à ses politiques et à ses pratiques illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui, en 2014, a enregistré le plus grand nombre de victimes civiles depuis le début de l'occupation en 1967. Les paroles et les promesses creuses ne suffiront pas.

La communauté internationale doit exiger du nouveau Gouvernement israélien qu'il affiche ses intentions et son engagement en faveur de la paix et du respect du droit international. Israël doit mettre un terme à ses activités de colonisation en Cisjordanie, et notamment à Jérusalem-Est. Nous ne pourrions pas mettre en oeuvre la solution des deux États tant qu'Israël continuera de modifier activement et illégalement la situation démographique et physique, et d'enraciner l'occupation. Il doit cesser de confisquer les terres palestiniennes, de construire les colonies de peuplement et le mur, de démolir des habitations et de déplacer des civils de force. Il doit mettre un terme à la terreur, à la violence, aux provocations et à l'incitation auxquelles ont recours ses colons, y compris à Jérusalem-Est occupée et aux alentours de la mosquée Al-Aqsa. Cette situation malsaine risque de dégénérer à tout moment, notamment en un conflit religieux. Israël doit cesser d'appréhender et d'incarcérer des Palestiniens, y compris des enfants, de maltraiter les prisonniers et les détenus, et doit procéder sur-le-champ à leur libération. Il doit arrêter d'essayer constamment de saper le Gouvernement et les institutions palestiniens.

Dans la bande de Gaza, il faut panser les plaies de la guerre. Des efforts urgents sont nécessaires pour atténuer la catastrophe humanitaire provoquée par la guerre israélienne. Des rapports récents, y compris du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), de l'UNICEF et de l'Association des organisations internationales de développement, font état des dangers de cette crise interminable, et nous devons tenir compte de ces avertissements. Il faut mettre fin au blocus israélien illégal et ouvrir les points de passage de Gaza pour permettre l'accès sans entrave de convois humanitaires, la circulation permanente des personnes et des marchandises depuis et vers Gaza, et la connexion avec la Cisjordanie. La reconstruction est impérative, sachant qu'il reste plus de 110 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays. Il faut par ailleurs remédier aux crises d'approvisionnement en carburant et en eau.

Nous exhortons les donateurs à honorer leurs promesses relatives à la reconstruction, et saluons la générosité de ceux qui l'ont fait. Nous appelons en outre à apporter un soutien sans faille au Gouvernement palestinien de consensus national, sous l'égide du Président Mahmoud Abbas et du Premier Ministre Rami Hamdallah, pour l'aider à assumer toutes ses

responsabilités à Gaza et à jouer son rôle en vue de régler les nombreux problèmes qui se posent. Tout cela est essentiel pour reconstruire Gaza, relancer son économie dévastée et redonner espoir à notre peuple. Sinon, le désespoir, la colère et la radicalisation risquent de s'intensifier, en particulier au sein de l'importante population des jeunes, rendant inéluctable une nouvelle implosion, qu'il faut éviter à tout prix.

Nous tenons également à lancer une fois encore un appel en faveur de la protection des Palestiniens. Cette population civile sans défense est en droit d'être protégée en vertu du droit international humanitaire et de bénéficier de toutes les formes de protection découlant du droit international. C'est la principale raison de notre adhésion aux Conventions de Genève, aux principaux instruments des droits de l'homme et aux autres traités internationaux, y compris le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Nous n'aurons de cesse d'appeler et de nous employer à protéger notre peuple, à établir les responsabilités pour tous les crimes de guerre israéliens perpétrés contre celui-ci, et à rendre justice aux victimes.

Avant de finir, je voudrais ajouter quelques mots à propos de la crise des réfugiés palestiniens en Syrie, en particulier dans le camp de réfugiés de Yarmouk. Leur situation est précaire en raison du conflit syrien, et leurs besoins d'assistance et de protection sont considérables. Nous nous félicitons de la déclaration à la presse publiée hier par le Conseil, ainsi que des éléments destinés à la presse du 6 avril concernant Yarmouk. Nous tenons à rappeler les résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014), et demandons que leurs dispositions soient pleinement respectées. L'obligation de protéger les civils dans des situations de conflit armé doit être respectée par toutes les parties. Nous réitérons notre appel en faveur d'un accès sans entrave et durable de l'aide humanitaire aux résidents du camp et aux personnes déplacées de Yarmouk, et de la relocalisation temporaire et sûre de tous les civils qui cherchent à fuir les violences. Nous applaudissons aux efforts déployés pendant cette crise par le Commissaire général de l'UNRWA, M. Pierre Krähenbühl, notamment les exposés utiles qu'il a présentés au Conseil ainsi que les visites qu'il a effectuées à Yarmouk, et sommes reconnaissants au personnel de l'UNRWA, de même qu'aux partenaires présents sur le terrain, pour les vaillants efforts qu'ils font afin d'apporter de l'aide aux réfugiés palestiniens en Syrie et dans les pays voisins, le Liban et la Jordanie, et ce en dépit de conditions extrêmement difficiles et instables. Nous exhortons

les donateurs à répondre aux appels d'urgence lancés par l'UNRWA aussi rapidement et généreusement que possible, tout en reconnaissant pleinement le soutien de longue date de la communauté internationale et des Gouvernements hôtes au cours des décennies passées. Aujourd'hui, nous tenons également à rappeler la position officielle de l'Organisation de libération de la Palestine, qui est de préserver la neutralité des camps de réfugiés palestiniens en Syrie et de refuser d'être impliquée dans le conflit. Les dirigeants palestiniens eux aussi partagent pleinement les espoirs de la communauté internationale dans une solution politique pour mettre fin à l'horrible conflit en Syrie.

Pour finir, nous tenons à souligner que cette crise tragique confirme une fois encore la véritable vulnérabilité des réfugiés palestiniens et la nécessité de trouver une issue juste à leur sort dans le cadre de la paix israélo-palestinienne et israélo-arabe, que nous continuons de rechercher. Même si les espoirs de paix s'amenuisent, nous demeurons convaincus de la justesse de notre cause et de notre engagement en faveur de la paix. Nous implorons respectueusement tous les membres du Conseil de sécurité assis à cette table de faire preuve de la responsabilité et du leadership nécessaires pour ouvrir la voie à la paix, faire renaître l'espoir, et promouvoir ces objectifs, tout aussi pressants que nécessaires pour notre région et pour le monde entier.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Prozor (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de son exposé. Je tiens également à remercier le Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la Jordanie d'être présent ici aujourd'hui pour présider cette séance spéciale.

Ce mois-ci, les juifs du monde entier ont fêté la Pâque juive, qui commémore la libération des juifs d'antan de l'esclavage et la naissance de la nation juive. Le Séder commence ainsi : le plus jeune enfant de la famille pose quatre questions, connues sous le nom de Ma Nish'tana. L'enfant demande : « Qu'est-ce qui a changé et en quoi cette nuit se distingue-t-elle de toutes les autres nuits ? » Nous répondons à ces questions en racontant comment la liberté a triomphé de l'oppression. Ces leçons sont aussi pertinentes aujourd'hui qu'elles l'étaient il y a 3 000 ans. Pendant des siècles, le peuple juif a soupiré, prié et lutté pour le droit d'être libre. Israël est la concrétisation de ces rêves, et la Pâque juive nous

rappelle que nous ne devons jamais tenir ces libertés pour acquises.

Depuis notre dernier débat sur cette question (S/PV.7360), le chaos n'a fait qu'empirer dans notre région. Un autre État-nation a été envahi par des extrémistes radicaux – d'abord la Syrie, ensuite l'Iraq, puis la Libye et maintenant le Yémen. Les éléments extrémistes au sein de notre région ont fait preuve d'une barbarie extrêmement choquante, même pour le Moyen-Orient. La situation est devenue si grave que, dans un rare geste d'unité, les dirigeants arabes ont joint leurs forces. Il n'est donc pas surprenant qu'ils aient attaqué en ne se souciant guère des conséquences. Les frappes aériennes saoudiennes au Yémen ont frappé des convois d'aide humanitaire, des hôpitaux, des écoles et des quartiers civils et ont causé la mort de familles entières. Pourtant, il n'y a eu aucune condamnation de la part du Conseil des droits de l'homme ni aucun appel pour que des commissions d'enquête soient créées. Si la romancière Jane Austen écrivait aujourd'hui un livre sur l'Organisation des Nations Unies, il pourrait bien porter le titre de *Orgueil et Préjugés*, mais le titre le plus approprié serait plutôt *Hypocrisie et deux poids, deux mesures*. On aurait pensée que certains pays arabes allaient réclamer justice. Après tout, l'Ambassadeur saoudien n'a pas tardé à se mettre du côté du représentant palestinien pendant le conflit de Gaza l'été dernier et à prêcher sur la vie civile. La vérité est que quand Israël est au cœur d'une crise, les Arabes ne laissent passer aucune occasion. Mais quand il n'est pas possible de pointer Israël du doigt, certains pays arabes n'ont pas de pitié du tout.

Au cours de la Pâque, nous demandons ce qui a changé. Aujourd'hui, je suis ici pour dire au Conseil qu'à moins qu'il n'arrête de montrer Israël du doigt, qui est la seule démocratie du Moyen-Orient, et ne commence à se concentrer sur les véritables menaces qui existent dans notre région, rien ne changera. Tout comme nous posons quatre questions au cours de la Pâque afin de raconter la triste histoire de la liberté, aujourd'hui, je vais poser quatre questions pour expliquer pourquoi la liberté et la paix demeurent un rêve hors de portée au Moyen-Orient.

La première question est celle-ci : Qu'est-ce qui a changé en ce qui concerne l'Iran? La réponse est que l'Iran est plus dangereux aujourd'hui que jamais. Ne nous y trompons pas – l'Iran ne représente pas seulement une menace pour Israël ou pour le Moyen-Orient. Il représente une menace pour le monde entier. L'Iran est le moteur

des agressions qui sont à l'origine du chaos qui règne dans notre région. Il a fourni des armes au Hezbollah, qui détient aujourd'hui plus de 120 000 missiles cachés à l'intérieur des quartiers civils. Le Hezbollah joue un jeu dangereux de roulette russe. Au lieu de miser sur le rouge ou le noir, aujourd'hui, il mise tout sur la ligne bleue où les groupes terroristes soutenus par l'Iran entourent Israël. Dans le Golan syrien et dans le sud du Liban, il y a le Hezbollah, tandis qu'à Gaza, il y a le Hamas. La doctrine iranienne est apparente de Bagdad à Beyrouth et de Damas à Sanaa. Les terroristes sont en train de commettre un double crime de guerre, en se cachant derrière des civils et en prenant des civils pour cible.

Au fur et à mesure que l'influence iranienne s'étend, il en va de même de la tyrannie, de la subjugation et du terrorisme. Rien qu'au cours de ces quatre dernières années, l'Iran a commis ou ordonné des attaques dans 25 pays sur cinq continents. Je suis sûr que le représentant de Bahreïn n'a pas oublié la dernière fois que l'Iran s'est ingéré dans les affaires intérieures de son pays. De même, je pense que l'Ambassadeur saoudien à Washington se souvient encore de la coupe amère de café qu'il a bu au Café Milano. Essayez de vous imaginer à quel point la situation dans notre région et dans le monde deviendra encore plus dangereuse si l'on autorise l'Iran à ouvrir un parapluie nucléaire. L'Iran est rusé et fanatique. Pourtant, la communauté internationale est prête à autoriser à ce régime à garder ses milliers de centrifugeuses, à continuer à mettre au point ses missiles balistiques à longue portée et à dissimuler les dimensions militaires de son programme nucléaire.

Quel message le Conseil envoie-t-il quand il récompense un régime hors la loi pour avoir violé des résolutions du Conseil de sécurité et le droit international? L'ayatollah Khamenei ment, trompe son monde et trahit encore plus que le personnage Frank Underwood de la série télévisée *House of Cards*. Les deux s'entendraient comme larrons en foire. Qu'en est-il du Président Rouhani? L'une des premières mesures qu'il a prises en tant que Président est de nommer Mostafa Pour-Mohammadi, connu en Iran comme le Ministre du meurtre, au poste de Ministre de la justice. Celui-ci a fait honneur à son nom. Au cours de l'année écoulée, l'Iran a exécuté 753 personnes; c'est le nombre le plus élevé enregistré au cours de ces 12 dernières années. L'Iran est l'un des pires violeurs des droits de l'homme; il est le principal commanditaire du terrorisme mondial; et il est en grande partie responsable du chaos qui ravage le Moyen-Orient. Si la communauté internationale apporte

à l'Iran son appui en signant un accord sur le nucléaire, le régime iranien deviendra plus dangereux que jamais.

La deuxième question est celle-ci : Qu'est-ce qui a changé s'agissant du Hamas? La réponse est celle-ci : rien. Le Hamas continue de maltraiter son peuple et de faire la guerre à Israël. L'été dernier, le Hamas a donné la preuve de son mépris total pour le bien-être du peuple palestinien. Il a caché des roquettes dans des écoles, tiré des missiles à partir d'hôpitaux et utilisé des civils comme boucliers humains. Aujourd'hui, une fois de plus, le Hamas fait peu de cas des besoins de son peuple, en réarmant et en reconstruisant son infrastructure de la terreur.

Ce mois-ci, les autorités israéliennes ont révélé que le Hamas utilise le passage de Kerem Shalom, le seul point de passage humanitaire à Gaza, pour cacher des tonnes d'articles à double usage à l'intérieur des cargaisons d'aide humanitaire. Ces matériaux introduits en contrebande sont utilisés pour reconstruire les tunnels, reconstruire les camps d'entraînement et fabriquer des roquettes. Depuis la fin de l'opération Bordure protectrice, le Hamas a effectué plus de 150 tirs d'essai de roquettes. Avec chaque roquette lancée dans la mer, le Hamas s'élance vers un autre conflit. Rien que la semaine dernière, un haut responsable du Hamas a demandé de nouveau aux Palestiniens de kidnapper des Israéliens. C'est peut-être moi qui ai des problèmes d'audition, mais je n'ai pas encore eu connaissance d'un seul rapport officiel des Nations Unies portant sur l'un quelconque de ces agissements incendiaires. Certains Membres de l'Organisation refusent même de dire clairement que le Hamas est un groupe terroriste qui attise les tensions dans notre région et dans les bureaux de l'ONU. En janvier, les membres du Hamas ont pillé et mis le feu aux locaux du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient à Gaza.

Le Conseil ne rend pas service au peuple palestinien en n'exigeant pas du Hamas qu'il réponde de ses actes. Je n'ai entendu aucune critique contre le Hamas parce qu'il prive son peuple de ses libertés ou parce qu'il n'a pas organisé des élections libres. La seule chose que le Hamas ait fait pour tendre la main à la population de Gaza est la campagne de médias sociaux qu'il a menée cette année. Pour améliorer son image, le Hamas a invité les gens à poser des questions sur Twitter en utilisant le hashtag *#AskHamas*. Plusieurs questions importantes ont été posées au groupe terroriste, telles que celles-ci : Comment les éléments du Hamas font-ils

pour ne pas souffrir de troubles musculosquelettiques lorsqu'ils tirent des dizaines de roquettes sur Israël en une seule journée? Est-ce que le Hamas pense qu'il vaut mieux cacher ses armes dans l'aile pédiatrique ou l'aile gériatrique d'un hôpital? Est-ce que le leader du Hamas, Khaled Mashaal, est droitier ou gaucher? De son hôtel de luxe à Doha, où il est en toute sécurité, il semble tout aussi habile à appeler le service d'étage d'une main tout en ordonnant des attaques terroristes de l'autre.

Le moment est venu pour que les choses changent. Le Conseil doit voir le Hamas pour ce qu'il est et le désigner pour ce qu'il est – une organisation terroriste reconnue internationalement. Le Conseil doit arrêter de donner carte blanche au Hamas et commencer à donner aux Israéliens et aux Palestiniens la chance d'un avenir meilleur.

La troisième question est celle-ci : Qu'est-ce qui a changé s'agissant des dirigeants palestiniens? Si rien n'a changé en ce qui concerne le Hamas, pourquoi devrait-on s'attendre à ce que quelque chose ait changé s'agissant du Président Abbas? Le Président Abbas prétend soutenir la solution des deux États, mais apparemment ce message se perd dans la traduction, car on ne l'entend jamais faire une telle déclaration en arabe. Il insiste pour que les réfugiés palestiniens soient autorisés à envahir l'État juif. Donc, en vérité, il est engagé en faveur de la création de deux États palestiniens. En outre, le Président Abbas prétend s'opposer au terrorisme, mais son gouvernement a conclu un pacte avec une organisation terroriste, verse des salaires à des terroristes reconnus comme tels et encourage de violentes attaques contre des Israéliens.

Le mois dernier, à Ramallah, l'Autorité palestinienne a dédié un monument à un terroriste qui a tué 37 civils israéliens. Comme si cela ne suffisait pas, ce monument a la forme de ce que l'Autorité palestinienne décrit comme étant la Palestine, qui couvre tout l'État d'Israël, de la mer Méditerranée à la mer Morte. Les Palestiniens veulent un État sans faire de compromis, sans faire de concessions et sans faire la paix. Je serai clair. Israël est en faveur d'un État palestinien, qui permettrait de mettre fin au conflit. À trois reprises, Israël a proposé un État aux Palestiniens et, à trois reprises, les Palestiniens ont refusé l'accord et ont quitté la table des négociations.

La dernière chose qu'Israël peut se permettre est un autre État terroriste dans son arrière-cour. Imaginons simplement à quoi cet État ressemblerait. Nous en avons eu un aperçu quand Israël s'est désengagé de Gaza

en 2005. Le Hamas s'est emparé de la bande de Gaza et a créé un bastion terroriste. S'il en avait la possibilité, le Hamas serait ravi de créer un deuxième État terroriste en Judée-Samarie. Cet État terroriste pourrait aussi bien être appelé ISIL – pour Iran, Syrie, Iraq et Liban. Il serait parrainé par l'Iran et aussi explosif que la Syrie, l'Iraq et le Liban.

Le Hamas terrorise la population de Gaza et l'Autorité palestinienne ne fait rien face à cela. Elle ignore ses obligations en matière de contrôle visant à s'assurer que les matériaux de construction ne sont pas mis au service d'activités terroristes. Elle n'a pas imposé de sanctions aux commerçants qui vendent du ciment au marché noir. En revanche, Israël coopère pleinement avec le mécanisme trilatéral de reconstruction de Gaza et a supervisé le transfert de dizaines de milliers de tonnes de matériaux de construction. Si le Président Abbas veut vraiment faire la paix, il doit rompre son alliance avec le Hamas, mettre fin aux provocations et reprendre des négociations directes avec Israël.

La quatrième question est la suivante : Qu'est-ce qui a changé s'agissant de la communauté internationale? Winston Churchill a dit un jour : « Un mensonge a le temps de parcourir la moitié du globe avant que la vérité ait la possibilité de s'habiller ». Mois après mois, dans cette salle, des personnes affirment que le conflit israélo-palestinien est un différend territorial qui peut être réglé en s'attaquant aux « causes profondes ». Ce mensonge fait d'innombrables fois le tour du monde.

Le fait est que notre conflit n'a pas trait au bon emplacement des frontières d'Israël mais d'abord au droit d'Israël d'exister. Israël défend la démocratie, les droits de l'homme et la liberté. Le mois dernier, l'État juif a organisé sa vingtième élection nationale – cela représente 20 élections libres et régulières de plus que celles jamais organisées au Qatar et en Iran. Pourtant, des membres de l'Organisation remettent en cause le caractère démocratique d'Israël et mettent l'accent de manière disproportionnée sur notre conflit.

Le présent débat est intitulé « La situation au Moyen-Orient » mais, à écouter l'exposé d'aujourd'hui, on pourrait penser que la seule chose qui se passe au Moyen-Orient, c'est le conflit israélo-palestinien. L'attention incessante prêtée à notre conflit est une injustice faite aux dizaines de millions de victimes de la tyrannie et du terrorisme au Moyen-Orient. On doit se demander pourquoi les Palestiniens méritent qu'on leur accorde plus de temps et d'attention que l'ensemble des Yéménites, des Syriens ou des Libyens. Il est temps

que l'attention mondiale soit axée là où il faut : sur les terroristes et leurs commanditaires. Les ennemis de la liberté veulent nous ramener au Moyen-Âge. Ils privent les femmes de leur liberté, ils censurent les médias, ils dictent de quelle manière la religion doit être pratiquée et ils imposent leur mode de vie radical par des actes de violence sauvages. Israël est en première ligne de ce combat, mais ce n'est pas seulement le combat d'Israël. C'est le combat de quiconque croit au progrès et au pluralisme, à la tolérance et à la liberté.

Le peuple juif lutte pour ces droits depuis des générations. Israël est un des premiers pays au monde à avoir soumis les personnes à un contrôle de sécurité dans les aéroports. Pour ses efforts visant à protéger les passagers, Israël a été critiqué, parce qu'il faisait subir une épreuve dite intrusive aux voyageurs. Trois décennies plus tard, les politiques « dépourvues de tact » d'Israël sont devenues la règle dans chaque aéroport partout dans le monde. Au cours de sa brève histoire, Israël s'est retrouvé de manière répétée devant les dilemmes moraux qui vont de pair avec la lutte contre le terrorisme, bien avant que d'autres démocraties n'ouvrent les yeux sur cette menace. Qu'on ne s'y trompe pas : la bataille que livre Israël aujourd'hui déterminera la façon dont nous vivrons tous demain.

Demain, Israël commémorera Yom Hazikaron et rendra hommage aux 23 320 personnes qui ont perdu la vie à cause de la guerre et du terrorisme. Nous nous souviendrons des courageux soldats morts pour que nous puissions jouir de notre liberté et pleurerons les milliers d'hommes, de femmes et d'enfants dont la vie a été fauchée simplement parce qu'ils étaient israéliens. La guerre n'a jamais été le choix de l'État d'Israël. Nous choisissons et avons toujours choisi la voie de la paix. Cependant, quand la guerre et le terrorisme nous seront imposés, nous ne capitulerons pas et nous ne céderons pas. Pendant près de 2 000 ans, le peuple juif était apatride et impuissant face à la haine et à l'indifférence. Ces jours sont révolus.

Jeudi, Israël célébrera Yom Ha'atzmaout, notre soixante-septième anniversaire en tant qu'État juif libre et indépendant. Avec une joie énorme et la tête haute, nous célébrerons la réalisation des paroles de notre hymne national, *Hatikvah* : notre espoir n'est pas encore perdu, cet espoir vieux de 2 000 ans, être un peuple libre sur notre terre, terre de Sion et de Jérusalem.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

J'ai l'honneur de présider aujourd'hui le présent débat trimestriel du Conseil de sécurité consacré à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je saisis cette occasion pour réaffirmer au Conseil l'engagement du Royaume hachémite de Jordanie, en sa qualité de membre et dans le cadre de sa présidence ce mois du Conseil, à continuer de travailler avec les autres États membres en vue de réaliser les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies en matière de maintien et de promotion de la paix et de la sécurité internationales, de l'instauration de l'entente et de la stabilité dans le monde. Il s'appuie sur le bilan considérable de la Jordanie et sa position remarquable, sous la conduite de S. M. le Roi Abdullah II ibn Al Hussein, pour travailler de façon constructive et soutenue en vue d'atteindre ces nobles objectifs ainsi que sur les politiques jordaniennes qui reflètent la voix de la sagesse, de la logique et de la modération dans une région enflammée dans laquelle la situation évolue 24 heures sur 24.

Le Royaume hachémite de Jordanie assume la présidence du Conseil de sécurité dans un contexte délicat dans lequel s'accumulent, de manière inédite, un ensemble de défis qui exigent que nous œuvrions de concert, avec sérieux et immédiatement, afin d'y faire et de s'y attaquer avec efficacité. Nous réaffirmons donc que la non-réalisation de la paix palestino-israélienne, par l'application de la solution des deux États qui prévoit la création de l'État palestinien indépendant, pleinement souverain, sur le territoire national palestinien et à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, exacerbera ces menaces et les dangers qui font rage dans notre région. Il existe des références légitimes et internationales pour atteindre les objectifs auxquels nous aspirons.

De son côté, le Royaume hachémite de Jordanie est le plus proche de la Palestine et des habitants et le plus touché par ses problèmes. La Jordanie n'est donc pas un observateur ou un intermédiaire dans le cadre des efforts de paix mais a un intérêt national supérieur, véritable et direct, dans la réalisation de la paix dans le cadre de négociations sérieuses et interactives assorties d'un calendrier conduisant à la concrétisation de la solution des deux États et au règlement de toutes les questions centrales – Jérusalem, les réfugiés, la sécurité, les frontières et l'eau, entre autres; autant de questions qui touchent à l'intérêt supérieur de la Jordanie – en application des mandats internationaux adoptés, de la légitimité internationale et de l'Initiative de paix arabe sous tous ses aspects et de manière à tenir pleinement

compte des intérêts essentiels jordaniens liés à toutes ces questions.

S'agissant de Jérusalem-Est occupée, ainsi que des lieux saints musulmans et chrétiens, conformément au rôle de tutelle que jouent le Roi et la Jordanie, nous continuerons de déployer tous les efforts pour les préserver et protéger, notamment le Haram al-Charif et la mosquée Al-Aqsa. En outre, nous confronterons sans compromis toutes les violations israéliennes, en prenant les mesures légales et diplomatiques envisageables pour y faire face. Conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, la Jordanie continuera de préserver le caractère arabe de Jérusalem-Est, ainsi que son statut de ville sous occupation israélienne.

Concernant la question des réfugiés palestiniens, nous accueillons le plus grand nombre de Palestiniens de la diaspora, dont la plupart sont citoyens jordaniens, et nous appuyons leur statut inaliénable de réfugiés palestiniens. Protéger leurs droits légitimes, comme nous le dicte le droit international, est l'une de nos responsabilités fondamentales. En tant que pays hôte, nous avons des droits et des devoirs qui nous sont imposés par le très lourd fardeau que nous portons depuis que les Palestiniens ont obtenu le statut de réfugiés. Je voudrais exprimer ici toute ma gratitude à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), pour les efforts qu'il ne cesse déployer en faveur des réfugiés palestiniens dans notre région. En outre, je tiens à déclarer que les montants que nous consacrons à l'appui des réfugiés palestiniens sont supérieurs au budget de l'UNRWA, et que ces dépenses supplémentaires sont trop lourdes à supporter.

Nous insistons à nouveau sur la nécessité de trouver des solutions immédiates et durables aux problèmes et déficits budgétaires de l'UNRWA. C'est le seul moyen de permettre à l'Office de poursuivre ses travaux et programmes jusqu'à ce qu'une solution définitive ait été trouvée à la question des réfugiés palestiniens. Il est notoire qu'une réduction, quelle qu'elle soit, des services de l'Office, reviendrait à appeler indirectement les pays hôtes à compenser ces services, or ces États ne peuvent plus supporter ce fardeau.

Quant à la bande de Gaza, la Jordanie appelle la communauté internationale à lever le blocus israélien qui étouffe Gaza, à mettre fin à la tragédie humanitaire qui ne fait que se détériorer et à consentir des efforts sérieux en vue de mener à bien la reconstruction. C'est

notre devoir collectif face à la souffrance endurée par les enfants assiégés de la bande de Gaza.

Nous préconisons des efforts concertés pour reprendre les négociations directes afin d'instaurer la solution des deux États et trouver un règlement complet. Ces négociations doivent être sincères, empreintes de bonnes intentions et assorties d'échéances précises. Parallèlement, il faut que soit démontré l'engagement à éviter toute action unilatérale qui préjugerait leur issue, notamment les activités de peuplement qui sont illégitimes aux yeux du monde entier.

Nous poursuivrons nos efforts en tant que membre du Conseil de sécurité, dont nous assumons la présidence ce mois – ainsi qu'en tant que membre du Comité ministériel arabe chargé de consulter les parties internationales – dans le but de lancer des négociations sérieuses entre les parties israélienne et palestinienne, et de parvenir à un accord international dans le cadre de paramètres acceptables pour toutes les parties, y compris l'éventuelle adoption d'une résolution unanime du Conseil de sécurité qui définisse le calendrier idoine pour les négociations visant à mettre fin à l'occupation et à concrétiser la solution à deux États. Nous menons les négociations requises à cet effet par le biais du Comité ministériel susmentionné, en entretenant des contacts avec tous les États et parties intéressés.

La tragédie qui sévit en Syrie entre dans sa cinquième année et continue de se détériorer au fil des jours. Les meurtres, les assassinats et la destruction persistent dans ce pays. Cette tragédie alimente le radicalisme, la criminalité et le terrorisme, qui sont déclarés illégaux par toutes les conventions internationales et toutes les religions. Par conséquent, nous devons tout faire pour trouver un règlement politique en Syrie, ce qui, comme nous le clamons depuis le début de la crise, est la seule solution pour satisfaire aux aspirations du peuple syrien et procéder à une transformation politique ouvrant la voie à une réalité nouvelle à laquelle toutes les parties syriennes participeront. Un tel règlement devra s'appuyer sur les conclusions de la Conférence de Genève I, restaurer la stabilité en Syrie et en éradiquer le terrorisme, qui s'étend désormais au-delà de ses frontières. Il devra également préserver l'intégrité territoriale et la souveraineté politique de la Syrie, et réunir les conditions nécessaires pour le retour volontaire des réfugiés syriens, en particulier ceux qui se trouvent dans les États voisins. À cet égard, nous approfondirons la question pendant la séance d'information prévue le 24 avril.

Je tiens à saluer les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, pour trouver un règlement politique à la crise syrienne. La Jordanie accueille plus d'1,5 million de citoyens syriens, avec lesquels nous partageons nos ressources limitées. Cette tâche représente un fardeau excessif pour l'économie jordanienne, dont elle dépasse les capacités. À cet égard, je remercie tous les pays frères qui nous ont apporté leur assistance, en particulier le Koweït, pour les efforts importants qu'il a déployés en accueillant trois conférences des donateurs.

Nous soutenons la légitimité politique au Yémen, pays frère, légitimité incarnée par le Président Abdrabuh Mansour Hadi Mansour, et nous réaffirmons notre pleine adhésion aux résolutions adoptées au dernier Sommet arabe, organisé le mois dernier à Charm el-Cheikh, en Égypte, lesquelles soulignent l'appui à la légitimité au Yémen et la fourniture d'une assistance conforme à l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, et qui rejettent toute tentative de saper la légitimité, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Yémen. Nous lançons de nouveau un appel à s'engager pleinement à appliquer la résolution 2016 (2015), à mettre immédiatement fin à la violence et aux actes unilatéraux, à rejeter tout renversement du pouvoir par la violence, à normaliser la situation au Yémen et à retrouver la voie de la politique et du dialogue, conformément à l'initiative du Golfe.

Le Royaume hachémite de Jordanie réaffirme qu'il importe d'aider la Libye, notre sœur, à raffermir sa souveraineté, sa sécurité et sa stabilité et d'appuyer le Parlement élu et le Gouvernement qui en a émané en tant que socle de la légitimité, ainsi que le processus de dialogue national entre les forces nationales libyennes qui rejettent la violence et l'extrémisme. La résolution 2214 (2015) présentée par la Jordanie, qui souligne qu'il importe d'appliquer pleinement toutes les autres résolutions adoptées par le Conseil de sécurité concernant la Libye, n'est qu'un effort allant dans ce sens. Et il importe de faire mention à cet égard du dialogue qui a lieu ces jours-ci entre les frères libyens au Maroc, ainsi que des inlassables efforts que déploie l'Envoyé de l'ONU, M. Bernardino León, et nous espérons qu'ils aboutiront.

La menace terroriste s'est accrue ces dernières années dans notre région et dans le monde, avec la prolifération de bandes terroristes et criminelles opérant sous différents noms et différentes formes,

comme Daech, les Chabab dans la Corne de l'Afrique, Boko Haram, Al-Qaida et d'autres, qui détournent la religion authentique et déforment son image, ce dont est innocent non seulement l'islam mais aussi, et je peux le dire, toutes les autres religions véhiculant le même message. Comme vous le Conseil le sait, ces bandes commettent leurs crimes barbares prétendument au nom de notre grande religion, l'islam, qui n'est liée ni près ni de loin à cela. L'islam offre un modèle idéal de respect de la dignité et de la vie humaine et des droits de l'homme, ainsi que de dialogue, d'acceptation de l'autre et de tolérance. C'est pourquoi je vais, si le Conseil me le permet, rappeler comme je l'ai fait ce matin lors du débat thématique de haut niveau qui a eu lieu à l'Assemblée générale sur le thème de la tolérance, ce qu'a affirmé S. M. le Roi Abdullah II ibn Al Hussein dans l'allocution qu'il a prononcée dernièrement au Parlement européen :

« Toute ma vie, chaque jour, j'ai entendu et utilisé « Salam Alikoum », pour saluer les gens et souhaiter que la paix règne sur eux. C'est ce que signifie être musulman. Plus de mille ans avant les Conventions de Genève, les soldats musulmans avaient ordre de ne pas tuer d'enfants, de femmes ou de vieillards, de ne pas abattre d'arbres, de ne pas s'en prendre aux prêtres, de ne pas détruire d'églises. Voilà les valeurs islamiques dont nous nous sommes nourris et que nous avons apprises à l'école, à savoir que les lieux de culte – mosquées, églises, synagogues – ne doivent pas être profanés. Voilà ce que signifie être musulman. Et c'est ces valeurs là que j'enseigne à mes enfants, et que mes enfants enseigneront à leurs enfants ».

Voilà pourquoi je dois rappeler encore une fois que la guerre qui doit être menée sur le long terme, dans tous les domaines et sur tous les fronts, c'est la guerre idéologique, celle qui oppose la pensée éclairée à l'obscurantisme qui appelle au terrorisme et au meurtre; une guerre qui requiert un effort collectif et redoublé de la part des États et des peuples qui se reconnaissent dans ces nobles valeurs, afin de contrer la menace du terrorisme et de l'extrémisme qui se manifestent tous les jours. J'insiste à cet égard sur la nécessité de mener une action immédiate et collective et d'adopter une approche globale et coordonnée comportant des axes militaire et civil, tout en s'attachant sur le plus long terme à réformer le discours religieux et à corriger les concepts et croyances erronés, et en lançant des campagnes intellectuelles et culturelles qui s'adressent

aux consciences en recourant au raisonnement sain, et ce dans le cadre de cette guerre idéologique menée.

Les kharidjites de notre époque que sont ces groupes terroristes et extrémistes prolifèrent en tirant profit de l'instabilité et du sous-développement, de la répartition inégale des richesses et des situations de vide politique et sécuritaire, des dissensions et des divergences entre courants de pensée et religieux au sein des composantes d'un même peuple et entre peuples, ce qui doit nous pousser à faire en sorte d'empêcher que de telles dissensions se fassent jour au sein de nos États et à créer toutes les conditions d'un retour de la stabilité et de la concorde dans des pays arabes frères, dont le tissu social a pâti de ces situations ou qui ont glissé vers l'instabilité et le vide, indépendamment des raisons de ce glissement

À cet égard, nous tenons à réaffirmer notre appui aux efforts que déploie le Gouvernement, le Premier Ministre, M. Haïdar Al Abadi, et le peuple iraqiens pour lutter contre le terrorisme et débarrasser l'Iraq des groupes terroristes et criminels, ainsi que pour réaliser la concorde et la réconciliation nationales. Nous insistons aussi sur la nécessité d'une participation véritable et continue de toutes les composantes du peuple iraquien frère à un processus politique unificateur et sans exclusive, qui est essentiel pour que ces efforts portent leurs fruits. L'Iraq est un pays frère et voisin de la Jordanie, notre sécurité dépend de sa sécurité, et nous traitons sur un pied d'égalité avec toutes les composantes de ce peuple à la civilisation ancienne.

À la lumière de l'évolution de la situation dans la région, je dois dire que nous, en Jordanie, suivons de façon objective les termes de l'accord intérimaire auquel sont parvenus les cinq plus un et l'Iran au sujet du programme nucléaire de ce pays. Nous n'avons eu de cesse de réaffirmer la position de la Jordanie, qui est que les négociations aboutissent de façon positive, tout en insistant sur le droit des États à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous espérons que cet accord, dans sa forme définitive, constituera un pas en avant vers la consolidation de la sécurité et de la stabilité dans notre région et dans le monde, et le début du règlement de nombre de questions connexes.

(l'orateur poursuit en anglais)

En conclusion, je voudrais parler brièvement de la nécessité de parvenir à un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien. En prévision de la formation du nouveau Gouvernement israélien, et étant donné la

situation qui règne dans la région, je voudrais dire, à l'attention de l'Ambassadeur israélien, que la région n'est jamais à court d'excuses pour ne pas agir. Je crois que ce qu'il y a lieu de faire aujourd'hui c'est de considérer l'ensemble des décisions qui doivent être prises pour instaurer la paix et créer un environnement propice à la paix, et non pas trouver des excuses pour ne pas le faire. L'Initiative de paix arabe, et je suis sûr que l'Ambassadeur appréciera – comporte tous les éléments qui garantissent que cette paix sera durable. Mais pour que cette paix prenne forme et qu'elle s'instaure, il faut de la volonté et de bonnes intentions. Avec tout le respect dû aux émissions de télévision que les gens regardent, que ce soit *House of Cards* ou *Pride and Prejudice* ou autre, au final la réalité sur le terrain requiert que nous mettions toutes nos divergences de côté et que nous lancions un processus de négociations de paix de fond assorties de délais, qui mènera à la solution que nous voulons tous, à savoir celle des deux États. Je vous conseillerais, Monsieur l'Ambassadeur, de relire l'Initiative de paix arabe et de réexaminer les éléments qu'elle contient – auxquels nous sommes encore attachés dans le monde arabe. Comme je l'ai dit, cette initiative ne fait pas que garantir la paix entre Israël et les Palestiniens; elle garantit aussi la paix entre Israël et l'ensemble du monde arabe.

Compte tenu de la dynamique à l'intérieur de la région et au-delà, en particulier la menace du terrorisme et de l'extrémisme, la question palestinienne demeure l'essence et l'origine d'une grande partie de l'instabilité que nous voyons dans notre partie du monde. C'est en trouvant une solution au conflit israélo-palestinien et en instaurant la paix et la sécurité pour tous les peuples et tous les États de la région, Israël en particulier, que nous pourrions collectivement faire face aux dangers et aux menaces auxquels notre région tout entière est confrontée. Israël doit faire partie intégrante de la région, non pas seulement être dans la région. Par le biais de la paix, je crois que cet objectif sera atteint

(l'orateur reprend en arabe)

Pour terminer, je tiens à souligner que la Jordanie continuera à agir avec détermination en vue de renforcer les relations de coopération et d'amitié entre les peuples du monde. Nous continuerons à transmettre notre message en faveur de la promotion de la paix et la sécurité internationales et à faire face au désespoir et à la haine dans un cadre commun. Nous sommes tous liés par l'histoire, la géographie et un avenir commun. Ensemble, nous serons en mesure de mettre en place

la base du respect mutuel, pour le bien de toutes les générations à venir.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole aux membres du Conseil.

M^{me} Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Ministre Judeh, de présider la présente séance. Votre présence atteste de l'énorme importance des questions dont nous sommes saisis. Le 8 avril, deux soldats israéliens, un médecin et un auxiliaire médical ont été poignardés en Cisjordanie par un Palestinien. Le 20 avril, un employé municipal arabe de 28 ans a été poignardé à Herzliya, au nord de Jérusalem, par un Israélien, qui, selon certaines informations, hurlait « Mort aux Arabes ». Ce ne sont là que deux des récentes attaques qui reflètent la persistance des tensions meurtrières entre Israéliens et Palestiniens. Il est de la plus haute importance que les dirigeants reprennent de toute urgence les efforts visant à instaurer la paix, qui est le moyen le plus efficace d'empêcher les tensions de dégénérer, ce qui n'a été que trop souvent le cas par le passé.

Les États-Unis restent attachés à la solution des deux États, à savoir l'État d'Israël vivant dans la sécurité aux côtés d'un État palestinien souverain et indépendant, une solution à même d'apporter une paix et une stabilité durables aux deux peuples. Une solution fondée sur deux États est le seul moyen pour Israël de garantir son avenir en tant qu'État juif et démocratique, et c'est la meilleure voie à suivre pour assurer la sécurité d'Israël, les aspirations des Palestiniens et la stabilité de la région. Il importe que les deux parties s'abstiennent de toute action susceptible de déstabiliser davantage la situation dans la région et de compromettre les chances de parvenir à une solution fondée sur deux États. Nous nous félicitons de ce que les parties soient parvenues à un accord sur le transfert des recettes fiscales palestiniennes, une mesure importante qui bénéficiera au peuple palestinien et stabilisera la situation en Cisjordanie.

Nous nous félicitons de l'arrivée du nouveau Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, qui a une grande expérience diplomatique dans la région et a déjà rencontré des personnalités marquantes depuis son arrivée sur le terrain, il y a environ une semaine. Nous encourageons toutes les parties à travailler en étroite collaboration avec lui.

Par ailleurs, nous appuyons vigoureusement les efforts déployés par les Nations Unies visant à encourager les donateurs à décaisser des fonds aussitôt que possible et de tenir ainsi les engagements pris au Caire en octobre 2014. Pour appuyer cet effort, les États-Unis ont versé plus de 95 % des contributions annoncées au Caire et ont même contribué de nouveaux fonds, en sus des annonces de contribution initiales. Cependant, bien que quelque 100 000 Palestiniens soient, semble-t-il, toujours déplacés à l'intérieur de Gaza, seule une infime partie des fonds promis au Caire a été versée. Les États Membres doivent s'activer, et les organismes des Nations Unies doivent être en mesure de mener à bien leurs opérations dans la bande de Gaza sans interruption.

Je voudrais passer maintenant à la Syrie. Depuis, ces dernières semaines, que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), avec l'appui du Front el-Nosra, a poursuivi son avancée sur la communauté assiégée de Yarmouk, la situation déjà désespérée de ses quelque 18 000 habitants, pour la plupart des Palestiniens, s'est encore aggravée. Une population longtemps privée de nourriture, d'eau potable, de fournitures médicales et d'autres aides humanitaires vitales se retrouve aujourd'hui coincée entre des parties belligérantes qui affichent un mépris impitoyable pour le bien-être des civils. Les résidents auraient été bombardés par le régime depuis les airs et essuyé des coups de feu tirés par l'EIIL et d'autres groupes armés à partir du sol.

S'il semble que des milliers de personnes se soient échappées, des milliers d'autres sont toujours coincées. À Tadamon, un quartier, limitrophe de Yarmouk, certains de ceux qui ont réussi à s'échapper ont pris refuge dans une école. La semaine dernière, un de ces réfugiés a dit, à propos du siège imposé par le régime d'Al-Assad à Yarmouk, « Nous avons vécu dans une catastrophe. Nous étions en train de mourir dans ce pays, pendant deux ans et six mois, sans eau ni électricité. ». Un autre échappé a déclaré, « Nous sommes partis comme vous nous voyez, sans rien d'autre. On mangeait des animaux et des feuilles. » Une femme nommée Fatima, son petit garçon né moins de deux semaines auparavant à Yarmouk dans les bras, a déclaré qu'elle avait fui parce qu'elle craignait que son fils meure s'ils ne partaient pas.

Le siège est une tactique que nous voyons appliquer dans toute la Syrie. tant par le régime d'Al-Assad que par les groupes terroristes. Le mois dernier, la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Amos,

a déclaré au Conseil (voir S/PV.7418) que selon les estimations de l'ONU, 440 000 civils vivent dans les zones assiégées, ce qui signifie que la plupart des gens ne peuvent pas sortir, et que les secours ne peuvent pas arriver jusqu'à eux. Certains groupes d'aide estiment que leur nombre est bien plus élevé. À Deir el-Zor, une autre ville assiégée, l'EIIL a systématiquement fait obstacle à l'acheminement de l'aide humanitaire, et a même coupé l'approvisionnement en eau pendant des mois d'affilée, tandis que les forces du régime empêchaient les habitants de partir.

Le régime d'Al-Assad et les terroristes utilisent les souffrances des civils syriens comme un simple outil pour renforcer leur position ou affaiblir celle de leurs ennemis. Cela doit cesser. Toutes les parties ont l'obligation de protéger les civils, et toutes les parties sont tenues, en vertu de la résolution 2165 (2014), de faciliter l'acheminement immédiat, direct et sans entrave de l'aide humanitaire à l'ensemble de la population de Syrie par les organismes des Nations Unies et les partenaires d'exécution. Tous les civils qui veulent quitter les zones assiégées doivent être autorisés à le faire en toute sécurité, sans être placés en détention, interrogés ou séparés de leur famille. Les assurances fournies par le régime d'Al-Assad ne comptent pour rien; il est donc urgent et nécessaire d'instaurer une supervision internationale pour toute réinstallation des habitants de Yarmouk.

Nous, membres du Conseil de sécurité, avons également l'obligation de veiller à ce que les informations faisant état de l'utilisation d'armes chimiques fassent l'objet d'une enquête approfondie et rapide et à ce que les responsables répondent de leurs actes. Depuis que les membres du Conseil de sécurité ont adopté la résolution 2209 (2015) le 6 mars, dans laquelle ils condamnaient l'utilisation de chlore comme arme chimique, nous avons reçu des allégations faisant état d'au moins une douzaine d'attaques impliquant l'utilisation de chlore ou d'autres agents chimiques.

La semaine dernière, les membres du Conseil ont entendu directement le récit du docteur Tenari, qui travaille à l'hôpital de campagne de Sarmin, où ont été reçues plus de 120 victimes d'une seule de ces attaques. Il y avait un si grand nombre de victimes, a-t-il dit, que celles-ci étaient empilées les unes sur les autres, à même le sol. Il nous a décrit la manière dont lui-même et ses collègues ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour sauver trois frères et sœurs âgés d'1, 2 et 3 ans, avec les maigres ressources de l'hôpital. Il a évoqué le

sentiment d'impuissance des médecins et des infirmiers tandis qu'ils essayaient de pomper de l'oxygène dans les poitrines délicates de ces enfants en bas âge. Il a dit tout son chagrin tandis qu'il lavait leurs petits corps sans vie.

Si nous, membres du Conseil, sommes révoltés par de tels récits – et je ne crois pas qu'il y ait une personne dans cette salle qui n'ait été ébranlée par l'expérience du docteur Tenari – nous devons user de notre indignation pour empêcher que de telles attaques se reproduisent. Il faut donc que le Conseil commence par faire appliquer les résolutions qui ont déjà été adoptées, telles les résolutions 2209 (2015) et 2118 (2013), que le régime d'Al-Assad n'a cessé d'ignorer.

Pour que ces attaques cessent, il faut aussi que certains pays arrêtent de soutenir et d'armer le régime et, au contraire, usent de leur influence pour empêcher Al-Assad de gazer, bombarder, torturer et affamer les civils syriens. Les pays de la région et ceux qui ont de l'influence doivent œuvrer ensemble à une solution politique, seule issue à ce terrible conflit. À cette fin, nous saluons les nouveaux efforts déployés par l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, pour élargir les initiatives de dialogue en cours, et l'appui énergique accordé par le Secrétaire général à ces efforts.

Comme le Président Obama l'a dit à maintes reprises, la seule solution politique viable est une solution qui exclut Al-Assad du pouvoir. Il n'a aucune légitimité et aucun rôle à jouer dans l'avenir de la Syrie. Établir un partenariat avec Al-Assad ne nous aidera pas à vaincre les groupes extrémistes violents. Cela ne fera que les renforcer.

L'une des raisons pour lesquelles il est si important de parvenir à une solution politique est l'effet extrêmement déstabilisateur de ce conflit sur les voisins de la Syrie, tel le Liban, où une personne sur quatre est aujourd'hui un réfugié syrien. Depuis que l'afflux de réfugiés a commencé, le taux de chômage du Liban a doublé, et ses écoles ont dû mettre en place un système de double vacation.

La crise en Syrie a également exacerbé les problèmes de sécurité du Liban, en particulier ceux posés par les groupes extrémistes violents. Les forces de sécurité et l'Armée libanaise jouent un rôle crucial pour endiguer ces menaces et défendre l'autorité de l'État. Nous saluons également les efforts déployés actuellement par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et la Coordinatrice spéciale, M^{me} Kaag, pour prévenir toute escalade des affrontements

le long de la Ligne bleue, efforts rendus d'autant plus difficiles par les agissements dangereux du Hezbollah, tels que sa volonté manifeste d'acquérir des armes et de s'en servir dans la zone d'opérations de la FINUL.

Il est on ne peut plus urgent de régler la crise syrienne et d'atténuer les souffrances sans précédent causées par le conflit à l'intérieur de la Syrie et dans les pays voisins, et je remercie à cet égard le Ministre Judeh pour la générosité dont fait preuve la Jordanie en accueillant sur son sol un si grand nombre de réfugiés syriens.

M^{me} Adnin (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué et de présider la séance d'aujourd'hui. Votre présence témoigne clairement de l'importance que la Jordanie attache au débat public de ce jour. Je remercie également le Secrétaire général Ban Ki-moon de son exposé.

Ma délégation s'associe aux déclarations qui seront faites par les représentants de l'Iran et de l'Arabie saoudite, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la coopération islamique.

Nous avons tous parfaitement entendu le message que le Secrétaire général n'a cessé de transmettre au Conseil quant au caractère intenable de la situation dans le territoire palestinien occupé. À chaque jour qui passe, la situation sur place nous éloigne indéniablement un peu plus de la solution des deux États. Au fil des ans, les autorités israéliennes ont inlassablement et systématiquement, par leurs actions, saper les conditions d'une solution à deux États. Je pense notamment à l'expansion des colonies de peuplement illégales dans le territoire palestinien occupé, au mépris total du droit international et de l'opinion d'une majorité écrasante de la communauté internationale. L'intensification des constructions de colonies de peuplement n'a fait qu'entraîner la démolition de maisons palestiniennes, le déplacement forcé de familles palestiniennes et la montée des violences et des provocations de la part des colons israéliens.

Nous entendons les condamnations de la communauté internationale, mais aucune action concrète n'est prise, notamment par le Conseil de sécurité, pour stopper l'émergence d'une réalité à un seul État. Au contraire, la communauté internationale continue de traiter les symptômes du problème, comme par exemple la crise humanitaire et le terrorisme, faute de volonté politique de s'attaquer à ses causes

profondes et de mettre fin à la plus longue occupation de l'histoire moderne.

Compte tenu des échecs à répétition des négociations bilatérales ces quatre dernières décennies pour régler le conflit israélo-palestinien, la Malaisie estime que le moment est venu pour la communauté internationale en général, et le Conseil de sécurité en particulier, de prendre l'initiative et de mettre fin au statu quo dans le territoire palestinien occupé. L'occupation étrangère prolongée de la Palestine, au moyen de l'oppression, de l'injustice et de la discrimination, ne résoudra en rien les préoccupations de sécurité à long terme d'Israël. Bien au contraire, elle n'a fait que semer le désespoir, la colère et l'extrémisme, avec des répercussions qui continuent de se faire sentir aux quatre coins de la planète.

À ceux qui insistent sur le fait que des négociations bilatérales sont la seule voie qui doit conduire à la création d'un État palestinien, je demande instamment d'appliquer les mêmes règles à Israël. L'État d'Israël aurait-il vu le jour si la communauté internationale avait insisté pour que la création d'Israël soit uniquement le résultat de négociations bilatérales directes avec ses voisins arabes? L'heure est venue pour le Conseil d'agir avec fermeté en faveur de la création d'un État palestinien, à l'instar de ce que fit l'Assemblée générale en 1947 pour créer l'État d'Israël.

Un des aspects intenable de la situation dans le territoire palestinien occupé sur lequel la Malaisie voudrait insister est celui des violations flagrantes des droits des enfants palestiniens. Environ 300 enfants palestiniens sont actuellement détenus par les forces d'occupation en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est occupée. Ces trois dernières années, le nombre d'enfants faits prisonniers a augmenté de 87%. En outre, l'existence en Israël d'un tribunal militaire pour mineurs, le seul du genre dans le monde, est clairement contraire à la Convention relative aux droits de l'enfant, à la quatrième Convention de Genève et à d'autres dispositions du droit international.

Selon l'organisation non gouvernementale Défense des enfants International, plus de 700 enfants palestiniens sont condamnés par des tribunaux militaires israéliens chaque année. Les mauvais traitements subis par les enfants palestiniens incarcérés dans le système de détention militaire israélien sont généralisés et systématiques et près de trois enfants sur quatre sont victimes, sous une forme ou sous une autre, de violences physiques au cours de leur arrestation, de leur transfert

ou des interrogatoires. Ces pratiques provoquent des traumatismes généralisés, se traduisent par la perte de l'enfance et accroissent la radicalisation. La Malaisie condamne cette situation inadmissible et demande la libération des enfants palestiniens détenus en Israël. Nous exhortons Israël à se conformer à ses obligations au regard du droit international, et notamment de la Convention relative aux droits de l'enfant, dont il est partie.

La Malaisie se félicite de la récente accession de la Palestine au Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Cette décision contribuera grandement à mettre fin à l'impunité et à prévenir les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité dans les deux camps. De même, nous accueillons favorablement la décision de la Palestine de signer divers conventions et traités internationaux ou multilatéraux. Nous continuons d'appuyer les efforts pacifiques, juridiques et multilatéraux de la Palestine pour devenir un membre respectable de la communauté internationale qui respecte le droit international et les règles et normes internationales.

Depuis le dernier et émouvant exposé fait par le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient sortant, M. Robert Serry, une dynamique positive est apparue parmi les membres du Conseil en faveur d'un effort concerté pour trouver une solution au conflit israélo-palestinien. La Malaisie est prête à jouer un rôle constructif au Conseil que se concrétise la solution des deux États. Nous réaffirmons notre appui de longue date au droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à une solution juste, globale et définitive au conflit israélo-palestinien.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie la Jordanie d'avoir pris l'initiative de convoquer le présent débat public sur la question du Moyen-Orient. Je remercie le Secrétaire général Ban Ki-moon de son exposé. Nous avons également écouté attentivement les déclarations des représentants de la Palestine et d'Israël.

La question palestinienne est au cœur de la question du Moyen-Orient et a des répercussions sur la paix et la stabilité régionales. La situation actuelle au Moyen-Orient demeurant instable, il est plus important et plus urgent que jamais de trouver une solution au conflit entre Israël et la Palestine. La Chine espère que les parties concernées vont redoubler d'efforts dans les domaines suivants afin d'avancer rapidement vers une solution au conflit.

Premièrement, Israël et la Palestine doivent adhérer au choix stratégique que représentent les pourparlers de paix. La création d'un État de Palestine indépendant grâce à des pourparlers de paix et à la coexistence pacifique de ces deux pays est le seul moyen de sortir du conflit. La Chine exhorte Israël et la Palestine à agir dans l'intérêt de la paix et à reprendre les pourparlers de paix dès que possible, avec une volonté réelle de faire des progrès. Nous espérons qu'Israël fera preuve de bonne volonté et de sincérité, arrêtera la construction des colonies de peuplement et lèvera le blocus de Gaza. Dans le même, il faut aussi répondre aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité.

Deuxièmement, toujours sur la question palestinienne, le Conseil de sécurité doit se montrer à la hauteur de ses responsabilités et répondre positivement aux demandes raisonnables de la Palestine et des autres États arabes. Il doit jouer un rôle plus important en faveur de la promotion des pourparlers de paix, de la fin de l'occupation et de la reconstruction de Gaza. Il doit prendre des mesures concrètes en vue d'obtenir des progrès sur la question de Palestine.

Troisièmement, la communauté internationale doit renforcer sa coordination et adopter une vision plus large. La Chine espère voir les mécanismes existants, s'agissant du processus de paix au Moyen-Orient, davantage mis à profit. Parallèlement, les pays de la région et les organisations régionales concernées doivent être encouragés à jouer un rôle positif. Il convient d'intensifier les efforts aux fins de la reprise des pourparlers de paix entre la Palestine et Israël, dans les plus brefs délais, afin que la situation puisse évoluer dans la bonne direction.

Quatrièmement, il faut tempérer concrètement la situation humanitaire à Gaza, car la reconstruction se heurte à une multitude de problèmes, dont le blocus israélien, la situation explosive en Palestine et la pénurie considérable de ressources financières. Nous exhortons par conséquent la communauté internationale à honorer les promesses qu'elle a faites en matière d'aide, à coopérer de toutes les façons possibles avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et à jouer un rôle positif en protégeant les droits des réfugiés palestiniens et en veillant à l'acheminement de l'assistance humanitaire.

La Chine appuie fermement dans sa juste cause le peuple palestinien qui cherche à être rétabli dans

ses droits nationaux légitimes, et elle maintient en permanence, de son côté, des échanges actifs avec les parties concernées, par ses propres voies, dans l'intérêt du dialogue et de la paix. Nous avons toujours été favorable à la création, sur la base des frontières de 1967, d'un État indépendant de Palestine ayant pour capitale Jérusalem-Est et qui jouisse de l'intégralité des droits souverains. Nous appuyons également une coexistence de la Palestine et d'Israël en paix et en sécurité. Nous sommes ouverts à toute initiative de nature à contribuer à la reprise des pourparlers de paix.

L'envoyé spécial de la Chine pour le Moyen-Orient s'est rendu une nouvelle fois, en avril, en Palestine et en Israël, où il s'est entretenu activement avec les deux parties aux fins de faciliter les pourparlers de paix et de favoriser la paix. La Chine continuera de déployer les plus grands efforts pour trouver une solution à la question de Palestine et remédier à la situation humanitaire.

La crise syrienne, qui vient d'entrer dans sa cinquième année, a provoqué de profondes souffrances dans la population syrienne. Elle a également nui gravement à la paix et à la stabilité régionales. Une solution politique est le seul moyen de permettre à la Syrie de connaître de nouveau la paix, la stabilité et le développement. La Chine a toujours été favorable à ce que l'ONU joue un rôle positif dans la recherche d'un règlement politique, appuyant à cette fin l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, dans ses bons offices. Nous saluons également les efforts que déploient la Russie et l'Égypte, entre autres, afin de promouvoir une solution politique à la question syrienne.

La Chine invite la communauté internationale à rester ferme dans son engagement en faveur d'une solution politique et à exercer une influence positive sur toutes les parties syriennes en les exhortant à conclure au plus vite un cessez-le-feu et à mettre fin à la violence, afin de trouver un plan de règlement adapté à la situation particulière du pays et tenant compte des intérêts de toutes les parties.

M. Delattre (France) : Je remercie le Secrétaire général de son intervention, qui nous éclaire sur la nécessité d'agir pour préserver la solution à deux États. Je renouvelle aussi mes chaleureuses félicitations à la présidence jordanienne du Conseil de sécurité ainsi que l'expression de notre vive appréciation pour votre présence à cet important débat.

La France partage depuis l'été dernier un constat simple : la solution des deux États est en passe de disparaître. La poursuite de la colonisation, illégale, obère jour après jour la viabilité d'un État palestinien sur le terrain. Le vide politique nourrit le risque d'explosion. En Israël comme en Palestine, les opinions publiques se radicalisent et le nombre de partisans de la solution à deux États diminue. L'urgence est donc de mettre un terme à la spirale négative à laquelle nous assistons. Il faut pour cela réaffirmer notre attachement à la solution des deux États et à partir de là, tracer à nouveau une perspective politique conduisant à la création d'un État palestinien aux côtés de l'État d'Israël. Faute de cette perspective politique, nous devons faire face à la poursuite des stratégies unilatérales à l'œuvre, ce qui ne fera qu'alimenter la défiance entre les parties. Il n'est dans l'intérêt de personne que cesse la coopération sécuritaire ou de voir se dissoudre l'Autorité palestinienne, dans laquelle nous avons tant investi, et d'assister à une guérilla diplomatique dans les institutions internationales, avec le risque, toujours latent, d'une explosion de violence. Nous ne pouvons faire comme si ces risques n'existaient pas.

L'analyse faite depuis plusieurs mois par la France repose sur un postulat simple : seul un accompagnement international renforcé et renouvelé peut permettre aux parties de s'engager résolument sur le chemin exigeant de la paix. Tout, dans le passé récent, montre combien il est vain d'espérer qu'Israël et les Palestiniens puissent reprendre les négociations, et surtout les conclure, s'il n'y a pas un changement sérieux de méthode. Le processus de paix tel que nous le pratiquons depuis plus de 20 ans n'a pas abouti. Prétendre le contraire revient à cautionner l'inexorable dégradation de la situation sur le terrain.

La France avait déployé des efforts en vue de mobiliser le Conseil de sécurité à l'automne dernier. Nous avons alors écouté les appels à la patience de nos partenaires : il fallait attendre telle primaire, puis telle élection. Nous devons maintenant tirer les conséquences des élections israéliennes et des déclarations prononcées à cette occasion.

Dans la situation actuelle, deux options se présentent à la communauté internationale. La première consiste à « gérer » la crise avec des expédients, en espérant que le degré de la violence restera contenu et en attendant des jours meilleurs pour traiter le fond du problème. Il y aura malheureusement toujours de bonnes raisons de contourner l'obstacle : la formation

du gouvernement israélien, des événements régionaux, d'autres élections. Qu'en sera-t-il demain, alors que la colonisation, les violences, la tension nous rapprochent de l'irréversible, qui ne ferait que des perdants? La seconde option consiste à agir. La France fait ce choix. Parce qu'il en va de notre responsabilité de membre du Conseil de sécurité. Mais également parce que nous avons un intérêt direct à l'émergence d'un État palestinien pour contribuer à la stabilité du Moyen-Orient.

Ce choix de l'action doit s'articuler selon nous autour de deux éléments particuliers. D'abord, la communauté internationale doit agir collectivement. La France souhaite promouvoir une nouvelle démarche associant davantage de partenaires, en complément du rôle central des États-Unis, à savoir l'Union européenne, la Ligue des États arabes et les membres permanents du Conseil de sécurité, notamment, afin d'aider les parties à faire les compromis difficiles qui sont nécessaires à la paix et de les accompagner dans leur mise en œuvre. Ensuite, le Conseil de sécurité peut utilement accompagner ce processus et doit être un acteur central du conflit. Il ne s'agit pas d'imposer une solution à la place des parties mais de fixer le cadre de la négociation. Il est en effet de la responsabilité du Conseil d'adopter une résolution consensuelle, équilibrée, qui fixe enfin les paramètres du statut final et un calendrier pour la négociation. Près de 50 ans après l'adoption de la résolution 242 (1967), il est essentiel de franchir ce pas. Cette résolution devra fournir une base crédible à une reprise des négociations et relancer une dynamique politique salubre.

Soyons lucides : il n'y aura pas d'État palestinien, et donc de paix au Proche-Orient, sans un engagement renforcé et collectif de la communauté internationale. Nous ne pouvons renoncer; nous ne pouvons nous résigner à un statu quo, qui conduit inévitablement au désastre. Nous en sommes plus que jamais convaincus : il n'y a pas d'alternative à la création d'un État palestinien, dans l'intérêt de tous, et d'abord, de la paix. C'est pourquoi il est essentiel que le Conseil de sécurité, notre Conseil, assume ses responsabilités.

M^{me} Murmokaitė (Lituanie) (*parle en anglais*) : La situation politique et en matière de sécurité au Moyen-Orient a rarement été plus alarmante. Nous sommes face à la pire crise humanitaire que nous ayons jamais connue, ainsi qu'à des violations brutales des droits de l'homme, alors que les conflits s'enveniment et que les extrémistes cherchent à renforcer leur position dans la région. Alors que le conflit en Syrie

entre dans sa cinquième année, la situation qui règne dans le pays ne saurait être plus sombre. On ne compte plus les morts, et le Gouvernement syrien continue de manquer à sa responsabilité de protéger, menant, au lieu de cela, une guerre contre son propre peuple à coup de barils d'explosifs, de mortiers, de bombardements et de disparitions forcées. Si le démantèlement du programme d'armes chimiques déclarées de la Syrie est sur le point d'être achevé, les informations concernant les attaques au chlore commises à maintes reprises contre les civils suscitent de nouvelles préoccupations. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques doit de toute urgence enquêter sur ces informations. Les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice, notamment par la saisine de la Cour pénale internationale.

Les résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) sont restées en grande partie lettre morte. Les obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire en Syrie ont des conséquences désastreuses. Comme on l'a déjà évoqué à deux reprises ce mois-ci lors des consultations tenues par le Conseil, la situation des réfugiés palestiniens qui se trouvent dans le camp assiégé de Yarmouk en Syrie demeure effroyable, et les souffrances endurées sont indescriptibles. D'autres localités assiégées sont coupées du monde depuis plus longtemps encore, à l'instar de Daraya, où l'aide des Nations Unies est parvenue pour la dernière fois en octobre 2012. Nous ne pouvons qu'imaginer les conditions qui y prévalent. La situation, qui était déjà insoutenable, est encore aggravée par la progression de Daech dont l'extrême barbarie ne cesse de choquer le monde.

Les quatre longues années qui se sont écoulées depuis le début de la crise syrienne remettent de plus en plus en question la crédibilité du Conseil. Une solution politique ne saurait être plus urgente ni plus impérative. Il est de la plus haute importance de relancer le dialogue politique, conformément au Communiqué de Genève du 30 juin 2012 (S/2012/522, annexe). Le Conseil doit faire bloc derrière les efforts déployés par l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, en vue d'atténuer les souffrances et le sort tragique du peuple syrien et de trouver une solution politique viable à cette crise. Garantir la justice et le respect du principe de responsabilité devrait faire partie intégrante de ce processus. La commission d'enquête a proposé plusieurs axes à suivre pour faire en sorte que tous ceux qui ont commis des violations graves des droits de l'homme, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre soient traduits en justice. Il appartient au Conseil d'agir.

Salué comme un cas exemplaire de réussite, il y a un an à peine, le Yémen est au bord du gouffre. Le Conseil doit faire tout son possible pour éviter que le pays ne sombre dans l'abîme des conflits religieux, de la guerre civile et de la fragmentation. Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2216 (2015), qui a imposé un embargo sur les armes et élargi les sanctions contre les auteurs de troubles et ceux qui leur sont associés. La résolution contient également un important appel en faveur de la reprise et de l'accélération des négociations sans exclusive, sous l'égide de l'ONU. Nous sommes fermement convaincus que l'ONU demeure indispensable aux efforts qui sont déployés pour ramener le Yémen sur la voie d'une transition pacifique.

En Iraq, les responsables politiques sous la conduite du Premier Ministre Haider Al Abadi s'efforcent de promouvoir l'unité et la réconciliation nationales. Ces efforts interviennent dans l'ombre de la présence meurtrière de Daech, qui a réussi à s'emparer de grandes parties du territoire et a lancé des attaques brutales contre les minorités ethniques et religieuses, torturant, exécutant, réduisant en esclavage, commettant des viols collectifs et recrutant des enfants sur son passage. L'année dernière, l'État islamique d'Iraq et du Levant a incendié 11 églises et monastères sur 35 disséminés dans la ville de Mossoul, détruit les statues de poètes, d'écrivains et de personnages historiques et profané la tombe du prophète Jonas. En mars de cette année, des extrémistes de Daech ont pris d'assaut plusieurs églises et cimetières chrétiens, brisant des centaines de croix et de pierres tombales de sépultures chrétiennes. Des villes historiques, les monuments de Khorsabad, de Ninive, de Nimroud et de Hatra et des lieux de culte soufis, qui constituent tous une part précieuse et irremplaçable du patrimoine historique et culturel du monde, ont été détruits. Des objets d'art uniques au monde sont vendus illicitement pour financer des activités terroristes.

Dans sa chasse à Daech, le peuple iraquien découvre maintenant des charniers dans les zones libérées de la présence des terroristes et pleure ses pertes. Il convient de souligner toutefois que les griefs persistants qui ont précédé l'assaut de Daech ne devraient pas être aggravés par de nouvelles exactions commises contre les communautés sunnites, puisqu'elles feraient obstacle aux progrès dont le pays a tant besoin. Nous prenons note de l'appel lancé par le Premier Ministre aux forces armées iraquiennes et aux milices chiites pour qu'elles s'abstiennent de toute violence. Des progrès doivent être réalisés en ce qui

concerne une véritable ouverture, la réconciliation et un partage juste et équitable des revenus et des richesses. Nous exhortons également le Gouvernement iraquien à réaffirmer son engagement en faveur de la justice internationale en adhérant au Statut de Rome.

Pour ce qui est du processus de paix au Moyen-Orient, nous nous félicitons de la nomination de Nickolay Mladenov au poste de Coordonnateur spécial et Représentant personnel du Secrétaire général, ainsi que de celle du nouveau Représentant spécial de l'Union européenne, et leur souhaitons un plein succès dans cette tâche exceptionnellement importante et difficile. Les défis sont considérables, mais le processus doit aller de l'avant. L'attentisme n'est pas une option. Il n'y a pas d'autre solution qu'une reprise immédiate des négociations de paix en vue d'un règlement politique définitif sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, des principes de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, de la feuille de route, des accords précédemment conclus par les parties, ainsi que de l'Initiative de paix arabe, conduisant à deux États démocratiques et souverains, vivant côte à côte à l'intérieur de frontières établies, dans la paix et la sécurité et la reconnaissance mutuelle. C'est le seul moyen de répondre à la fois aux aspirations du peuple palestinien à l'édification d'un État viable et aux préoccupations d'Israël en matière de sécurité véritable et durable. L'impasse actuelle n'est pas viable; elle est explosive. Toute action unilatérale, tout incident peut donner lieu à une nouvelle explosion de violence qui anéantirait les dernières chances de règlement pacifique du conflit.

Au Liban, des défis multiples se télescopent. Le fardeau des réfugiés est énorme. La politique de dissociation suivie par le pays concernant la crise en Syrie doit être maintenue. La vacance présidentielle n'a que trop duré et doit être résolue sans plus tarder. La communauté internationale doit continuer de soutenir les forces de sécurité et l'armée libanaises et aider le pays à gérer les conséquences de l'afflux de réfugiés syriens, y compris dans le domaine des services essentiels comme l'éducation et la santé. C'est nécessaire pour préserver la stabilité et la sécurité du Liban. Nous nous félicitons de la déclaration présidentielle ferme que le Conseil a émise sur le Liban, le 19 mars (S/PRST/2015/7). Nous demandons à toutes les parties concernées d'appliquer pleinement ses dispositions ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil, notamment en ce qui concerne la garantie de la stabilité le long de la Ligne bleue.

Enfin, qu'il me soit permis de saluer les efforts considérables déployés par la Jordanie pour faire face à la crise des réfugiés syriens et continuer de jouer un rôle constructif et équilibré dans une région très instable et fragile.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué et de présider le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, une question que la République bolivarienne du Venezuela considère de la plus haute importance. Je remercie également le Secrétaire général de sa participation.

Notre délégation s'associe à la déclaration que fera le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Malheureusement, le Moyen-Orient traverse une situation terrible marquée par la guerre, les violences sectaires, la déstabilisation, l'extrémisme et l'ingérence étrangère, entraînant des violations massives des droits fondamentaux de ses peuples et une expansion sans précédent d'organisations terroristes qui font des ravages dans les territoires de la région avec des capacités militaires inédites. Si l'ensemble de la situation au Moyen-Orient mérite notre attention, le sort du peuple palestinien et l'occupation de son territoire constituent l'une des causes profondes du conflit dans la région et une menace permanente pour la paix. La question palestinienne est la plus emblématique de tous les conflits armés, incarnation de la persistance du colonialisme et de l'occupation étrangère au Moyen-Orient, et vestige du partage colonial qui a eu lieu au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. De 1948 à ce jour, le peuple palestinien a fait l'objet d'un processus systématique de colonisation et d'expulsion de son propre territoire, comme en attestent les plus de 7 millions de Palestiniens qui ont été forcés de vivre à l'extérieur de la Palestine, en violation de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, qui a proclamé le droit inaliénable des Palestiniens à retourner dans leurs foyers et à être indemnisés pour les préjudices qu'ils ont subis.

L'occupation par Israël des territoires palestiniens et le processus de colonisation qu'il applique en tant que Puissance occupante sont en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international. Le Conseil de sécurité a adopté plus de 68 résolutions sur la question de Palestine, et Israël les a toutes ouvertement traitées par le mépris. Il semble que lorsqu'il s'agit de la question de Palestine, les pays responsables appliquent

deux poids, deux mesures au sein du Conseil de sécurité, qui est chargé de garantir la paix, de protéger les droits fondamentaux du peuple palestinien et de faire respecter le droit international. L'impunité qui entoure les agissements d'Israël est un facteur décisif dans l'aggravation de ce conflit, qui pourrait, après plus de 60 ans, se transformer en un échec retentissant du Conseil de sécurité. Cela représente également un objectif qui doit pousser le Conseil à agir de manière constructive afin de trouver une solution pacifique au conflit. Nous sommes de fervents partisans du multilatéralisme et sommes convaincus que cette question doit être réglée au moyen d'une démarche décisive de cet organe de l'ONU.

Le Venezuela estime qu'il est fondamental que le Conseil de sécurité déploie des efforts résolus pour trouver une solution définitive à la crise israélo-palestinienne. Cela suppose de mettre fin à l'occupation des territoires palestiniens et de créer un État palestinien libre, souverain et indépendant à l'intérieur des frontières internationalement reconnues d'avant 1967.

La délégation vénézuélienne réaffirme son plein appui aux droits du peuple palestinien à l'autodétermination et à vivre à l'intérieur de frontières reconnues internationalement, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Notre pays demande la cessation immédiate du processus de colonisation dont est victime le peuple palestinien. La construction de colonies de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés doit cesser. Nous condamnons la démolition d'habitations palestiniennes et la construction de nouvelles colonies de peuplement israéliennes, qui font partie d'un processus d'expulsion et de colonisation sur lequel le Conseil de sécurité se penche depuis plus de 50 ans sans parvenir à remédier à cette situation illégale.

Il faut mettre un terme à la pratique récurrente de blocage et de destruction de Gaza, territoire où les forces d'occupation israéliennes exercent une violence systématique, le transformant malheureusement en un nouveau ghetto qui est le théâtre d'une tragédie humaine et du désespoir de tout un peuple.

L'impunité avec laquelle agit Israël en refusant aux Palestiniens leur droit à un avenir indépendant et en faisant un emploi aveugle et disproportionné de la force contre les Palestiniens a été démontrée au milieu de l'année dernière, lorsque les forces militaires

israéliennes ont, sept semaines durant, bombardé aveuglément la population palestinienne qui survit dans la bande de Gaza, utilisant toutes les armes sophistiquées en leur possession ainsi que des armes interdites par l'ONU, notamment des bombes à sous-munitions et des bombes au phosphore.

Il convient de rappeler que 2 220 personnes ont été assassinées durant cette courte période, dont 551 enfants qui, comme tous les autres enfants assassinés au fil des ans, ont laissé une marque indélébile sur la conscience de l'humanité. Notre pays demande qu'il soit mis fin à l'impunité et que les responsables de ces crimes contre l'humanité soient amenés à rendre des comptes.

Les enfants palestiniens sont victimes d'un déchaînement de violence incompréhensible des forces d'occupation. En 2000, plus de 10 000 enfants ont été emprisonnés dans des centres de détention israéliens, ce qui a laissé des séquelles psychologiques difficiles à surmonter. Le dernier rapport de l'UNICEF indique que les mauvais traitements infligés aux enfants palestiniens dans les prisons militaires israéliennes semblent généralisés, systématiques et institutionnalisés.

Outre les victimes recensées dans les rapports de divers organismes des Nations Unies portant sur la question palestinienne, il convient de ne pas oublier le grand nombre de personnes déplacées dans cette région du fait de la violence. Selon les estimations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, plus de 500 000 personnes ont été déplacées l'année dernière durant la dernière opération militaire israélienne contre la bande de Gaza, soit le nombre le plus élevé de déplacés depuis 1967.

Il est temps que le Conseil s'exprime à l'unanimité en faveur du peuple palestinien et d'un règlement politique du conflit sur la base du principe de coexistence pacifique de deux États : l'État d'Israël et l'État de Palestine. Nous ne pouvons accepter que l'on nie l'existence de l'État de Palestine, car cela signifierait qu'il ne peut y avoir ni paix, ni justice.

L'occupation militaire israélienne étant la cause principale des violations manifestes des droits fondamentaux de la population palestinienne et du droit international humanitaire, le Venezuela demande que soit fixée une échéance pour mettre fin à cette occupation insoutenable et illégale de territoires appartenant à l'État de Palestine, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 446 (1979), entre autres.

Notre pays encourage les parties à poursuivre les négociations en vue de réaliser une paix ferme et durable qui permettra aux deux États de cohabiter en tant que pays souverains et indépendants dans la sécurité, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

Un règlement politique global du conflit doit comporter un engagement à respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Liban et de la Syrie.

Enfin, nous invitons le Conseil à jouer un rôle actif dans l'appui au processus de paix israélo-palestinien pour lui permettre de sortir de l'impasse. Un règlement politique négocié de cette question serait un facteur décisif en vue de rétablir la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

Notre appel à un règlement négocié sur la base du principe de coexistence pacifique de deux États implique que la Palestine soit reconnue en tant qu'État et Membre à part entière de l'ONU, et le Conseil doit adopter une résolution pour établir ce fait.

Enfin, nous appelons cet organe à assumer les responsabilités que lui a confiées la Charte des Nations Unies, conformément à son article 4.

M. Cherif (Tchad) : Monsieur le Ministre, je vous souhaite la bienvenue, et je remercie votre pays d'avoir convoqué ce débat public de haut niveau sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je remercie le Secrétaire général Ban Ki-moon de sa présentation.

Mon intervention va être axée, pour l'essentiel, sur le conflit israélo-palestinien et la situation en Syrie.

S'agissant de la question palestinienne, nous pensons que tout a été dit lors des précédentes séances du Conseil de sécurité, tant publiques que privées, sans qu'une avancée significative ne soit enregistrée dans le processus politique. En effet, les négociations entre Israéliens et Palestiniens sont au point mort, tandis que l'occupation israélienne se poursuit, avec son lot quasi quotidien d'arrestations arbitraires et d'attaques de civils palestiniens par les forces d'occupation.

Pas plus tard qu'il y a deux semaines, 107 Palestiniens, y compris des enfants, ont été arrêtés. À cela s'ajoutent l'appropriation persistante de terres, l'expansion illégale des colonies de peuplement, ainsi que les différentes mesures de punition collective infligées aux civils palestiniens, rendant leur vie de plus

en plus dramatique et réduisant les chances d'une paix réelle dans la région.

Aussi, les récentes déclarations du Premier Ministre israélien lors de la campagne électorale, remettant publiquement en cause la solution à deux États, compromettent dangereusement toute perspective de paix viable mettant un terme au conflit et permettant aux Palestiniens d'avoir un État indépendant et souverain à l'intérieur des frontières d'avant juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale. Face à cette situation, le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités, conformément à la Charte des Nations Unies, en s'engageant d'une manière claire et effective pour sauver la solution de deux États vivant côte à côte sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, des principes de Madrid, notamment l'échange de territoires contre la paix, de la feuille de route, et de l'Initiative de paix arabe. C'est la seule voie réaliste et possible pour les Palestiniens de combler leurs aspirations à l'autodétermination, et pour les Israéliens de satisfaire leurs besoins légitimes de sécurité.

Dans cette perspective, le Conseil de sécurité doit, à notre avis, définir un plan d'action clair établissant le cadre et les paramètres des négociations futures, assorti d'une date butoir en vue de rompre avec la logique des cycles interminables de négociations. Pour y parvenir, une synergie d'action et une forte cohésion dans la démarche de la communauté internationale sont absolument nécessaires. À cet égard, le Conseil de sécurité, sur lequel repose la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, et les autres acteurs impliqués dans le processus politique sont particulièrement interpellés.

En ce qui concerne la crise syrienne, le Tchad demeure profondément préoccupé face à la dégradation constante de la situation humanitaire et de la sécurité en Syrie, qui entre dans sa cinquième année de conflit sans qu'aucune perspective de solution politique ne se pointe à l'horizon. Selon les récentes statistiques publiées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, on dénombre plus de 200 000 morts dans les combats, plus de 7,6 millions de personnes déplacées internes, et près de 4 millions de réfugiés dans les pays voisins. Il s'agit là sans doute d'une véritable catastrophe humanitaire, qui doit interpeller notre conscience collective.

À cet effet, nous appelons la communauté internationale dans son ensemble à mobiliser des fonds supplémentaires pour permettre aux organismes des Nations Unies et à leurs partenaires de fournir l'aide

et l'assistance nécessaires aux populations civiles assiégées, déplacées et réfugiées. Par ailleurs, face aux difficultés rencontrées par M. Staffan de Mistura, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, pour obtenir la cessation des hostilités à Alep en vue de créer les conditions propices à l'assistance humanitaire, nous estimons qu'il est urgent de rechercher des idées novatrices et concrètes de nature à ramener les parties à la table des négociations, sur la base du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe).

Pour conclure, il est de notre responsabilité morale d'accentuer nos efforts collectifs à l'effet de trouver une solution politique idoine et durable à la crise syrienne. Dans cette optique, nous exhortons les États ayant une influence sur les parties à mettre tout en oeuvre afin de les amener à rompre avec la logique de la violence et à renouer le dialogue pour mettre un terme à cette guerre désastreuse, qui constitue une réelle menace à la paix et à la sécurité dans l'ensemble du Moyen-Orient.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Nous vous souhaitons une chaleureuse bienvenue, Monsieur le Président, et vous remercions de présider ce débat très important. Nous remercions le Secrétaire général Ban Ki-moon de son exposé, et notre intervention va essentiellement porter sur la question palestinienne.

La communauté internationale s'accorde à dire qu'un règlement du conflit israélo-palestinien et une solution durable à la question palestinienne seraient une avancée décisive permettant l'instauration d'une plus grande stabilité au Moyen-Orient et l'apaisement des tensions qui sont à l'origine d'immenses souffrances endurées par les populations de la région. La communauté internationale s'accorde également à reconnaître qu'une solution des deux États constitue la seule base viable d'un règlement global de la question palestinienne et de la paix entre Israéliens et Palestiniens.

Il nous semble que la question de Palestine et le conflit qui en découle sont les principaux obstacles au développement social et politique au Moyen-Orient, et constituent un terreau fertile pour les formes les plus radicales de l'extrémisme et du terrorisme qui se propagent dans la région et au-delà. La situation a désormais atteint un seuil critique, et il est impérieux de trouver une solution à la question palestinienne. Les principaux acteurs de cette tragédie doivent être conscients que ce qui se passe au Moyen-Orient risque d'engendrer un avenir pétri d'horreurs, sachant que le présent affiche déjà une réalité fort sombre. Dans ce contexte, nous comptons, dans cette intervention,

adresser trois messages simples aux principaux acteurs de la question palestinienne, que sont la communauté internationale – et notamment le Conseil de sécurité –, les Palestiniens et les Israéliens.

Au fil des ans, la communauté internationale a été appelée – en vain – à jouer un rôle dans la recherche d'une solution à la question palestinienne, compte tenu de l'impossibilité pour les Israéliens et les Palestiniens d'entamer un dialogue véritable par eux-mêmes et sans aide extérieure. À cet égard, et suite à l'échec des efforts de médiation des États-Unis, nous sommes d'avis que le Conseil de sécurité, organe auquel la communauté internationale a conféré la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, doit assumer ses responsabilités et user de tout son pouvoir, de son influence et de son prestige politiques pour trouver une solution globale à ce douloureux conflit, qui est extrêmement préjudiciable à l'ensemble de la communauté internationale. Nous sommes convaincus que seul un Conseil de sécurité uni jouit de l'influence nécessaire pour endosser un rôle de chef de file à même de ramener les parties au conflit à la table des négociations, d'assurer la médiation en vue d'obtenir les concessions qui s'imposent, et d'offrir les garanties indispensables à la mise en oeuvre d'une solution politique et globale.

L'opinion publique internationale perd espoir en raison des hésitations et de l'absence de volonté dont le Conseil de sécurité fait montre depuis des années sur cette question extrêmement sensible. Les grandes puissances, en particulier, doivent faire preuve de leadership au sein du Conseil de sécurité en incitant les parties au conflit et l'ensemble de la communauté internationale à trouver une solution à la question palestinienne. Nous estimons que les grandes puissances, jouissant de privilèges particuliers au Conseil de sécurité, et ce conformément à la Charte des Nations Unies, en ont la capacité. Ces privilèges, qui doivent selon nous servir non pas à défendre de simples intérêts nationaux, mais à renforcer la paix et la sécurité internationales, confèrent aux grandes puissances des responsabilités de premier plan devant leur permettre de contribuer véritablement au règlement de la question palestinienne.

Nous sommes convaincus que, compte tenu de l'évolution de la situation au Moyen-Orient, le Conseil de sécurité ne conservera sa pertinence que s'il assume, dans la question palestinienne, le leadership légitime qui lui a été confié. En tant que membre non permanent du

Conseil de sécurité, l'Angola est disposé à soutenir toute initiative qu'il adoptera pour assumer ce leadership, et si le Conseil devrait prendre des mesures positives en ce sens pendant notre mandat, ce serait là notre plus belle réussite.

Les Palestiniens sont victimes d'une injustice historique, réduits à l'état de réfugiés et vivent sous occupation. Nous estimons qu'il est inacceptable qu'une telle situation perdure. Le monde islamique la perçoit comme une humiliation collective, ce qui alimente les tendances actuelles d'extrême radicalisme et de terrorisme. Le peuple palestinien mérite d'avoir un statut de nation. Il nous semble possible de mettre en oeuvre le cadre des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, si la communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, assume ses responsabilités et s'emploie à mettre en oeuvre les résolutions, les déclarations et les multiples décisions adoptées au fil des ans sur la solution des deux États.

Au cas où le Conseil de sécurité déciderait enfin de faire avancer le processus de paix israélo-palestinien, les Palestiniens doivent être prêts à faire des choix difficiles, notamment à parvenir à une unité réelle et digne de ce nom, à faire des concessions douloureuses mais incontournables à la table de négociation, à mettre fin à la culture de la haine et à se préparer politiquement et psychologiquement à la réconciliation et à la pleine reconnaissance de l'État d'Israël. Le maintien du statu quo, avec les Palestiniens confinés dans des camps de réfugiés et soumis constamment à des humiliations, sans perspectives d'une percée en vue d'un règlement politique, peut conduire à une catastrophe aux proportions inimaginables – alors que la situation continue de se détériorer dangereusement au niveau régional et international.

Le Conseil de sécurité doit faire comprendre à Israël que les politiques d'occupation, d'expansion des colonies et de peines collectives à l'encontre des Palestiniens sont contre-productives et constituent de graves obstacles au lancement d'un processus de paix en vue de la création d'un État palestinien viable et à la compréhension mutuelle, l'entente et la réconciliation. En outre, ces politiques détruisent le tissu social et politique de la Palestine, mettent les Palestiniens dans une situation extrêmement difficile et font le jeu des extrémistes aux plus sombres desseins, qui sont résolus à saboter tout progrès vers la paix. Comme les Palestiniens, Israël doit être prêt à faire des compromis importants

et des concessions aux Palestiniens et à la communauté internationale, pour aboutir à un accord de paix sous les auspices du Conseil de sécurité. Il est essentiel que le Conseil de sécurité renforce son dialogue avec Israël et qu'il donne des assurances exhaustives aux parties en tant qu'honnête médiateur. En outre, il faut que ses membres fournissent des garanties internationales fermes pour la sécurité d'Israël et des Palestiniens dans le cadre d'un accord de paix.

Pour terminer, il y a maintenant plus de 20 ans, les Israéliens et les Palestiniens étaient sur le point de parvenir à un règlement de paix global grâce à des concessions mutuelles et à la volonté politique des deux peuples de vivre côte à côte dans la liberté, la paix et la sécurité. Nous sommes convaincus qu'en jouant un rôle de chef de file, un Conseil de sécurité uni sera capable, une fois de plus, de remettre les Israéliens et les Palestiniens sur la voie de la paix et d'apporter la contribution décisive dont nous estimons qu'elle peut permettre d'instaurer la paix en Palestine et dans l'ensemble du Moyen-Orient. Après l'échec des efforts de médiation des États-Unis, nous voyons pas d'autre cadre pour ces négociations. Il appartient au Conseil de sécurité d'intensifier ses efforts avec détermination et d'assumer ses responsabilités en tant qu'organe qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et la sécurité internationales.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, il nous est agréable de vous souhaiter la bienvenue ici pour présider la présente séance du Conseil de sécurité.

Il est désormais évident que depuis longtemps, le soi-disant printemps arabe n'a plus un caractère de transformation démocratique. Les bouleversements survenus dans la région ont contribué à la chute d'anciens régimes dans un certain nombre de pays et à l'émergence de graves crises dans d'autres. Cependant, ils n'ont pas donné lieu à une dynamique constructive. Par exemple, les récents événements au Yémen montrent clairement que même dans les États qui ont été portés aux nues comme des modèles d'une transformation politique réussie, les événements ont pris une tournure violente et imprévisible. Nous considérons les événements du Moyen-Orient comme une manifestation des certaines tendances dangereuses dans le monde d'aujourd'hui. L'ingérence dans les affaires des pays du Moyen-Orient et la promotion des projets de changement de régimes indésirables ont provoqué le chaos et la déstabilisation dans la région. La Libye, qui fut l'objet d'une intervention

étrangère en 2011, a aujourd'hui des parlements et des gouvernements parallèles, alors que les affrontements entre des groupes armés se poursuivent. Les événements survenus l'année dernière en Syrie et en Iraq, où les extrémistes de l'État islamique d'Iraq et du Cham (EIIL) se sont emparés de plusieurs provinces importants dans un court laps de temps sont un autre exemple.

Compte tenu de la gravité des événements et des menaces émanant de l'EIIL et d'autres organisations djihadistes, il est clair que ces menaces s'étendent bien au-delà du Moyen-Orient. Nous en avons déjà vu les manifestations au Danemark, en France, en Australie et au Canada. Notre position de principe quant à la nécessité de lutter contre le terrorisme demeure inchangée. Il faut également renforcer les efforts internationaux visant à lutter contre cette menace mondiale. Les efforts de lutte contre le terrorisme doivent se baser sur le droit international et être menés sous les auspices du Conseil de sécurité. C'est sur cette base même que nous avons pu régler la question de l'élimination des armes chimiques en Syrie et prendre des mesures pour lutter contre les combattants terroristes étrangers. C'est à l'initiative de la Russie que la résolution 2199 (2015) a été adoptée, dans le but de tarir les sources de financement des groupes terroristes armés liées au commerce illicite de pétrole.

La Russie appelle de ses vœux un Moyen-Orient démocratique et prospère, car nous avons des liens historiques d'amitié avec toutes les parties. Contrairement à d'autres, nous ne profitons pas du chaos et de l'instabilité. Nous sommes prêts à coopérer avec toutes les parties intéressées pour aider les États de la région à relever les défis auxquels ils sont confrontés. L'on ne peut pas laisser les conflits chroniques dans la région se poursuivre – surtout s'agissant du conflit israélo-palestinien, qui est l'un des principaux facteurs d'instabilité dans l'ensemble du Moyen-Orient, qui facilite le recrutement de nouveaux membres par les extrémistes. Nous estimons qu'une solution équitable aux problèmes de longue date dans la région favorisera la stabilité au Moyen-Orient et en Afrique du Nord d'une manière générale.

Nous réitérons notre volonté de continuer à œuvrer dans ce sens au niveau bilatéral avec les Palestiniens et les Israéliens, ainsi qu'au niveau international, en particulier dans le cadre du Quatuor pour le Moyen-Orient. À cet égard, la déclaration ministérielle du Quatuor de Munich du 5 février 2011 (SG/2168), relative au renforcement de la coopération entre le Quatuor, la

Ligue des États arabes et les pays arabes intéressés, demeure pertinente.

Le règlement du problème de Gaza exige une solution à deux volets sur la base des positions de principe. À cet égard, il convient d'aborder deux aspects : étendre le contrôle de l'Autorité palestinienne et assurer la stabilité le long de la frontière de l'enclave. Nous réitérons notre position en faveur de la promotion du dialogue intra-palestinien sur la base du programme politique de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Initiative de paix arabe. Entre autres choses, un règlement à long terme à Gaza permettrait le décaissement en temps voulu des fonds annoncés par les pays qui ont participé à la conférence internationale sur la reconstruction de Gaza, qui s'est tenue en octobre 2014 au Caire.

Sur la base de cette logique, nous avons organisé un autre cycle de consultations intra-syriennes à Moscou. À notre avis, à la suite du deuxième cycle de consultations en avril, des progrès ont été réalisés en vue de la relance des efforts visant à trouver un règlement politique à la crise syrienne. Le principal résultat de ce cycle de consultations a été l'adoption d'un document, appuyé par la majorité des participants à la réunion, auquel on a donné le nom de programme d'action de Moscou. Ce document contient une évaluation générale de la situation actuelle en Syrie. Il est clair qu'il ne sera pas possible de mettre en œuvre le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) si les contacts directs entre le Gouvernement et l'opposition modérée ne s'intensifient pas. Les Syriens doivent s'unir pour lutter contre la menace terroriste de plus en plus grave émanant de l'EIIL, du Front el-Nosra et d'autres groupes terroristes et extrémistes. En ce qui nous concerne, nous sommes prêts à continuer à promouvoir le dialogue intra-syrien. Nous espérons que l'élan imprimé à Moscou s'intensifiera grâce aux efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Staffan de Mistura, aussi bien pour ce qui est du lancement du processus politique sur la base du communiqué de Genève que de la promotion des mesures de renforcement de la confiance sur la base de son initiative de conclusion de trêves locales.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public. Je remercie également le Secrétaire général de l'exposé qu'il a présenté plus tôt.

Le mois dernier, le conflit syrien entrait dans sa cinquième année. Ces quatre dernières années, Al-Assad

a réprimé, mutilé et tué son propre peuple. Il a détruit le pays qu'il devrait protéger. La Syrie est maintenant l'ombre de ce qu'elle était, et la situation continue d'empirer. Nous sommes extrêmement préoccupés par le sort des réfugiés palestiniens à Yarmouk, où de violents combats se poursuivent entre groupes armés, y compris l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et le Front el-Nosra. Des milliers de civils, y compris de nombreux enfants, vivent assiégés par le régime d'Al-Assad depuis près de deux ans et sont pris au piège, avec un accès limité à l'aide humanitaire. Le sort de la population de Yarmouk est également la tragique réalité pour plus de 440 000 Syriens actuellement assiégés par Al-Assad et l'EIIL, sans accès à l'aide humanitaire. Parmi eux, environ 230 000 personnes sont assiégées à Deir el-Zor par l'EIIL. Elles doivent faire face à de graves pénuries de vivres et de produits de base. L'approvisionnement en énergie et en eau a été coupé et les problèmes de santé publique se multiplient. Nous exhortons tous les groupes à protéger les civils, à assurer l'accès humanitaire et à autoriser le libre passage et l'évacuation des civils.

La nécessité d'un règlement politique en Syrie n'a jamais été aussi pressante. La récente perte d'Edleb par le régime montre qu'aucune partie ne peut l'emporter sur le champ de bataille. Il n'y a pas de solution militaire. Le seul moyen d'assurer une paix durable reste une transition politique dans le cadre d'un accord mutuel entre les parties syriennes appuyé par la communauté internationale. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Staffan de Mistura, continue de bénéficier du ferme appui du Royaume-Uni aux efforts qu'il déploie pour y parvenir, et nous attendons avec intérêt l'exposé qu'il présentera plus tard cette semaine. Nous continuons d'affirmer clairement qu'Al-Assad ne peut jouer aucun rôle dans l'avenir de la Syrie.

Notre engagement humanitaire en Syrie doit également être indéfectible. Nous remercions le Koweït de son initiative d'accueillir la troisième Conférence internationale d'annonce de contributions pour l'aide humanitaire à la Syrie. Les 3,8 milliards de dollars de contributions annoncées contribuent largement à répondre aux besoins de financement de l'ONU pour 2015. Le Royaume-Uni s'est lui-même engagé à verser maintenant plus d'1,2 milliard de dollars pour faire face à la crise syrienne. Il faut cependant faire plus. Nous appelons tous les États à verser rapidement les contributions annoncées, et nous encourageons les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires à accroître les livraisons d'aide humanitaire

dans les zones assiégées, y compris par des voies transfrontalières.

Je passe maintenant au processus de paix au Moyen-Orient. Nous savons tous que le seul moyen de régler ce conflit vieux de 60 ans passe par une solution des deux États négociée. Nous devons renouveler les efforts internationaux pour appuyer les progrès et engager des négociations sérieuses pour parvenir à un accord. Les parties elles-mêmes doivent également reprendre les négociations pour parvenir à un cessez-le-feu durable à Gaza et s'attaquer aux causes profondes du conflit. Les Palestiniens doivent prendre des mesures concrètes pour que l'Autorité palestinienne retourne à Gaza, à commencer par les points de passage de la frontière. Israël doit apporter un appui à Gaza pour les exportations, l'énergie et l'eau. L'Égypte doit reprendre son rôle de médiateur et faire preuve de souplesse en ouvrant l'accès à Rafah, et les donateurs doivent verser le plus rapidement possible les contributions annoncées.

L'agitation régionale dont nous sommes témoins ne fait que souligner l'importance du règlement du conflit israélo-palestinien. Les deux parties doivent réfléchir sérieusement à la façon dont ils peuvent travailler ensemble pour améliorer la réalité sur le terrain. Il est clair que cela exige des compromis de la part des deux parties. Israël doit mettre fin à ses implantations de colonies illégales et totalement inutiles, qui semblent viser à compromettre une solution des deux États. Il doit plutôt faciliter les conditions économiques sur le terrain et lever les obstacles au développement palestinien.

En outre, tandis que les Palestiniens recherchent des voies internationales légales pour édifier un État, ils doivent également être conscients que rien ne saurait remplacer des négociations avec Israël. Le Royaume-Uni estime qu'il est utile que le Conseil adopte une résolution claire définissant les paramètres d'une solution pacifique et négociée. Cela exigera des consultations adéquates pour obtenir le plein appui du Conseil.

Étant donné que c'est le dernier débat public sur le Moyen-Orient auquel je participe, je tiens à remercier les membres du Conseil, qui y ont siégé ou y siègent actuellement, pour les efforts déployés sur ces questions ces cinq dernières années. Néanmoins, il est extrêmement déplorable que des progrès plus importants n'aient pas pu être accomplis concernant la Syrie et le processus de paix au Moyen-Orient durant cette période. Une unité de dessein bien plus forte et une plus grande volonté des membres de laisser de côté leurs

intérêts étroitement définis seront nécessaires si nous voulons régler ces questions inextricables à l'avenir.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous saluons la présence du Ministre des affaires étrangères et des expatriés, Nasser Judeh, et nous exprimons notre reconnaissance à la présidence jordanienne du Conseil de sécurité en avril. Nous remercions également le Secrétaire général Ban Ki-moon pour son exposé complet et nous apprécions la récente nomination de M. Nickolay Mladenov en tant que Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. L'impulsion qu'il donnera sera importante pour pouvoir relancer le processus de paix au Moyen-Orient.

Nous nous trouvons à un moment particulièrement inquiétant. De nouveaux conflits modifient le paysage régional sans que nous ayons pu régler des problèmes qui traînent depuis des décennies. S'agissant de la question de Palestine et d'Israël, l'avis général est que le statu quo n'est pas acceptable. C'est pourquoi il faut relancer le processus de paix, avec des paramètres définis et selon un calendrier précis. Le Conseil de sécurité a un rôle clef à jouer à cet égard.

La solution des deux États reste la meilleure solution afin que le peuple palestinien exerce son droit à l'autodétermination et qu'Israël puisse compter sur les garanties de sécurité voulues pour préserver son existence. Le réalisme politique a démontré une nouvelle fois qu'il n'est pas possible de maintenir un processus de négociation sans prendre en considération ces demandes légitimes. Cela exige également un engagement des parties, qui doivent adopter des mesures de confiance, honorer ce qui a été convenu et éliminer les discours extrémistes. Il est essentiel de respecter le droit international, les droits de l'homme et le droit international humanitaire. Un processus de paix n'est pas viable tant qu'est poursuivie la politique d'implantation de colonies.

La Palestine doit faire des progrès en matière de réconciliation interne, sous la direction du Président Abbas. Nous lançons un appel particulier pour que la situation humanitaire qui touche la population de la bande de Gaza ne soit pas négligée. Il faut également s'attaquer comme il se doit à la dure réalité à laquelle doivent faire face les réfugiés palestiniens dans le camp de Yarmouk en Syrie, qui se retrouvent pris au piège d'un conflit qui n'est pas le leur.

S'agissant du Liban, nous prenons note des efforts déployés par le Premier Ministre Salam pour lutter contre le terrorisme et renforcer les institutions publiques dans les circonstances actuelles difficiles, marquées par la vacance du pouvoir présidentiel et le non-respect, par certains acteurs libanais, de la politique de dissociation établie par la Déclaration de Baabda. Le moment est propice pour prendre de nouveau acte des multiples gestes humanitaires qu'ont eu le Liban et d'autres pays de la région, la Jordanie par exemple, à l'égard des réfugiés syriens, qui ont besoin d'une protection et d'une aide humanitaire d'urgence.

Enfin, s'agissant de la crise syrienne, le dernier rapport du Secrétaire général (S/2015/124) confirme que la République arabe syrienne reste le théâtre d'un conflit généralisé dont la violence s'est accrue. Il est donc urgent d'adopter des mesures pour protéger les populations les plus vulnérables, comme le prouvent les actes de violence à l'encontre des femmes et des enfants, dont les responsables devront répondre. L'action humanitaire ne suffira pas tant qu'il n'existera pas de règlement politique. Le dialogue est le seul moyen d'agir de manière responsable et dans une perspective d'avenir.

Enfin, pour cette mission, nous appuyons l'action de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, dont nous attendons avec intérêt le rapport au Conseil de sécurité en fin de semaine.

M. McLay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'être venu jusqu'à New York pour présider le débat de ce jour. Nous sommes également reconnaissants à la Jordanie du rôle qu'elle remplit dans la région. Quant à la générosité dont votre pays fait preuve en accueillant les réfugiés syriens, nous sentons que la Jordanie est une force positive dans le processus de paix au Moyen-Orient.

Aujourd'hui, je vais concentrer ma déclaration sur la Syrie et sur le processus de paix au Moyen-Orient. S'agissant de la Syrie, nombreux sont les appels lancés en faveur d'un règlement politique. De fait, Yarmouk ressemble à un camp de la mort, et de nombreuses régions du pays sont le théâtre d'inimaginables souffrances humaines, et ces appels répétés sont donc plus importants qu'ils ne l'ont jamais été. Mais ce règlement est également plus difficile que jamais à atteindre.

Nous saluons les efforts de l'Envoyé spécial, Staffan de Mistura pour geler les combats à Alep. Nous

apprendrons de lui dans quelques jours comment avance cette proposition, mais nous comprenons que, vues les possibilités limitées, les perspectives ne sont pas bonnes. Nous appuyons également les efforts de la Russie et de l'Égypte pour redynamiser le volet politique. Toutefois, il est important que tous ces efforts soient coordonnés sous l'égide des Nations Unies et fondés sur le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe).

Tant qu'il n'y aura pas de règlement politique – et il doit, un jour, y avoir un règlement politique et non militaire –, les Syriens souffriront, et la Jordanie que représente aujourd'hui le Ministre Judeh, ainsi que les autres voisins de la Syrie, auront grande peine à supporter le fardeau des réfugiés. Comme pour le processus de paix au Moyen-Orient, le Conseil devrait utiliser sa grande expérience des processus de paix acquise ailleurs dans le monde pour élaborer un règlement durable en Syrie. Nous convenons qu'il est difficile d'appliquer à la Syrie les expériences faites en d'autres situations; les intérêts en jeu sont fort nombreux, et les parties au conflit sont multiples. Toutefois, en soi, ces différences n'ont pas un caractère unique; nous les retrouvons dans chaque situation. En outre, nous connaissons tous le schéma de base de la transition politique; il est présenté dans le communiqué de Genève. Alors parlons-en. Nous devons nous réunir autour d'une table et élaborer un plan pour les prochains mois. Le prix de l'inaction est élevé, et ce sont les Syriens ordinaires qui le paient. Nous accueillerons avec intérêt les vues des autres membres du Conseil, mais également celles des autres délégués présents dans cette salle, dont beaucoup sont touchés par la crise syrienne. Je me permets de poser une question à tous les orateurs aujourd'hui, qu'ils soient ou non membres du Conseil. Selon les représentants, quelles sont les prochaines mesures concrètes que le Conseil pourrait prendre pour atténuer le carnage en Syrie? Le Conseil est à l'écoute; il se doit d'écouter ceux qui sont présents.

S'agissant du processus de paix au Moyen-Orient, j'avais déclaré en janvier (voir S/PV.7360) que la Nouvelle-Zélande appuyait, par principe, l'idée d'un projet de résolution du Conseil de sécurité dûment équilibré, et j'avais décrit les cinq points de notre position qui guident l'approche de la Nouvelle-Zélande vis-à-vis du processus de paix au Moyen-Orient. J'ai dit que le Conseil avait non seulement la responsabilité de rester saisi de la question, mais qu'il devait aussi faire davantage et promouvoir activement un accord de paix à long terme, juste et viable. S'accorder sur le rôle du Conseil ne sera pas facile, mais la Nouvelle-Zélande estime que c'est indispensable. Nous devons aussi

répondre de manière convaincante aux préoccupations de ceux qui pensent que le Conseil n'a pas de rôle à jouer.

Certes, c'est aux parties concernées de parvenir à un accord final, mais nous pensons que l'heure est venue pour le Conseil, auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de mettre à profit son autorité morale et juridique et les outils pratiques dont il dispose pour utiliser cette nouvelle dynamique en faveur de la reprise de négociations fructueuses. Encore une fois, ce ne sera pas facile. S'il veut assumer ce rôle, le Conseil devra former une opinion collective sur des questions délicates, aux nombreuses nuances et alourdies par le poids de l'histoire. Nous devons respecter l'investissement important que de nombreux pays ont fait au fil des décennies, ainsi que l'intérêt national direct de nombreux États dans le résultat final. Nous devons également convaincre les parties prenantes de prendre des décisions difficiles et politiquement coûteuses, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité à long terme. Ce n'est pas facile, mais c'est nécessaire. L'on nous dira que le moment n'est pas opportun, mais c'est toujours la même chose : « le moment n'est pas opportun ». Le moment ne sera jamais idéal. Nous ne pouvons pas laisser cette canette dévaler une pente sans fin, comme l'a dit M. Serry, Coordonnateur spécial sortant pour le processus de paix au Moyen-Orient, au cours de son exposé le mois dernier (voir S/PV.7417). Nous savons tous que si le Conseil ne s'attaque qu'aux symptômes et pas aux causes profondes du conflit, il ne pourra pas y avoir de paix durable.

Nous estimons que le Conseil ne dispose que d'un temps limité pour mettre ce processus en route. Pendant le débat public de janvier (voir S/PV.7360), la Nouvelle-Zélande s'était engagée à étudier les options dont le Conseil dispose afin de donner un nouvel élan aux négociations après les élections de mars en Israël. L'heure est venue. Il est opportun que le Conseil agisse à présent que ces élections sont passées, et avant que d'autres campagnes électorales ne commencent. Les amitiés que la Nouvelle-Zélande nourrit avec Israël et avec les Palestiniens nous poussent à apporter une contribution constructive et à œuvrer en faveur du progrès. La Nouvelle-Zélande veut que le Conseil de sécurité s'attache à obtenir un résultat concret, et nous travaillons donc à la rédaction d'un projet de texte qui pourrait servir à donner le coup d'envoi aux négociations. C'est la prochaine étape importante : ouvrir les négociations. Elle nécessite que les deux

parties renoncent à leurs issues optimales ou préférées, et qu'elles abandonnent l'une et l'autre toute condition préalable. On a déjà mentionné le fait que la France est actuellement à l'œuvre, avec d'autres, à un projet de texte définissant les paramètres. Nous savons à quel point il sera difficile de réunir neuf voix pour sans aucun veto, mais nous restons convaincus que le Conseil doit s'acquitter de ses responsabilités. Nous n'avons pas vu la dernière version du texte français, mais s'il a une chance de réussir, la Nouvelle-Zélande se tient toute prête à apporter sa contribution.

Nos amis dans la région nous ayant dit qu'un second texte compliquerait les choses, la Nouvelle-Zélande est prête, à ce stade, à attendre de voir le résultat des efforts en cours. Mais nous sommes fermement convaincus que pour garantir leur réussite et obtenir l'adhésion, il est important que le texte, quel qu'il soit, soit examiné au cours d'un processus inclusif et transparent. Nous devons rompre le cycle qui a fait échouer les précédentes tentatives du Conseil d'appuyer le processus de paix au Moyen-Orient. En conséquence, la Nouvelle-Zélande se tient prête à œuvrer avec tous les membres pour que le prochain projet de résolution dont sera saisi le Conseil ait une véritable chance de ramener les parties à la table des négociations.

Tout comme l'Ambassadeur du Royaume-Uni, c'est la dernière fois que je prends la parole au débat mensuel du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient. Je voudrais donc ajouter quelques observations

J'ai mentionné aujourd'hui le fait que le Conseil et les autres parties prenantes devaient se réunir autour d'une table pour parler de la situation en Syrie. Lorsque nous siégeons ici, à New York, il doit être frappant à quel point les discussions au Conseil sont codifiées et souvent détachées de la réalité. Nous existons dans un monde de subtilités diplomatiques, où personne n'ose aborder les problèmes les plus manifestes et où, j'ajouterais, nous nous réunissons en général dans une salle délibérément coupée du monde. Nous approuvons des résolutions pour protéger les civils en Libye, mais sommes incapables de mettre un terme à la vague de barils d'explosifs en Syrie. Nous parlons, comme aujourd'hui, des populations assiégées en Syrie, mais nous avons beaucoup plus de mal à parler de la même situation à Gaza. Même lorsque nous sommes en mesure de débattre des questions les plus délicates, les acteurs clefs sont souvent laissés à l'écart de la discussion.

La Nouvelle-Zélande est animée d'une foi solide dans l'ONU et le Conseil de sécurité. Nous apprécions profondément que tant d'États Membres de l'ONU aient eu suffisamment confiance en nous pour nous élire au Conseil pour un mandat de deux ans. En recherchant ce mandat, nous avons promis de dire ce que nous pensons et que nous écouterions et consulterions tout le monde. Nous pensions bel et bien ce que nous disions.

Et je terminerai donc en demandant à tous d'assumer leurs responsabilités – notre responsabilité collective – qui est d'œuvrer de concert pour mettre fin aux conflits, comme celui en Syrie ou celui entre Israël et la Palestine. Nous connaissons le chemin à suivre, tracé dans le Communiqué de Genève pour ce qui est de la Syrie et par les décennies d'efforts et les paramètres connus pour ce qui est du processus de paix au Moyen-Orient. Nous avons dit que nous avons la volonté. Ce qui reste à faire, c'est pour le Conseil de trouver le moyen.

Le Président (*parle en arabe*) : Je voudrais remercier le représentant de la Nouvelle-Zélande de ses services et lui souhaiter bonne chance pour les années à venir; j'adresse le même souhait au représentant du Royaume-Uni. Je les remercie tous les deux de leurs inestimables contributions. Nous aurons tous besoin de leur sagesse et de leurs sages conseils à l'avenir, et nous espérons qu'ils ne seront pas avarés de leurs avis.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Ministre Nasser Judeh d'avoir convoqué le présent débat. C'est un honneur de l'avoir parmi nous. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général de ses inlassables efforts visant à régler le conflit au Moyen-Orient.

Mes observations porteront essentiellement sur le processus de paix entre Israël et la Palestine, qui est au cœur de nos préoccupations, mais je parlerai aussi de la situation en Syrie et au Yémen compte tenu de leurs tragiques conséquences, ainsi que de la nécessité d'appuyer le Liban et de la menace constante que pose l'extrémisme violent à la région dans son ensemble.

Depuis que la solution des deux États s'est fait jour il y a près de 25 ans suite à la Conférence de paix de Madrid et que des engagements ont été pris par les parties, non seulement nous n'avons pas été capables de passer de la parole aux actes, mais cette idée même est en passe de devenir une chimère irréalisable. S'il un seul message qui doit sortir clairement du débat d'aujourd'hui, c'est qu'il n'y a pas d'alternative à la solution des deux États, seule à même de garantir une

paix globale et durable, fondée sur les aspirations légitimes du peuple palestinien à établir son propre État et de celles d'Israël à vivre en paix et en sécurité avec ses voisins de la région.

Cela signifie en premier lieu que nous devons tous travailler à restaurer la confiance entre les parties, confiance qui s'est progressivement érodée et qui a pâti de décisions et d'évènements dont les conséquences auront été l'absence d'un terrain commun en vue du dialogue. Il ne sera pas possible de rétablir la confiance si les deux parties n'indiquent pas clairement qu'elles sont prêtes à changer la perception qu'elles ont l'un de l'autre et à créer le climat nécessaire pour la reprise des négociations.

Nous devons reconnaître que ces dernières semaines les deux parties ont changé de cap et tout fait pour indiquer qu'elles espéraient rétablir leurs relations. J'ai ferme confiance que le nouveau Gouvernement israélien, élu démocratiquement, confirmera ces espoirs et prendra des décisions courageuses s'agissant de changer sa politique de peuplement dans les territoires occupés, notamment dans les zones les plus sensibles. De même j'ai ferme confiance que l'Autorité palestinienne sera en mesure de surmonter les difficultés auxquelles elle se heurte, en accordant la priorité au processus de réconciliation et à la création d'un Gouvernement d'unité nationale efficace, ce qui est essentiel pour édifier un État palestinien. En outre, nous avons ferme confiance que la volonté politique de participer au processus de paix l'emportera sur toutes les autres voies possibles, comme de porter le conflit devant une instance judiciaire. Gaza mérite d'être mentionnée tout particulièrement. Malgré de très faibles signes de progrès aux niveaux logistique et opérationnel, nous sommes encore loin d'avoir jeté les bases nécessaires pour promouvoir la profonde transformation dont a besoin Gaza. Je voudrais citer un seul chiffre. Avec un taux de chômage supérieur à 47 %, nous devons inévitablement reconnaître qu'il n'y aura pas de règlement du conflit arabo-israélien tant que nous ne pouvons pas offrir de perspectives d'avenir à la population de Gaza. C'est pourquoi nous devons tous assumer nos responsabilités; tous, à savoir les autorités palestiniennes elles-mêmes, sans la réconciliation desquelles presque rien ne peut être réalisé; les autorités israéliennes qui, pour être juste, aident le Mécanisme de reconstruction mais qui doivent aussi aller vers la levée du blocus; et la communauté internationale qui doit honorer ses engagements en matière d'aide financière.

Que faut-il faire à cet égard? Robert Serry a montré la voie à suivre dans sa dernière déclaration au Conseil (voir S/PV.7417). La solution doit être globale, non partielle, et pour y parvenir il faut mettre en place un nouveau cadre politique aux fins de la relance du processus de paix et de la reprise des pourparlers entre les parties. L'objectif est clair, c'est la fin de l'occupation commencée en 1967 et la création d'un État palestinien démocratique et économiquement viable dont l'existence contribuera à la paix et à la sécurité d'Israël.

De nombreux acteurs peuvent jouer un rôle important dans ce sens afin d'atteindre cet objectif. Le rôle de chef de file des États-Unis a été et restera crucial. L'Union européenne joue aussi un rôle essentiel et l'approche régionale est indispensable. Les pays arabes, par le biais de l'Initiative de paix arabe, doivent être des protagonistes de ce processus. Toutefois, je suis convaincu que le Conseil de sécurité doit assumer la plus grande responsabilité en cette période cruciale. Je voudrais réaffirmer que l'objectif de tous nos efforts doit être de parvenir à un consensus entre les membres du Conseil, qui soit reflété dans une résolution comportant des paramètres généraux clairs comme cadre référentiel de base pour la relance des négociations de paix. Pour y arriver il faudra du temps, des efforts et surtout de la souplesse; mais ce n'est que si le Conseil montre qu'il est déterminé à atteindre cet objectif que nous pourrons offrir aux Palestiniens et aux Israéliens la vision politique qui devient plus nécessaire jour après jour.

L'autre solution serait de ne rien faire ou de faire si peu que nous finirons par gérer un échec. Et par échec je veux dire une nouvelle Intifada ou un nouveau conflit à Gaza; un échec qui alimenterait le radicalisme violent et qui viendrait ajouter un nouveau conflit ouvert dans la région. Ceci m'amène à mon deuxième point. Pour des raisons d'impératif moral et de responsabilité politique, le Conseil de sécurité doit s'impliquer dans la lutte contre l'extrémisme violent au Moyen-Orient et dans la protection des minorités et des populations les plus vulnérables. Toutes les décisions que nous prendrons doivent en tenir compte.

S'agissant du Liban, l'Espagne se sent très proche de ce pays et elle est fermement attachée à son unité, à sa stabilité et à sa sécurité. Je saisis cette occasion pour exprimer notre appui au Gouvernement et aux institutions libanais, en particulier aux forces armées. Il est essentiel que les autorités politiques libanaises redoublent d'efforts pour garantir la continuité institutionnelle par l'élection d'un nouveau Président.

Nous sommes conscients des efforts que suppose la gestion des conséquences de la crise humanitaire syrienne. C'est bien pourquoi nous œuvrons activement au Conseil à mettre au point une stratégie visant à atténuer l'impact de cette crise sur les pays voisins qui, comme le Liban, pâtissent des conséquences de la tragédie syrienne. J'ai aussi suivi attentivement ce qu'a dit le Président sur le problème des réfugiés dans son pays, la Jordanie.

Concernant la Syrie, j'attends avec grand intérêt les informations qui doivent nous être fournies à la fin de cette semaine par M. Staffan de Mistura, qui jouit de notre plein appui et de notre pleine confiance. Ce sera une bonne occasion d'évaluer les options politiques et les différentes initiatives en cours, comme les discussions qui ont eu lieu à Moscou dernièrement. Toutefois, je ne peux pas évoquer aujourd'hui la situation au Moyen-Orient sans appeler de nouveau toutes les parties à respecter le droit international humanitaire et les droits de l'homme. Je demande en particulier au Gouvernement de Damas de ne pas esquiver sa responsabilité incontournable de protéger ses populations des atrocités commises dans ce pays.

La situation à Yarmouk est terrifiante, mais ne doit pas nous surprendre. Le refus continu d'autoriser l'acheminement de l'aide humanitaire aux réfugiés du camp de Yarmouk, par le régime syrien comme par les groupes armés, est intolérable. Il y a plus d'un an, par la résolution 2139 (2014), le Conseil a demandé à toutes les parties de lever immédiatement le siège imposé à des centaines de milliers de personnes et exigé qu'elles autorisent l'acheminement immédiat et sans entraves de l'aide humanitaire, eu égard au principe fondamental de la neutralité médicale. Le moment est peut-être venu d'envisager l'adoption de mesures supplémentaires. L'adoption hier d'une déclaration à la presse (SC/11865) est une première mesure positive.

Je voudrais enfin évoquer la situation au Yémen. La semaine dernière, en adoptant la résolution 2216 (2015), nous avons donné 10 jours au Secrétaire général pour faire rapport sur le respect accordé aux dispositions du Conseil sur le Yémen. À l'heure actuelle, les Houthis continuent d'avancer vers le sud, défiant ouvertement la communauté internationale et aggravant sérieusement la situation humanitaire dans le pays. Nous appuyons sans réserve les efforts déployés par le Secrétaire général pour trouver une solution politique au Yémen et souhaitons la bienvenue au nouvel Envoyé spécial. Toutefois, si les Houthis maintiennent cette

attitude de défi, le Conseil se devra d'agir; c'est sa crédibilité même qui est en jeu.

M^{me} Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je me joins à ceux qui vous ont souhaité la bienvenue parmi nous, Monsieur le Président. Nous croyons que votre présence à ce débat montre bien toute l'importance que la Jordanie accorde à la question du Moyen-Orient. Je remercie également le Secrétaire général pour son exposé.

L'impasse continue du processus au Moyen-Orient empêche un règlement rapide du conflit israélo-palestinien et est cause d'une profonde préoccupation dans le monde, comme vous-même, Monsieur le Président, l'avez entendu dire aujourd'hui par de nombreux orateurs. En effet, la dynamique en place en Israël et en Palestine semble entraver un retour à la table des négociations. Nous encourageons les dirigeants des deux camps à faire montre de la volonté politique nécessaire pour la reprise des négociations conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à la Feuille de route du Quatuor, aux Principes de Madrid, à l'Initiative de paix arabe et aux autres accords conclus entre les parties.

Lors de la réunion tenue à Munich en février, le Quatuor a appelé à une reprise rapide des pourparlers entre les parties. Le Nigéria appuie la position du Quatuor sur la nécessité pour ces pourparlers de tenir compte des préoccupations d'Israël en matière de sécurité, tout en respectant les aspirations de la Palestine à un État. Le Nigéria réaffirme clairement son appui à la solution de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, seule base à un règlement définitif de la question de Palestine.

Dans son dernier exposé au Conseil de sécurité en sa qualité de Coordonnateur spécial le mois dernier (voir S/PV.7417), M. Robert Serry a exhorté le Conseil à assumer le rôle de chef de file et à proposer un cadre de négociations entre les parties. Nous croyons, comme lui, que c'est la seule ligne de conduite viable à suivre pour préserver l'objectif d'une solution de deux États.

Le Nigéria est particulièrement préoccupé par la situation humanitaire difficile que connaît Gaza due à la guerre de l'été dernier. Il reste beaucoup plus à faire pour reconstruire Gaza; or, cet effort a été grandement entravé par la pénurie marquée de fonds. Six mois après la tenue d'une conférence des donateurs au Caire, seule une infime partie des annonces de contribution a été

versée. Nous encourageons les donateurs à tenir leurs promesses afin d'accélérer la reconstruction de Gaza.

Les organismes des Nations Unies, tel l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui mènent des opérations cruciales à Gaza doivent recevoir une aide financière. Les activités de l'UNRWA ont été fortement limitées par un financement insuffisant. Un engagement accru de la part des donateurs aurait pour effet non seulement de relancer les activités de l'Office, mais faciliterait aussi la prestation de ses services aux Palestiniens nécessaires et empêcherait l'aggravation de la crise humanitaire.

S'agissant du Yémen, le Nigéria est très inquiet de la détérioration de la situation humanitaire. Selon certains rapports, plus de 250 000 réfugiés seraient touchés par le conflit en cours. Nous notons avec appréciation que, malgré des circonstances difficiles, les organismes des Nations Unies et les partenaires humanitaires continuent de coordonner leurs activités avec le Croissant-Rouge yéménite et les autorités locales pour fournir des secours d'urgence à ceux qui en ont grand besoin. Nous rendons hommage aux travailleurs humanitaires sur le terrain qui risquent parfois leur vie pour accomplir leurs tâches.

La cessation des hostilités est indispensable à l'amélioration de la situation humanitaire au Yémen et au rétablissement de la paix et de la stabilité. C'est pourquoi le Nigéria engage instamment les parties au conflit à se réengager dans le processus politique. En fin de compte, l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et son Mécanisme de mise en œuvre, de même que les résultats de la Conférence de dialogue national avec toutes les parties au Yémen, constituent le cadre le plus viable pour une paix durable. Le Nigéria souhaite un Yémen pacifique, prospère, uni et démocratique où la diversité culturelle sera une grande source de force.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs que leurs déclarations ne doivent pas durer plus de quatre minutes afin que le Conseil puisse poursuivre ses travaux de manière rapide et efficace. Les délégations ayant de longues déclarations sont invitées à en distribuer le texte dans la salle et à faire une déclaration qui ne dépasse pas les quatre minutes allouées. Je demande également aux orateurs de ne pas oublier qu'ils doivent prononcer leurs déclarations à une vitesse raisonnable afin que les interprètes puissent suivre. J'informe également toutes les personnes concernées que, au vu du grand nombre d'intervenants,

nous poursuivrons ce débat public pendant l'heure du déjeuner.

(l'orateur poursuit en arabe)

Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

M. Salam (Liban) *(parle en arabe)* : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'être venu à New York présider la présente séance. Je souhaite également féliciter votre Mission pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et vous remercier pour toutes les propositions que vous avez faites concernant nos travaux.

(l'orateur poursuit en anglais)

Reconnaissons d'emblée que les principaux faits relatifs au conflit au Moyen-Orient sont de plus en plus alarmants et que la situation se détériore comme jamais auparavant. Qu'il me suffise ici de rappeler ce qui suit.

Avec 2314 Palestiniens et 97 Israéliens tués, 2014 a été l'année la plus meurtrière pour les civils depuis 1967, en raison des hostilités à Gaza aux mois de juillet et août et de l'augmentation considérable de morts palestiniens en Cisjordanie. En 2014, Gaza a également connu le taux de déplacement interne le plus élevé depuis 1967. Quelque 28 % de la population étaient déplacées au plus fort des hostilités. Il est vrai que depuis l'annonce du cessez-le-feu le 26 août, la plupart des personnes déplacées ont regagné leur foyer, mais les besoins en logement restent immenses, car quelque 18 000 familles n'ont plus de maisons où rentrer.

En 2014 également, le nombre de personnes déplacées en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, en raison des démolitions de maisons et de biens, a été le chiffre enregistré le plus élevé en une seule année depuis que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a commencé à noter cet indicateur en 2008. De plus, en 2014, le Gouvernement israélien a établi un record décennal pour le nombre d'offres d'appels publiées pour la construction de colonies de peuplement en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et les travaux de construction en 2014 ont augmenté de 40 % par rapport à l'année précédente.

Nous ne saurions manquer de rappeler que l'année 2014 a vu l'échec des efforts de paix parrainés par les États-Unis en raison principalement de l'intransigeance politique d'Israël, de son refus d'honorer sa promesse de libérer des prisonniers palestiniens et

de sa politique agressive d'expansion des colonies de peuplement.

M. Hmoud assume la présidence.

Mais le pire était encore à venir en 2015, lorsque le Premier Ministre israélien, Benjamin Netanyahu, déclara ouvertement durant sa campagne électorale que s'il était réélu aucun État palestinien ne verrait le jour tant qu'il serait au pouvoir, et s'engagea en outre à accroître les activités de construction de colonies de peuplement à Jérusalem-Est par l'ajout de milliers de nouveaux logements. Le jour de l'élection, dans un discours raciste devenu tristement célèbre, il mettait en garde les citoyens arabes israéliens contre la tentation de voter « en masse ».

Naftali Bennett, le Ministre de l'économie du Gouvernement Netanyahu, a lui aussi rejeté haut et fort la création d'un État palestinien lorsqu'il a déclaré que l'idée de créer un État, de diviser Jérusalem, de fragmenter le pays et de le séparer en tranches n'était pas viable. Dans le même esprit raciste que Netanyahu, il a aussi affirmé, dans un de ses discours de sinistre mémoire, que les Arabes n'étaient que des « voleurs ». N'oublions pas non plus que pour Avigdor Liberman, le Ministre israélien des affaires étrangères, la solution en cas de problème de loyauté des Arabes israéliens est simple : « Il suffit de prendre une hache et de les décapiter ».

La situation dans notre région du monde est certes de plus en plus difficile. Mais ce n'est pas une excuse pour ne rien faire. Au contraire, plus les conflits sont difficiles, plus la responsabilité du Conseil est grande. En fait, pour servir vraiment à quelque chose, toute reprise des négociations sur le Moyen-Orient doit reposer sur des paramètres bien définis. Un nouveau cadre international global, assorti de délais précis et convenus d'un commun accord, est également indispensable pour que de telles négociations aboutissent. C'est pourquoi le Conseil doit prendre ses responsabilités à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité et s'atteler le plus vite possible à ces questions essentielles.

Il ne faut pas laisser la situation se détériorer davantage. L'heure est à l'action.

Le Président *(parle en arabe)* : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe d'Égypte.

M. Abdoulatta (Égypte) *(parle en arabe)* : Je voudrais tout d'abord féliciter le Ministre Nasser

Judeh et le Royaume hachémite de Jordanie d'assurer la présidence du Conseil de sécurité en ce mois d'avril. Je tiens aussi à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présence séance à un moment crucial de l'histoire du Moyen-Orient, alors que les événements survenus récemment menacent l'existence de plusieurs États, et de la Palestine en particulier. Je suis sûr que le professionnalisme de la Mission jordanienne et l'ardente volonté de la Jordanie de défendre la cause arabe ces 12 derniers mois vont permettre à nos collègues jordaniens de nous guider vers l'instauration d'une paix globale au Moyen-Orient. Je tiens aussi à féliciter M. Nickolay Mladenov de sa nomination en tant que Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Je lui souhaite plein succès dans ses fonctions et il peut compter sur tout notre appui dans la tâche difficile qui est la sienne.

J'ai dit que l'instauration de la paix au Moyen-Orient était une entreprise ardue. Tout le monde le sait. Les problèmes sont nombreux et graves et, dans certains cas, on a l'impression qu'ils sont quasiment insurmontables. Cela risque de mettre en péril la solution des deux États. On entend ici et là des voix sceptiques qui rejettent l'idée que cette solution soit le point de départ d'un règlement global. À plusieurs reprises, au fil de nombreuses décennies, nous avons eu la preuve qu'au sein de la communauté internationale il n'y avait pas la volonté politique suffisante de parvenir à un tel règlement. Cela a été le cas tout récemment encore, en décembre, au sein même du Conseil. L'échec de la communauté internationale pose de fait une menace pour la paix et la sécurité internationales. Le peuple palestinien est désormais convaincu que l'unique but des pourparlers est sans doute de faire durer la situation sans que les parties aient véritablement l'intention de créer deux États vivant côte à côte, en paix et en bonne intelligence. En Égypte, nous pensons qu'échouer à instaurer la paix au Moyen-Orient n'est pas une option. Le désespoir que suscite cet état de fait risque de transformer les territoires palestiniens occupés en un terreau fertile pour l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et d'autres organisations terroristes actuellement en plein essor, et par conséquent d'accroître les souffrances du peuple palestinien.

De fait, on a pu voir les atrocités dont les Palestiniens du camp de Yarmouk ont été victimes aux mains de l'EIIL. Tous les pays de la région, y compris Israël, sont confrontés à des menaces multiples, et cela devrait inciter Israël à s'atteler sérieusement à instaurer la paix. Après six décennies de ce conflit, nous sommes

las des occasions manquées. D'ailleurs le monde entier a pu voir comment certaines occasions ont été gâchées. Il est de notre responsabilité à tous de veiller à ce que les mêmes erreurs ne soient pas commises cycle après cycle de négociations. Comme M. Robert Serry l'a déclaré dans son récent exposé au Conseil (voir S/PV.7417), le processus de paix ressemble à une cannette dévalant une pente sans fin. La communauté internationale ne peut pas rester les bras croisés tandis qu'une des parties bloque tout règlement. Nous devons mettre à profit les efforts louables, notamment ceux déployés dans le cadre de l'Initiative de paix arabe, adoptée aux termes de la résolution 646 à la vingt-sixième session ordinaire du Conseil de la Ligue des États arabes tenu à Charm el-Cheikh. Le paragraphe 3 de cette résolution demande aux ministres arabes de poursuivre les consultations avec le Conseil de sécurité, les Gouvernements des États-Unis, de la Fédération et de la Chine, et l'Union européenne pour tenter d'instaurer la paix.

Que faut-il et qu'attendons-nous pour mettre fin à l'occupation et instaurer la paix? Les nobles objectifs sur lesquels reposent l'ONU se sont fissurés il y a bien longtemps. Nous tenons néanmoins à féliciter le Royaume hachémite de Jordanie de ses efforts, ainsi que la France qui, en présentant un projet de résolution sur la relance des négociations de paix, a tenté de faire bouger les choses et d'inciter le Conseil de sécurité à appuyer le processus de paix. L'Égypte, en sa qualité de présidente du comité arabe chargé de suivre la mise en œuvre du plan arabe pour mettre fin à l'occupation israélienne, appelle chacun à coopérer. La bande de Gaza fait partie intégrante des territoires palestiniens et je demande à toutes les parties qui ont participé à la Conférence internationale du Caire sur la Palestine, intitulée « Reconstruire Gaza », de fournir toute l'assistance voulue.

La crise chez nos frères de République arabe syrienne est entrée dans sa cinquième année et la situation continue à se dégrader, ce qui confirme ce que l'Égypte avait déjà dit, à savoir qu'il ne saurait y avoir de règlement à cette crise si ce n'est un règlement politique, conforme au communiqué de Genève (S/2013/522, annexe), et permettant de réaliser les aspirations légitimes du peuple syrien et de maintenir l'intégrité du territoire syrien, tout en éliminant la menace du terrorisme. Je tiens à réaffirmer que l'Égypte poursuit ses efforts pour fournir l'appui nécessaire à toutes les parties syriennes désireuses de trouver un règlement.

L'Égypte appelle également de nouveau à mettre fin à l'occupation israélienne des hauteurs du Golan, conformément aux résolutions de légitimité internationale.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Royaume d'Arabie saoudite.

M. Al-Mouallimi (Arabie Saoudite) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et de ses États membres.

Je tiens à adresser mes sincères félicitations au Président pour l'accession de la Jordanie à la présidence du Conseil de sécurité ce mois, et à lui souhaiter plein succès dans ces fonctions. Je tiens également à féliciter la présidence jordanienne de la façon exceptionnelle dont elle a mené à bien cette tâche ces dernières semaines. Je la remercie également de nous avoir conviés à ce débat public sur la situation au Moyen-Orient. J'aimerais enfin remercier le Ministre des affaires étrangères et des affaires des expatriés du Royaume hachémite de Jordanie d'être présent parmi nous pour présider les travaux de la séance, et remercier également le Secrétaire général de son exposé.

Je voudrais tout d'abord, au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique, saluer la décision de l'État de Palestine d'accéder officiellement au Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Nous nous réjouissons à la perspective de l'entrée de nos frères de Palestine à l'Organisation des Nations Unies comme État Membre à part entière, où ils pourront ainsi obtenir, en partie, la justice qui leur a été refusée au cours des dernières décennies.

L'accession de la Palestine à la Cour pénale internationale, de même qu'elle constitue un droit naturel, est une étape importante dans l'établissement des responsabilités de l'occupant israélien dans les territoires palestiniens, dans la confiscation des recettes fiscales palestiniennes, ainsi que dans le blocus de Gaza, et la faim et la guerre dont ses habitants ont été victimes, de même que dans d'autres actes illégaux et violations flagrantes qu'Israël continue de commettre encore et encore contre le peuple palestinien. Cette mesure courageuse intervient alors qu'Israël maintient sa position d'intransigeance et son refus de respecter ses engagements, et poursuit ses violations du droit international, et ses entraves répétées au processus de négociation, et notamment, suite à l'annonce par le

Premier ministre israélien de son refus de voir naître un État palestinien indépendant. Nous réitérons notre appel à tous les États afin qu'ils réaffirment leur engagement de soutenir la justice et la légitimité internationale en reconnaissant pleinement l'État de Palestine, avec Jérusalem pour capitale, sur la base des frontières du 4 juin 1967.

L'Organisation de la coopération islamique souligne son engagement et son soutien total en faveur des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination, son droit à la liberté et à la création d'un État indépendant ayant pour capitale Jérusalem. L'OCI souligne également la nécessité de mettre fin à l'occupation israélienne des territoires arabes, y compris le Golan arabe syrien occupé et le territoire libanais. Malgré le soutien considérable dont bénéficie au sein de la communauté internationale l'objectif de la fin de l'occupation prolongée et de l'instauration d'une paix durable fondée sur la solution des deux États, Israël maintient son intransigeance et continue à imposer sa politique de répression, de racisme et de colonialisme au peuple palestinien.

Les propos du Premier Ministre israélien, prononcés à l'occasion des récentes élections israéliennes, sont venus confirmer les éléments de cette politique israélienne, à commencer par la construction continue des colonies et du mur d'apartheid, l'utilisation d'une violence excessive par les forces israéliennes contre des manifestants pacifiques, et la pratique des expulsions forcées et des déplacements, la démolition de maisons et la confiscation de biens, le terrorisme des colons, qui s'accompagnent d'une politique délibérée des autorités israéliennes en faveur de l'impunité, sans parler de la détention de personnes qui ne sont sous le coup d'aucun chef d'inculpation, y compris de parlementaires palestiniens comme M^{me} Khalida Jarrar, membre élu du Conseil législatif palestinien.

L'Organisation de la coopération islamique a mis en garde à plusieurs reprises sur la menace sérieuse d'actes terroristes perpétrés par les colons israéliens terroristes contre le peuple palestinien sous occupation. C'est ainsi qu'a été provoqué l'incendie, au mois de février, de la mosquée al-Huda près de Bethléem, et d'un édifice appartenant à l'Église grecque orthodoxe à Jérusalem. Nous condamnons dans les termes les plus forts ces attaques de lieux saints islamiques et chrétiens.

L'Organisation de la coopération islamique estime qu'Israël doit assumer l'entière responsabilité des atrocités et exactions pratiquées par les colons

extrémistes contre le peuple palestinien, puisqu'il est l'autorité responsable de leur transfert sur le territoire palestinien occupé, et elle appelle à inscrire les dirigeants et les groupes colons extrémistes sur la liste des terroristes afin de leur appliquer la justice internationale au nom des pays et organisations de la communauté internationale.

La situation dans la bande de Gaza continue de se dégrader à cause du siège israélien et des répercussions de l'agression israélienne de l'été dernier, qui a fait plus de 2 000 morts parmi les Palestiniens. En raison de cette agression, les organisations humanitaires opérant dans la bande de Gaza sont confrontées à une grave pénurie de financement. Nous nous devons donc de soutenir les courageux travailleurs humanitaires. L'Organisation de la coopération islamique demande à la communauté internationale de se montrer généreuse dans ses contributions afin d'aider le peuple palestinien et les travailleurs humanitaires. Nous appelons également le Conseil à l'action pour contraindre Israël à mettre fin à son blocus inhumain dans la bande de Gaza, et à mettre en œuvre la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, qui appelle à assurer un passage sans entraves de l'aide humanitaire à Gaza. L'Organisation de la coopération islamique et le Conseil de sécurité doivent prendre les mesures qui s'imposent pour mettre fin au siège de Gaza et aux souffrances de la population et assurer la protection des civils.

L'Organisation de la coopération islamique a salué la convocation de la conférence des Hautes Parties contractantes à la Quatrième Convention de Genève, le 17 décembre dernier. Nous tenons à souligner de nouveau la responsabilité qu'ont les parties de contraindre Israël, la Puissance occupante, à respecter la Convention de Genève et son applicabilité aux territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem.

J'ai demandé à l'ancien Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Robert Serry, lors de son dernier exposé devant le Conseil, le mois dernier, s'il n'était pas temps que le Conseil joue enfin un rôle de premier plan (voir (S/PV.7417)). Nous répétons aujourd'hui cette question, et nous appelons chacun à se mobiliser afin de permettre au peuple palestinien de donner corps à son souhait d'indépendance nationale sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec, pour capitale, Jérusalem, conformément à l'Initiative de paix arabe; à trouver une solution juste à la question des réfugiés palestiniens; et à veiller à la mise en œuvre effective d'un retrait israélien total des territoires

arabes occupés, et ce, en conformité avec les résolutions pertinentes de légitimité internationale.

Je voudrais poursuivre ce propos en qualité de représentant de mon pays, pour ajouter que la situation en Syrie, ce pays frère, est devenue en quatre années successives l'une des plus grandes tragédies humanitaires de ce siècle. Eu égard aux massacres que les autorités syriennes continuent de commettre imperturbablement contre le peuple syrien, et à l'utilisation des armes chimiques contre des civils innocents, ainsi qu'à la coopération avec les organisations terroristes dans le massacre du camp de réfugiés de Yarmouk, nous avons affaire à un crime de la plus grande gravité susceptible de constituer un crime de génocide contre les réfugiés palestiniens sur place.

Elles entravent l'accès des secours humanitaires au territoire occupé. En fait, le Conseil de sécurité s'est engagé à prendre des mesures en cas de recours aux armes chimiques par quelque partie que ce soit et à sanctionner quiconque entrave l'acheminement de l'aide humanitaire. Toutefois, ces menaces, à moins qu'elles ne soient suivies d'effet, ne seront d'aucune utilité pour la population, elles ne feront que semer le doute quant à l'intégrité et la crédibilité du Conseil de sécurité et aideront les autorités syriennes à poursuivre leurs pratiques. Ces pratiques ont de fait aidé les groupes terroristes à étendre leur emprise en Syrie.

Le Royaume d'Arabie saoudite réaffirme sa condamnation du terrorisme sous toutes ses formes, quels qu'en soient les auteurs. Nous soulignons également que le terrorisme ne connaît pas de frontières et que, si nous voulons l'éliminer, nous devons nous attaquer aux causes profondes qui ont conduit à la propagation de ce fléau, y compris les pratiques des autorités syriennes, la répression, le chaos et la sédition sectaire. Le Royaume d'Arabie saoudite a montré qu'elle était capable de prendre des décisions fermes et de soutenir ses frères. Nous ne ménagerons aucun effort pour aider le peuple syrien à réaliser ses aspirations à la dignité et à la liberté d'une manière qui préserve l'intégrité territoriale de la Syrie et respecte les droits de tous dans le pays. Nous enjoignons le Conseil de sécurité à mettre en œuvre les résolutions pertinentes, notamment le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe), appelant à la mise en place d'un organe de gouvernement transitoire en vue de mettre un terme aux souffrances du peuple syrien.

Je voudrais dire, pour terminer, que la déclaration de l'Ambassadeur d'Israël au sujet de l'attaque sur Gaza et l'appui des pays arabes au peuple palestinienne trahit

une politique de deux poids, deux mesures. Il donne l'impression qu'il souhaite aider la population, mais il suffit de regarder ce qui a été fait par les autorités israéliennes en termes de répression et d'oppression du peuple palestinien au cours des dernières semaines pour se convaincre du contraire. En fait, l'acceptation de telles pratiques doit prendre fin. Il est maintenant temps que le Conseil de sécurité prouve à Israël qu'il n'est pas au-dessus des lois.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Guilherme de Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Royaume hachémite de Jordanie d'avoir convoqué cet important débat public. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé. Le Brésil tient également à prendre acte des déclarations du Représentant permanent d'Israël et de l'Observatrice permanente adjointe de l'État de Palestine.

Il y a environ un mois, dans cette salle, M. Robert Serry, a fait part de ses réflexions en tant que Coordonnateur spécial sortant pour le processus de paix au Moyen-Orient. Son message était on ne peut plus clair ni plus frustrant : « les parties s'acheminent vers une issue que je ne peux décrire que comme étant une solution à un État » (*S/PV.7417, p.5*). Ce sont ses mots. En effet, c'est ce à quoi nous avons assisté au cours des dernières années, notamment après l'échec de trois initiatives de pourparlers de paix, toutes suivies de guerres tragiques à Gaza et de l'expansion des activités d'implantation de colonies de peuplement.

Au cours des derniers mois, les déclarations des dirigeants israéliens tendant à réduire à néant toute perspective d'un État palestinien dans un proche avenir sont consternantes. De telles déclarations ne peuvent qu'alimenter la spirale des affrontements et de la méfiance, aggraver la situation sur le terrain et nous éloigner de la paix. La communauté internationale doit prendre toutes les mesures voulues pour relancer le processus de négociations en vue de parvenir à une solution fondée sur deux États.

La communauté internationale ne peut permettre que la situation actuelle soit considérée comme normale. Un message clair contre le statu quo s'impose de toute urgence. Comme le Brésil l'a signalé à plusieurs reprises, il incombe au premier chef au Conseil de sécurité de jouer son rôle dans l'élaboration d'une nouvelle architecture de paix pour mettre fin au conflit. Nous appelons le Conseil de sécurité à assumer sa

responsabilité et à définir les paramètres permettant de relancer le processus de paix.

Le Brésil se félicite de l'officialisation de l'accession de la Palestine au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI). L'adhésion de l'État de Palestine au Statut de Rome représente un pas important vers l'universalité de la CPI, contribuant positivement à la lutte contre l'impunité et à la promotion d'une paix et d'une réconciliation durables. Nous réaffirmons de nouveau que le recours aux mécanismes multilatéraux ne doit pas faire l'objet de représailles et de sanctions.

Le Brésil constate avec une profonde préoccupation que nous sommes entrés dans la cinquième année du conflit qui ravage si cruellement la Syrie, une nation à laquelle nous nous sentons profondément liés en raison de la présence d'un grand nombre de ses ressortissants et de personnes d'ascendance syrienne dans notre pays. La très forte détérioration de la situation dans le camp de réfugiés palestiniens de Yarmouk est un rappel brutal que la situation peut s'aggraver encore. Nous condamnons énergiquement les massacres et les violations graves des droits de l'homme perpétrés dans le camp de Yarmouk par le soi-disant État islamique et le Front el-Nosra. Nous appuyons fermement les efforts déployés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour fournir toute l'assistance nécessaire.

Le Brésil demande instamment à toutes les parties au conflit de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, de faciliter l'accès sans entrave des organismes d'aide humanitaire et de s'abstenir de toute action susceptible de prolonger le conflit.

Comme le Brésil n'a cessé de le répéter, il n'existe pas de solution militaire au conflit en Syrie. Il incombe à tous les pays d'empêcher une militarisation accrue du conflit et de promouvoir un véritable dialogue en vue de trouver une solution politique. Le Brésil fournit des vivres et des médicaments pour aider à atténuer la grave situation humanitaire des réfugiés syriens et des personnes déplacées.

On ne soulignera jamais assez la nécessité d'accroître la participation de toutes les parties aux négociations politiques en Syrie. Nous réitérons notre appui aux efforts déployés par l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, ainsi que par la Commission d'enquête internationale, dirigée par le professeur Paulo Sérgio Pinheiro. Un véritable dialogue, sans exclusive,

se fondant sur le plein respect des droits de l'homme, l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie, est plus urgent que jamais. Le Brésil se félicite de la deuxième série de pourparlers entre les délégations syriennes, qui s'est tenue à Moscou et qui marque une étape importante vers la relance du processus politique.

La sécurité et la stabilité au Liban sont un sujet de grande préoccupation. La recrudescence récente de la violence met en évidence la nécessité d'appuyer pleinement la politique de dissociation suivie par le Liban à l'égard des crises régionales, comme convenu dans la Déclaration de Baabda de juin 2012. Nous soutenons fermement le Liban dans sa lutte contre le terrorisme et dans sa quête de stabilité et de développement. Notre participation à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, dont le Groupe d'intervention navale est dirigé par un officier brésilien depuis 2011, joue un rôle de premier plan pour traduire notre engagement dans des actions concrètes. Le Brésil contribue également au renforcement de l'Armée libanaise en formant des élèves officiers de la marine libanaise à l'École de la marine brésilienne à Rio de Janeiro.

Le Brésil juge encourageants certains des progrès accomplis concernant les processus politiques internes et les efforts de réconciliation nationale en Iraq. Nous sommes, cependant, très préoccupés par l'état de la sécurité et de la situation humanitaire du pays, en particulier du fait du contrôle exercé par le soi-disant État islamique sur de vastes parties du territoire iraquien et ses implications pour l'ensemble de la région. Nous sommes d'avis qu'une stratégie axée uniquement sur les opérations militaires ne sera pas en mesure de s'attaquer aux causes profondes qui ont conduit à la prolifération du terrorisme et de l'extrémisme religieux dans le pays.

Qu'il me soit permis de dire quelques mots sur le Yémen. Le Brésil est profondément préoccupé par l'escalade du conflit au Yémen. Nous demandons instamment à toutes les parties de cesser les hostilités, de s'abstenir d'avoir recours à la violence et de reprendre le dialogue afin de régler leurs différends par des moyens pacifiques. Nous sommes alarmés par la détérioration profonde de la situation humanitaire, en particulier par les informations faisant état de centaines de civils tués ou blessés, dont de nombreux enfants. Toutes les parties ont l'obligation de protéger les civils et de respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Nous exhortons les pays de la région à user de leur influence pour ramener les parties

à la table des négociations et les encourager à participer à la recherche d'une solution diplomatique. Nous remercions le Conseiller spécial, Jamal Benomar, de ses efforts inlassables, et nous sommes certains que l'ONU s'associera à la recherche d'une solution négociée.

Les enjeux au Yémen sont trop élevés. La stabilisation politique du pays est urgente si nous voulons mettre un terme à la violence, aux souffrances et aux destructions qui touchent les civils et faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. Elle est également cruciale en vue d'empêcher que l'extrémisme religieux et le terrorisme continuent de se propager. Nous appuyons les efforts déployés par le Conseil de sécurité pour fournir une aide décisive au Yémen afin de rétablir la sécurité et la stabilité.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je prends la parole aujourd'hui en tant que représentant de l'une des principales parties concernées par le sujet du présent débat.

Comment est-il possible, au XXI^e siècle, que l'ONU accepte qu'Israël maintienne son occupation – une occupation militaire, raciste et coloniale – qui ouvre la voie à des violations et des crimes odieux et soutient le terrorisme? Comment pouvons-nous continuer de permettre que l'ONU n'honore pas la responsabilité juridique et historique qui lui incombe de mettre un terme à l'occupation israélienne qui ravage nos terres depuis plus d'un demi-siècle? Cela en dépit du fait que l'Organisation a adopté des centaines de résolutions demandant la fin de cette occupation raciste et coloniale qui ressemble fortement à l'apartheid. Faut-il continuer à créer des commissions d'enquête, des missions d'établissement des faits, des groupes d'experts et des quatuors pour nous convaincre de la gravité de l'occupation israélienne? L'ONU est sévèrement mise à l'épreuve. Si nous voulons préserver ce qui reste de sa crédibilité, certains pays vont devoir mettre un terme à leurs politiques d'hypocrisie, du deux poids, deux mesures et cesser de trafiquer des intérêts de leurs peuples. Les États Membres doivent passer à l'acte en prenant des mesures pratiques qui contraindront Israël à appliquer les résolutions pertinentes de l'ONU, de telle sorte que nous puissions mettre un terme à cette occupation coloniale et aux souffrances tragiques, sans précédent, des citoyens arabes, qui durent depuis des

décennies dans le Golan syrien et les autres territoires arabes occupés.

Certains parmi nous doivent arrêter de se leurrer et de leurrer le reste du monde en prétendant trouver des excuses et des justifications aux politiques d'Israël. Nous sommes tous bien conscients que les Gouvernements israéliens successifs ne se sont jamais souciés de la paix et ont poursuivi avec ardeur leurs politiques d'occupation, de colonisation et d'agression. Ils ont occupé et annexé le Golan syrien et la partie palestinienne de Jérusalem. Ils ont commis des crimes d'agression et des crimes contre l'humanité; tué des envoyés et des soldats de la paix des Nations Unies; attaqué des sites religieux chrétiens et musulmans; et le Gouvernement actuel est maintenant en train d'essayer de judaïser l'État. Le Premier Ministre israélien en exercice a clairement affirmé qu'il rejetait la solution des deux États. En 1991, l'ancien Premier Ministre d'Israël, Yitzhak Shamir, a déclaré en marge de la Conférence de Madrid que la délégation israélienne avait simplement reçu l'instruction de faire durer les pourparlers pendant 10 ans pour gagner du temps. Il est choquant qu'ici, au Conseil de sécurité, se trouvent certains qui empêchent les Palestiniens d'exercer leurs droits les plus fondamentaux, notamment le droit de créer un État sur leur territoire national et de fixer une échéance pour la fin de l'occupation israélienne. Ces pays continuent de fournir un appui à Israël dans les domaines économique, diplomatique et politique. Ils continuent de garantir sa supériorité militaire et de lui permettre de se procurer des armes nucléaires, mais aussi de lui éviter d'avoir à rendre des comptes.

Israël occupe le Golan syrien depuis 1967. Il a imposé une réalité amère aux citoyens syriens qui vivent dans cette région, et il faut remédier à cette situation en employant tous les moyens possibles garantis par le droit international. L'ONU doit donc honorer la responsabilité qui lui incombe de se pencher sur cette réalité avec tout le sérieux voulu et de faire appliquer les résolutions pertinentes, en particulier la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité. Israël doit mettre un terme à ses violations graves et systématiques des droits de l'homme. Il faut également mettre un terme aux politiques de colonisation, de terrorisme, de répression, de discrimination raciale et de vol des ressources naturelles du Golan, notamment l'eau, le pétrole et le gaz, ainsi qu'aux arrestations arbitraires de citoyens syriens. À cet égard, nous demandons instamment au Secrétaire général et au Conseil de sécurité de déployer les efforts humanitaires nécessaires pour forcer Israël à

libérer tous les prisonniers syriens, dont le plus éminent est le Nelson Mandela syrien, Sedqi Al-Maqet, qui a de nouveau été arrêté en février sans aucune raison autre que le fait qu'il possédait des informations sur le lien entre les forces d'occupation israéliennes et les groupes terroristes dans la zone de séparation du Golan syrien. Il a été emprisonné dans des centres de détention israéliens pendant 27 ans sans aucun motif légal, pour la seule raison qu'il refusait de renoncer à son allégeance à la Syrie et de porter une carte d'identité israélienne.

La communauté internationale garde le silence en ce qui concerne ces pratiques israéliennes. Israël a violé l'Accord de 1974 sur la séparation des forces, mis en danger la vie des membres de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et compromis le mandat de la FNUOD en soutenant des groupes terroristes dans la zone de séparation, notamment le Front el-Nosra, qui est affilié à Al-Qaïda, auxquels il fournit un appui logistique multiforme et dont il va jusqu'à traiter les membres blessés dans ses hôpitaux. Nous exigeons donc que soit accordée une attention sérieuse et immédiate à ce grave problème. Le Secrétariat et le Département des opérations de maintien de la paix l'ignorent, et ceci est injustifiable.

À cet égard, je tiens à souligner qu'il est clair pour nous tous que les déclarations trompeuses de certains orateurs ne visent qu'à créer des sujets de discorde pour détourner l'attention du Conseil, réduire la pression exercée sur Israël et masquer le fait qu'Israël a rejeté la solution des deux États et le processus de paix dans son intégralité. Aux représentants du Royaume-Uni et des États-Unis, je tiens à dire qu'ils doivent mettre un terme à leur hypocrisie et à leurs mensonges. S'ils sont préoccupés par la situation des réfugiés palestiniens, ils ne doivent pas appuyer Israël, qui est la raison principale des épreuves que subissent ces réfugiés depuis 1948. Ils sont des partenaires qui ont contribué à créer et à perpétuer ces difficultés, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la Syrie. Ils ont utilisé leur droit de veto des dizaines de fois pour protéger Israël, qui ne respecte pas le droit au retour prévu en vertu de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. La Syrie a accueilli ces réfugiés, les considérant comme ses frères et sœurs, elles les a accueillis et traités avec la même générosité qu'elle montre à ses citoyens, et elle continuera de n'épargner aucun effort pour les protéger contre le terrorisme parrainé par les États-Unis, le Royaume-Uni et d'autres États arabes de la région jusqu'à ce qu'ils puissent retrouver leur foyer national en Palestine occupée.

Enfin, le représentant du Royaume d'Arabie saoudite a usé de propos honteux et inacceptables en référence à mon pays. Je ne répondrai pas à sa provocation politique, qui est fondée non pas sur l'information, mais sur l'ignorance. Il a oublié que le point de l'ordre du jour concerne la question palestinienne et a ainsi rendu service au Gouvernement israélien et à ses alliés. Le sionisme et l'Arabie saoudite sont à l'origine du terrorisme, du fanatisme et de la culture de haine à travers le monde. C'est la culture de l'État islamique d'Iraq et du Levant. La culture de la décapitation vient de l'époque de la *jâhiliya* – la période de l'obscurantisme –, du takfirisme, du wahhabisme, et donc de l'Arabie saoudite.

Les politiques saoudiennes ont semé les germes de la sédition confessionnelle dans la région. L'Arabie saoudite paiera le prix de cette erreur. Les menaces proférées par son représentant à l'encontre de mon pays et ses affirmations selon lesquelles l'Arabie saoudite est prête à venir en aide au peuple syrien ne font que confirmer le fait que les dirigeants de son pays ont du sang syrien sur les mains et sont fortement impliqués dans le financement, la protection et le soutien des terroristes wahhabites. L'Arabie saoudite envoie des mercenaires du monde entier en Syrie pour qu'ils aillent la déstabiliser.

L'Arabie saoudite demeure le centre de la culture de la haine et du sectarisme. Elle ressemble beaucoup à l'État israélien sioniste. Si l'ambassadeur d'Arabie saoudite a vraiment le pouvoir de menacer mon pays comme il vient de le faire, alors je vais tout de suite le mettre à l'épreuve. Je lui demande, devant toutes les personnes présentes, de nous montrer ce qu'il peut faire contre mon pays. Nous couperons toutes les mains qui tenteront de nuire à la Syrie; le Royaume d'Arabie saoudite recevra le châtement qu'il mérite.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

M. Carrera Castro (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, la délégation guatémaltèque souhaite la bienvenue au Ministre jordanien des affaires étrangères, M. Nasser Judeh, et le remercie sincèrement de sa présence active au début de ce débat. Je tiens également à féliciter la délégation jordanienne de son excellent leadership et du travail qu'elle effectue à la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois d'avril. L'Ambassadrice de la Jordanie est une grande amie et nous espérons pouvoir nous rendre en Jordanie jeudi et vendredi pour saluer directement son gouvernement.

Nous prenons également bonne note des observations du Secrétaire général sur les faits survenus récemment au Moyen-Orient, une région dans laquelle plusieurs pays sont frappés par l'instabilité et les conflits. Les conséquences de la violence dans la région sont désastreuses pour la population civile, et comme l'a mentionné ma délégation dans cette salle le mois dernier, nous sommes préoccupés par la situation de nombre de communautés ethniques et religieuses qui sont sérieusement menacées.

La communauté internationale est témoin de la violence, de l'intégrisme, de l'intolérance, de l'exclusion et de la destruction du tissu social qui sont désormais les traits d'un modèle politique et social qui n'est pas viable. Nous devons donc redoubler d'efforts pour encourager les dirigeants de la région à respecter les droits de l'homme et à bâtir un avenir meilleur pour leurs peuples.

Depuis la suspension des derniers pourparlers de paix en avril 2014, on observe une détérioration rapide de la situation entre Israël et la Palestine, ce qui rend la solution des deux États tant désirée de plus en plus difficile à atteindre. C'est pourquoi il est nécessaire de fixer un horizon politique répondant aux besoins légitimes des deux peuples et permettant de parvenir à un règlement juste et définitif. La communauté internationale doit par conséquent jouer un rôle actif pour appuyer et promouvoir ce processus de paix.

Nous reconnaissons l'importance du principe de la responsabilité partagée, et estimons donc que la participation active du Quatuor diplomatique pour le Moyen-Orient et du Conseil de sécurité au processus de paix peut permettre d'insuffler un nouvel élan afin que les parties avancent de manière responsable en direction d'une paix globale, juste et durable.

À cet égard, nous invitons instamment à un dialogue sur l'Initiative de paix arabe, dans la perspective d'un règlement global du conflit israélo-arabe, et sur le rôle vital que peuvent jouer les pays de la région et le Conseil de sécurité.

Les parties doivent éviter de prendre des mesures risquant de compromettre davantage les chances de reprise de pourparlers véritables. Nous estimons qu'il incombe aux parties de consentir un effort sincère et renouvelé et notamment de lever totalement le blocus, d'arrêter la construction des colonies de peuplement illégales, de s'abstenir de commettre des actes de provocation mais aussi de cesser les tirs de roquettes

afin de répondre aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité.

Il faut que les parties renforcent la confiance et s'engagent en faveur des pourparlers de paix et de la solution des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, grâce à des mesures destinées à rétablir la confiance mutuelle.

Nous saluons l'annonce de l'accord en vertu duquel Israël s'engage à débloquer les recettes fiscales collectées au nom de l'Autorité palestinienne, qui constitue une avancée importante dans le rétablissement de la confiance entre les deux parties. La retenue de ces recettes pendant plus de quatre mois a eu des répercussions très déstabilisantes sur les institutions palestiniennes et sur la capacité de payer les salaires du secteur public et de fournir les services de base qu'attend la population.

En outre, le Guatemala appuie résolument la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales et, à cet égard, considère que l'accession de la Palestine au Statut de Rome de la Cour pénale internationale est un pas positif. Nous sommes de fervents partisans de l'universalité de la Cour et considérons cet acte comme l'illustration de la volonté totale de faire respecter sur ce territoire le principe de responsabilité et les droits de l'homme, ce qui ne peut que contribuer à faire avancer le processus de paix entre les parties.

La crise syrienne, qui est entrée dans sa cinquième année, reste marquée par la spirale de la violence et de la destruction. Nous condamnons catégoriquement les violations des droits de l'homme commises par toutes les parties. Nous sommes conscients du travail considérable qu'accomplit l'ONU, en particulier par le truchement du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, pour faire face aux conséquences dévastatrices de ce conflit, mais la communauté internationale doit elle aussi jouer son rôle. Nous rappelons qu'il est urgent de relancer le processus politique et, par conséquent, tous les efforts allant dans le sens d'un règlement pacifique entre les parties nous paraissent utiles et peuvent compter sur notre appui. Nous saluons également les efforts de l'Envoyé spécial, Staffan de Mistura, pour résoudre le conflit syrien.

La communauté internationale et les membres du Conseil de sécurité en particulier doivent surmonter leurs divergences et trouver de nouveaux moyens de

réduire les violences, d'alléger les souffrances de la population et de renforcer la confiance pour que les négociations puissent reprendre.

Comme nous l'avons déjà dit, nous sommes profondément préoccupés par la situation humanitaire. Les services essentiels tels que la santé, l'éducation et l'assainissement se trouvent à un point de rupture, et l'aide fournie est insuffisante. Toute l'aide humanitaire qui pourra être fournie sera cruciale pour garantir la stabilité politique de la région.

À ce propos, nous soulignons l'appui inestimable des gouvernements et des peuples des pays qui accueillent des milliers de réfugiés syriens, endossant un fardeau aussi lourd qu'indu. Je tiens à signaler en particulier le rôle de la Jordanie, de la Turquie, du Liban et de l'Égypte.

Nous condamnons également toutes les attaques visant des camps de réfugiés. Il est impératif que toutes les parties au conflit protègent les civils et autorisent l'accès humanitaire régulier et continu aux populations touchées. Notre conviction est que l'État est responsable au premier chef de la protection de sa population, et qu'en aucun cas il ne doit enfreindre les droits de cette dernière, par des actions violentes notamment. Il faut veiller à ce que les crimes graves qui ont été commis durant ce conflit ne restent pas impunis. Le peuple syrien mérite que les responsables répondent de leurs actes.

Nous sommes conscients de l'énorme défi que représente pour les parties la recherche d'une solution politique, tant au niveau national qu'international, mais c'est la seule voie qui nous est offerte. Il est de notre responsabilité politique et historique, en tant qu'États membres de la communauté internationale, d'encourager tous les moyens susceptibles de contribuer à l'instauration de la paix.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Safaei (Iran) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Monsieur le Président, je tiens à vous faire part de la gratitude du Mouvement pour avoir convoqué le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, en ce moment crucial pour la Palestine, le peuple palestinien et la

communauté internationale. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé.

Le Mouvement des pays non alignés saisit cette occasion pour réaffirmer sa solidarité de longue date avec le peuple palestinien. Nous réitérons notre appui à la réalisation des aspirations nationales légitimes et des droits inaliénables des Palestiniens, notamment le droit à l'autodétermination et à la liberté à l'intérieur d'un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, et à un juste règlement du sort des réfugiés palestiniens conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Le Mouvement des pays non alignés souligne qu'il faut parvenir d'urgence à un règlement juste, durable, global et pacifique du conflit israélo-palestinien, qui est au cœur du conflit israélo-arabe, et demande à toutes les parties concernées de déployer des efforts sérieux en vue de la réalisation de cet objectif, qui n'a que trop tardé. Une solution pacifique de la question palestinienne demeure une priorité du Mouvement. L'année 2014, proclamée Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien par l'Assemblée générale, a pris fin, et pourtant, les souffrances et les injustices infligées au peuple palestinien persistent. L'intransigeance et les politiques illégales d'Israël continuent de faire obstacle à la reprise des négociations crédibles et à la mise en œuvre d'une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien. Nous sommes vivement préoccupés par la détérioration de la situation sur le terrain qui en résulte, dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et soulignons que le statu quo n'est pas viable. La situation exige que la communauté internationale y accorde toute son attention sans plus tarder.

En dépit de la participation de bonne foi du peuple et des dirigeants palestiniens aux efforts de paix pendant des décennies et leur engagement sans équivoque en faveur du droit international, qui a été réaffirmé par l'adhésion récente de l'État de Palestine à plusieurs conventions et traités internationaux, y compris le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, la situation et les difficultés des Palestiniens ne font que s'aggraver dans tous les domaines. Il s'agit d'une conséquence directe des politiques et pratiques illégales d'Israël, qui ont consolidé l'occupation et sapé tous les efforts de paix, jusqu'à remettre sérieusement en doute la viabilité de la solution des deux États.

La situation s'est considérablement détériorée, et le peuple palestinien a été soumis à des violences

sans précédent pendant l'agression militaire israélienne menée en juillet et en août 2014 contre la bande de Gaza, assiégée et sous blocus. Israël n'a pas eu à rendre des comptes pour ces crimes, malgré que les forces d'occupation aient tiré des dizaines de milliers de missiles, de bombes, d'obus d'artillerie et de balles réelles contre la population civile palestinienne sans défense. Le Mouvement continue de réclamer que les responsabilités soient établies pour tous ces violations et crimes commis. En outre, nous prions instamment la communauté internationale d'honorer les engagements pris à la conférence du Caire sur la Palestine afin d'accélérer les efforts de reconstruction dans la bande de Gaza et de fournir d'urgence au peuple palestinien l'aide humanitaire nécessaire pour atténuer ses souffrances. Nous réitérons également notre appel pour qu'il soit mis fin au blocus imposé par Israël à Gaza et à l'isolement inhumain du peuple palestinien dans cette zone.

Une fois de plus, le Mouvement des pays non alignés condamne vigoureusement les activités d'implantation de colonies menées par Israël, qui se poursuivent et s'intensifient, sur l'ensemble du territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est occupée, et qui constituent une violation grave de la Quatrième Convention de Genève et des résolutions de l'ONU, y compris celles du Conseil de sécurité. Suite à ces violations et à d'autres violations systématiques, telles que les démolitions de maisons, le déplacement forcé des civils palestiniens, l'arrestation et la détention de Palestiniens, y compris des enfants, ainsi que les actes incessants de violence, de terreur et de provocation des colons et des extrémistes israéliens, y compris sur des sites religieux sensibles, chrétiens et musulmans, notamment la mosquée Al-Aqsa, la situation ne fait que se détériorer sur le terrain, les conditions de vie du peuple palestinien ne font qu'empirer, la fragmentation de son territoire se poursuit et la viabilité de la solution des deux États est de plus en plus compromise. En outre, ces politiques et pratiques illégales d'Israël mettent encore plus en doute son engagement affiché en faveur de la solution des deux États et de la paix – des affirmations qui ont été davantage remises en question suite aux déclarations choquantes et sans équivoque contre la paix et la solution des deux États faites par des responsables israéliens, notamment pendant la dernière campagne électorale.

Nous reconnaissons tous que la situation n'est pas viable et que cette situation injuste ne saurait perdurer. Le Conseil de sécurité ne peut pas rester à l'écart des efforts de la communauté internationale visant

à trouver une solution juste et pacifique à la question palestinienne, surtout que la situation continue de se détériorer sensiblement et risque de conduire à une instabilité totale. Par conséquent, le Mouvement des pays non alignés exhorte le Conseil à agir sans plus tarder, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, et à prendre des mesures fermes pour mettre fin à l'occupation israélienne et à cette injustice dont le peuple palestinien est victime depuis des décennies.

Nous constatons avec regret qu'en 2014, le Conseil n'a pas assumé ses responsabilités et n'a pas véritablement contribué à une solution pacifique au Moyen-Orient, en contraste avec le large consensus international sur cette question, comme en témoigne le vote de 181 États Membres à l'Assemblée générale en faveur du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la liberté et d'autres multiples déclarations faites de par le monde – par des Gouvernements, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et des parlements – appelant à la fin de ce conflit qui n'a que trop duré.

Le Mouvement des pays non alignés estime que ce message a été clairement exprimé dans le monde entier. Il est grand temps de mettre fin à l'occupation et à l'impunité odieuses d'Israël qui ont causé tant de souffrances et qui ont provoqué tant de crises, d'instabilité et de colère dans toute la région du Moyen-Orient et qui continuent de saper la paix et la sécurité régionales et mondiales. Ce message qui est reflété dans les résolutions annuelles de l'Assemblée générale a été réitéré fermement lors de la récente Conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève, organisée par la Suisse, dépositaire de la Convention. Ce message continue également d'être réaffirmé dans les motions présentées par de nombreux parlements européens appelant à la reconnaissance de l'État de Palestine et par le fait que 135 pays ont déjà reconnu l'État de Palestine.

Les États Membres de l'ONU ont confié au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité, et nous demandons instamment au Conseil d'agir pour s'acquitter de ses responsabilités concernant la question de Palestine en tenant pleinement compte des conséquences qui en découlent pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient et au-delà. Aujourd'hui, le Mouvement des pays non alignés appelle le Conseil de sécurité, et continuera d'appeler le Conseil, à agir en conformité avec ses obligations au titre de la Charte

et souligne le rôle important que le groupe des pays membres du Mouvement des pays non alignés peut jouer à cet égard.

Le Liban continue d'être victime de violations persistantes de ses frontières et d'incursions sur son territoire par Israël, qui ont été suivies d'années d'occupation et d'agression. Malheureusement, Israël continue de violer l'espace aérien libanais, en intensifiant ses incursions au Liban. Ces activités constituent une violation flagrante de la souveraineté libanaise et des résolutions internationales pertinentes, notamment la résolution 1701 (2006), dont les dispositions doivent être appliquées de manière à consolider les fondements de la stabilité et de la sécurité au Liban et à empêcher Israël de violer la souveraineté libanaise au quotidien.

Enfin, en ce qui concerne le Golan syrien occupé, le Mouvement condamne toutes les mesures prises par Israël, Puissance occupante, visant à modifier le statut juridique, physique et démographique de la région, et qui se sont intensifiées après le début de la crise syrienne.

Une fois de plus, le Mouvement des pays non alignés demande à Israël de respecter la résolution 497 (1981) et de se retirer complètement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Mminele (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays de l'accession de la Jordanie à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous vous remercions également d'avoir convoqué le présent débat important.

Depuis de nombreuses années, l'Afrique du Sud appelle à un engagement accru du Conseil sur la question de Palestine, car nous considérons qu'il est tenu d'agir pour mettre fin à l'impunité sur le terrain et de faire avancer le processus de paix actuellement au point mort. Nous remercions le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, pour son exposé important. À ce stade, nous tenons à remercier M. Robert Serry pour ses années de service et le travail qu'il a réalisé pour tenter de régler un des conflits les plus inextricables au monde. Ma délégation se félicite de la nomination de M. Nikolay Mladenov en tant que nouveau Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général

auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne. Nous lui souhaitons plein succès dans l'exécution de sa tâche et l'assurons de notre ferme appui à ses efforts.

M^{me} Kawar assume la présidence.

L'Afrique du Sud s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Dans le cadre de son dernier exposé au Conseil (voir S/PV.7417), M. Serry a rappelé que durant son mandat, trois initiatives de paix conduites par les États-Unis n'ont pas abouti et ne nous ont pas davantage rapprochés d'un accord de paix s'imposant d'urgence et basé sur la solution des deux États. De plus, ces trois processus de négociation inachevés ont été suivis de guerres à Gaza, laissant la bande de Gaza dévastée et aggravant la situation humanitaire sur le terrain. Cela a amené M. Serry à appeler les États-Unis et la communauté internationale à adopter une nouvelle stratégie accordant la priorité à la situation à Gaza. Il a également demandé instamment au Conseil de sécurité de prendre l'initiative et de présenter un cadre de négociations aux parties. Il s'est dit convaincu que cela pourrait être la seule manière de préserver et d'appliquer la solution des deux États. M. Serry a averti que la situation sur le terrain s'acheminait vers une solution à un État, ce qui n'est pas une solution.

L'Afrique du Sud considère qu'il aurait fallu agir il y a longtemps déjà. Le blocus illégal imposé par Israël à la bande de Gaza continue d'infliger de graves souffrances à 1,8 million de Palestiniens, aggravant la crise humanitaire déjà généralisée. Nous demeurons extrêmement préoccupés par le fait que la solution envisagée par les Accords d'Oslo il y a plus de 20 ans est détruite au fur et à mesure que chaque nouvelle implantation de colonies est annoncée. Ces implantations sont non seulement illégales en vertu du droit international mais restent également un obstacle majeur à la réalisation d'une paix durable.

En substance, les activités de peuplement israéliennes confisquent un territoire palestinien essentiel à un futur État et visent à isoler Jérusalem-Est des autres principales villes palestiniennes, menaçant ainsi gravement l'application même de la solution des deux États, conforme à l'appel lancé par la majorité en faveur de la création d'un État palestinien souverain, indépendant, viable et d'un seul tenant, vivant côte à côte avec l'État d'Israël sur la base des frontières

d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous appelons une nouvelle fois Israël à cesser immédiatement ses activités de peuplement, ce qu'il est tenu de faire au titre de diverses résolutions du Conseil de sécurité et en vertu du droit international. En outre, les actions menées par Israël à Gaza constituent également une violation du droit international humanitaire, y compris l'article 23 de la quatrième Convention de Genève, et contreviennent aux résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1515 (2004) et 1860 (2009).

À ce jour, le Conseil de sécurité n'a pas demandé des comptes à Israël pour ses violations des décisions du Conseil, rendant ainsi possible l'impunité d'Israël. Cette situation désastreuse est ponctuée d'actes de provocation et d'attaques contre les lieux saints de Jérusalem-Est, d'une réaction violente aux manifestations pacifiques des Palestiniens, et d'attaques menées par des colons illégaux contre des communautés palestiniennes. Nous avons récemment été témoins des effets de ces attaques : des ripostes individuelles de Palestiniens. L'Afrique du Sud réitère sa condamnation de la violence sous toutes ses formes, y compris celle commise par des individus, car elle nuit au processus de paix vacillant.

L'Afrique du Sud se félicite qu'Israël et la Palestine aient annoncé, le samedi 18 avril, qu'un accord a été trouvé en vue de débloquer des centaines de millions de dollars de recettes fiscales et douanières qui n'ont pas été transférées à l'Autorité palestinienne depuis le début de l'année. Nous espérons que cet accord sera appliqué sans tarder. Nous réaffirmons que la retenue des recettes fiscales est un châtement collectif illégal qui fait suite à l'adhésion de la Palestine au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et à d'autres accords et organisations internationaux. Nous considérons que, en tant qu'État, la Palestine a le droit de devenir membre de toute organisation dont elle souhaite faire partie, et nous appuierons la demande d'adhésion de la Palestine à l'ONU, enlisée au Conseil.

L'Afrique du Sud attend avec intérêt la publication du rapport de la Commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme chargée d'enquêter sur les crimes de guerre commis durant le dernier conflit de Gaza. Nous sommes conscients des difficultés auxquelles la Commission s'est heurtée, mais nous espérons que cela ne retentira pas sur l'impartialité et la rigueur du rapport et qu'il constituera un premier pas vers la réalisation de la justice pour les nombreuses victimes du conflit de Gaza. Nous demeurons attachés à une solution juste, durable et pacifique au conflit israélo-palestinien,

et nous appuyons les efforts internationaux visant l'édification d'un État palestinien viable.

S'agissant de la Syrie, ma délégation regrette vivement que le conflit syrien fasse rage depuis plus de quatre ans, avec des conséquences humanitaires désastreuses et aucune chance d'apaisement. Il s'agit d'une des pires catastrophes humanitaires à laquelle l'humanité doit faire face et qui a de lourdes conséquences politiques et économiques dans toute la région. Le seul espoir qu'a le peuple syrien réside dans la volonté de toutes les parties au conflit de mettre immédiatement fin à la violence et de commencer à dialoguer de manière constructive et sans condition préalable dans le but de parvenir à un accord sur une transition politique dans un esprit de réconciliation, en s'appuyant sur le Communiqué de Genève de juin 2012 (S/2012/522, annexe). L'Afrique du Sud appuie les efforts diplomatiques actuellement déployés par l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, en vue de trouver un règlement pacifique à ce conflit.

Pour terminer, l'Afrique du Sud déplore également les abjectes atrocités et violations des droits de l'homme commises par les extrémistes à l'encontre des minorités dans la région. Il est important que la communauté internationale s'attache de concert à lutter contre cette menace et à empêcher sa propagation.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

M^{me} Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : La délégation pakistanaise remercie le Ministre jordanien des affaires étrangères d'avoir présidé la présente séance à son début. Nous remercions également le Secrétaire général de son exposé incisif devant le Conseil.

Le Moyen-Orient est le berceau de la civilisation humaine. Aujourd'hui, malheureusement, il semble être devenu le berceau du chaos – déchiré par le conflit et les rivalités régionales, meurtri par le terrorisme et l'extrémisme, et assailli par d'immenses souffrances humaines. Tant que ce chaos, qu'il ne concerne que des pays individuels ou qu'il transcende les frontières, ne sera ni contenu ni maîtrisé, il représentera un danger pour la paix, la sécurité et la prospérité mondiales.

Tous les conflits qui font rage au Moyen-Orient doivent être attaqués simultanément – et s'il faut s'y attaquer séparément, ce doit être avec une vision de long terme plutôt que myope, et sans visées partisans. Les causes immédiates de chaque conflit ont beau être différentes, on y retrouve néanmoins des

éléments communs : l'échec des gouvernements et de la gouvernance à répondre aux aspirations légitimes des populations concernées, les problèmes non réglés et les conséquences des interventions extérieures, ainsi que les actes d'omission de la communauté internationale.

Par de nombreux aspects – politiques, historiques et sentimentaux –, la Palestine et la tragédie que subit son peuple restent la cause profonde des conflits et du chaos qui déchirent le Moyen-Orient. Malheureusement, aujourd'hui, la perspective d'un juste règlement de ce problème éternel est plus compromise que jamais auparavant. Les déclarations faites récemment par Israël ont scandalisé même ses amis les plus proches. Certes, il est possible de revenir sur des paroles, mais l'expansion constante et illégale des activités de peuplement israéliennes sur les terres palestiniennes, le blocus de Gaza, le recours aux provocations dans le périmètre de la mosquée Al-Aqsa et l'incarcération persistante des Palestiniens dressent des obstacles de plus en plus importants sur la voie de la solution des deux États. Ces actes ont pour effet de rendre caduque la perspective d'un État palestinien indépendant, d'un seul tenant et viable, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Il incombe au Conseil de sécurité de prendre des mesures fortes et unanimes pour faire appliquer ses résolutions exigeant un règlement juste et durable. Le Conseil doit adopter une résolution établissant les paramètres de l'État palestinien, établir un calendrier pour la fin de l'occupation et lancer un nouveau processus de paix pour faire avancer les négociations.

Consciemment ou non, le conflit qui dure depuis longtemps en Iraq et dans la région a exacerbé les failles ethniques et sectaires, insufflé un nouvel élan à Al-Qaida et donné naissance à une entité terroriste encore plus ignoble, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) – également appelé Daech – qui fait régner sa sauvagerie partout en Iraq et en Syrie, et attire des adhérents au-delà, en Libye et ailleurs. Dans les cas de la Libye et de la Syrie, la route de l'enfer était pavée de bonnes intentions, dont les issues tragiques sont cependant manifestes. Les Printemps arabe s'est transformé en un hiver froid et menaçant.

En Libye, les rivalités tribales et régionales se sont associées aux extrémistes, notamment affiliés à l'EIL, pour créer les conditions du chaos. Le Conseil de sécurité doit veiller à ce que des mesures soient prises par ceux qui sont en mesure de contribuer à restaurer la paix et l'ordre en Libye.

En Syrie, une guerre hobbesienne fait rage, où chacun est l'adversaire de tous, et où la cruauté et la souffrance humaine sont telles que l'humanité même des responsables est mise en doute. La situation dans le camp de réfugiés palestiniens de Yarmouk est au-delà de toute description. L'EIHL doit être vaincu. Mais pour que la paix et l'ordre soient restaurés, un règlement politique devra être négocié entre ceux qui sont prêts à faire des concessions mutuelles. Le processus de Genève, la médiation de l'ONU, l'initiative russe et toutes les autres options doivent être exploités pour faire émerger une solution politique à ce difficile conflit. La première des priorités doit être de mettre fin à l'immense souffrance humaine du peuple syrien.

Au Yémen, les paramètres de la légitimité internationale sont beaucoup plus clairs. Un groupe rebelle, avec l'aide de responsables dissidents, occupe de larges pans du pays dont il a expulsé le Gouvernement légitime, y compris le Président de la République. Cette situation, créée par l'emploi illégal de la force, ne saurait être tolérée, et encore moins acceptée comme base pour la négociation du règlement de la crise.

Le Pakistan s'est félicité de l'adoption de la résolution 2216 (2015) et a appelé à sa mise en œuvre pleine et effective. Nous estimons que restaurer le Gouvernement du Président Hadi Mansour sera une mesure importante sur la voie du rétablissement de la paix au Yémen. Le Conseil a appelé les rebelles à mettre fin aux hostilités et à libérer les zones qu'ils occupaient. Cela doit être appliqué. Cela dit, il est urgent de trouver un règlement pacifique négocié à la crise en privilégiant le dialogue.

Plusieurs des conflits qui ont fait éclaté dans tout le Moyen-Orient traduisent l'amplification des clivages au sein des pays musulmans concernés. Le monde islamique ne doit pas laisser ces fissures déchirer l'unité, ordonnée par Dieu, de l'Oumma – la communauté de tous les musulmans. Le Pakistan se tient prêt à faire tout son possible pour promouvoir la paix et la réconciliation au sein du monde musulman.

Enfin, la solidarité indéfectible du Pakistan envers le peuple de Palestine se traduit par l'appui qu'il lui apporte depuis des décennies. Nous exhortons le Conseil à agir et à assumer un rôle de chef de file sur cette question. Le règlement du conflit arabo-israélien aidera également à régler les nouveaux conflits dans lesquels s'enfoncent le Moyen-Orient. L'urgence est de rigueur!

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne.

M. Mayr-Harting (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine et la Géorgie souscrivent à la présente déclaration.

La position de l'Union européenne sur le processus de paix au Moyen-Orient est claire, cohérente et sans équivoque depuis de nombreuses années – et elle le restera. La seule voie réaliste pour régler le conflit passe par un accord entre les parties qui mette fin à l'occupation commencée en 1967, qui réponde à toutes les exigences et qui satisfasse les aspirations des deux camps. Il convient de trouver à ce conflit une solution durable qui permette à l'État d'Israël et à un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant, souverain et viable de vivre côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle. Le contexte qui prévaut actuellement dans la région rend encore plus urgente la nécessité de cette solution.

Je tiens à souligner que, compte tenu des contraintes de temps, je prononcerai une version écourtée de ma déclaration. J'appelle toutefois l'attention des délégations sur le texte intégral qui sera distribué.

Préserver la viabilité de la solution des deux États doit rester une priorité. Nous nous préoccupons des faits nouveaux sur le terrain qui pourraient rendre la réalisation de ladite solution de plus en plus improbable. Israël doit cesser ses activités de peuplement en Cisjordanie. Nous exhortons de nouveau les parties à renouveler leur attachement à la solution des deux États, à instaurer la confiance et à reprendre des négociations constructives pour parvenir à un accord de paix global. L'Union européenne appelle de nouveau les autorités palestiniennes à faire une utilisation constructive du statut de la Palestine auprès de l'ONU et à ne pas prendre de mesures qui pourraient davantage nous éloigner d'un règlement négocié.

La communauté internationale doit assumer la responsabilité qui lui incombe de faciliter la reprise des négociations. Le Quatuor doit redoubler d'efforts pour faciliter la relance du processus de paix et, ce faisant, coopérer avec toutes les parties prenantes, en particulier dans la région. À cet égard, il convient de rappeler

que l'Initiative de paix arabe – dont les dirigeants arabes ont récemment confirmé qu'elle était toujours d'actualité – reste d'une importance stratégique pour un accord de paix global quel qu'il soit.

C'est au Conseil de sécurité qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, notamment s'agissant du conflit israélo-palestinien, et nous sommes donc pleinement favorables à ce que les membres du Conseil poursuivent leurs efforts pour s'entendre sur un projet de résolution qui orienterait avec autorité les parties vers le cadre dans lequel un accord doit s'inscrire. Nous estimons que la position de l'Union européenne sur les paramètres du statut définitif, telle qu'elle est présentée dans les conclusions du Conseil de l'Union européenne, pourrait permettre de faire que ces efforts débouchent rapidement sur un consensus.

L'Union européenne reste profondément préoccupée par la situation humanitaire désastreuse qui règne à Gaza. Les infrastructures et services de base doivent être restaurés. Les membres de la communauté internationale doivent d'urgence honorer les promesses qu'ils ont faites au sujet de la reconstruction de Gaza. Nous continuons d'appeler à un changement radical de la situation politique, sécuritaire et économique dans la bande de Gaza, notamment la levée du siège. Les parties doivent de toute urgence aller à un cessez-le-feu durable, sur la base de l'accord du Caire du 26 août, et conclure un accord qui mette fin au siège imposé à Gaza et qui réponde aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. Les factions palestiniennes doivent mettre de côté leurs rivalités aux fins d'une véritable réconciliation nationale et d'une reprise du contrôle gouvernemental par l'Autorité palestinienne à Gaza, à commencer par une réouverture des points de passage et une réforme du service civil.

L'Union européenne apporte son plein appui au nouveau Coordonnateur spécial du Secrétaire général pour le processus de paix au Moyen-Orient tout récemment nommé, M. Nikolay Mladenov. La semaine dernière, le Conseil de l'Union européenne a nommé M. Fernando Gentilini Représentant spécial de l'UE pour le processus de paix au Moyen-Orient. Nous réitérons notre offre de fond au Israéliens et aux Palestiniens d'un partenariat spécial privilégié avec l'Union européenne en cas d'accord de paix. L'UE reste déterminée à suivre de très près l'évolution de la situation sur le terrain et ses incidences plus larges, et

reste prête à prendre d'autres mesures pour préserver la solution des deux États. -

Ensemble, les parties, les pays voisins et la communauté internationale dans son ensemble doivent tout mettre en œuvre pour enfin s'engager de façon décisive dans la voie d'un règlement du conflit israélo-arabe. L'Union européenne, pour ce qui la concerne, entend fermement être présente et participer à toutes les phases d'un tel processus.

L'Union européenne reste déterminée à parvenir à une paix, une stabilité et une sécurité durables en Syrie, en Iraq et dans l'ensemble de la région, ainsi qu'à contrer la menace posée par l'EIIL/Daech. Pour ce faire, le 16 mars 2015 nous avons adopté les conclusions d'une stratégie régionale détaillée portant sur ces priorités. Nous réaffirmons qu'une solution durable requiert de toute urgence un processus politique sans exclusive mené par les Syriens, et appuyons pleinement l'Envoyé spécial, Staffan de Mistura, qui entend pousser à des consultations avec tous les acteurs nationaux et internationaux sur la base du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). Il importe d'urgence de relancer le processus politique et d'augmenter les chances de réaliser une transition politique sur la base du Communiqué de Genève et en phase avec les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous déplorons les violations et abus en cours du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. Les auteurs de ces violations doivent répondre de leurs actes; la justice et la reddition de comptes doivent par conséquent être incluses dans le processus politique dès le début. Nous demandons à toutes les parties syriennes de montrer de façon claire et concrète leur attachement à un tel processus politique et nous exhortons ceux qui ont de l'influence sur les parties, et notamment sur le régime d'Assad, d'exercer des pressions sur eux pour qu'ils mettent fin à la violence et s'engagent dans le processus de manière constructive. Nous demandons aussi à toutes les parties de respecter leurs obligations internationales d'assurer la protection des civils. L'Union européenne condamne fermement l'escalade de la violence par le régime d'Assad, dont la guerre brutale faite à son propre peuple, les violations massives des droits de l'homme et le blocage systématique des réformes démocratiques ont lourdement contribué à l'expansion de l'EIIL en Syrie.

Les conditions dans le camp de réfugiés palestiniens à Yarmouk sont devenues critiques et il faut y remédier de toute urgence. Le refus permanent

opposé par le régime syrien et d'autres belligérants à l'acheminement de l'aide humanitaire aux réfugiés vivant à Yarmouk est inacceptable. Toutes les parties doivent cesser les hostilités afin de permettre un accès humanitaire immédiat et inconditionnel à ceux qui en ont besoin et de permettre à tous les civils qui souhaitent quitter le camp de le faire sans danger, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

L'Union européenne félicite l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient de l'important travail qu'il effectue. Nous continuerons d'oeuvrer de concert avec le Commissaire général Pierre Krähenbühl et tous les autres partenaires pour aider à atténuer les souffrances de ceux qui sont le plus dans le besoin.

Nous notons aussi avec préoccupation que les besoins humanitaires continuent de s'accroître, tandis que l'accès est entravé par un nombre accru de contraintes. L'Union européenne condamne l'intransigeance continue du régime d'Assad s'agissant de l'accès humanitaire. Nous appelons de nouveau toutes les parties, en particulier le régime d'Assad, à se conformer pleinement aux dispositions des résolutions pertinents et à les mettre en oeuvre immédiatement. Nous nous efforcerons d'accélérer la mise en oeuvre de ces résolutions en vue d'un acheminement de l'aide à travers la frontière et à travers les lignes afin d'aider ceux qui sont le plus désespérément dans le besoin.

Enfin, l'Union européenne est vivement préoccupée par les allégations concernant l'utilisation de toxines et les attaques aux barils explosifs dans le gouvernorat d'Idlib entre le 16 et le 31 mars 2015. Si ces attaques alléguées au chlore venaient à être prouvées, elles constitueraient une violation de la Convention sur les armes chimiques, ainsi que des résolutions 2118 (2013) et 2209 (2015), qui prévoient des mesures supplémentaires au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies en cas de non-respect. La communauté internationale doit faire en sorte que l'impunité ne triomphe pas.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M. Alday Gonzalez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la Jordanie d'avoir convoqué le présent débat public et d'y participer. Un coup d'oeil sur les derniers événements au Moyen-Orient souligne l'importance vitale que le Mexique accorde à la diplomatie et au dialogue en tant qu'outils

cruciaux pour trouver des solutions politiques à long terme aux conflits affectant la région.

La crise humanitaire qui se poursuit en Syrie, les déplorables violences commises à l'encontre des civils par les groupes extrémistes dans plusieurs pays au Moyen-Orient, la détérioration accélérée de la situation au Yémen ou la stagnation des pourparlers de paix entre Israéliens et Palestiniens ne sont que quelques exemples parmi d'autres des difficultés que rencontrent la communauté internationale dans son ensemble s'agissant d'y instaurer la sécurité et la stabilité et d'atteindre un haut niveau de développement. Les pertes de vies innocentes dans chacune de ces crises et les violations des règles du droit international ne peuvent plus être le dénominateur commun d'une région qui a tellement contribué à la civilisation moderne.

Depuis la suspension du tout dernier cycle de pourparlers de paix entre la Palestine et Israël voici un an, nous assistons à un processus de désintégration politique entre les parties et à une aggravation de la situation humanitaire de millions de Palestiniens. La reconstruction et le développement de la bande de Gaza dépendent non seulement d'un processus politique qui reflète la volonté des parties, mais aussi d'un accès sans entraves de l'aide humanitaire, en application de la résolution 1860 (2009).

Nous recommandons que le mécanisme tripartite mis en place pour surveiller l'entrée des personnes et des marchandises à Gaza soit mis en oeuvre de façon sûre et permanente, en prêtant attention non seulement aux besoins fondamentaux de la population palestinienne, mais aussi à la sécurité d'Israël.

Ma délégation réaffirme son appui à un règlement global du conflit israélo-palestinien basé sur la reconnaissance du droit à l'existence de l'État d'Israël et sur la création d'un État palestinien politiquement et économiquement viable, permettant leur coexistence en paix et en sécurité dans des frontières sûres et reconnues au niveau international.

Le Mexique considère que les colonies de peuplement israéliennes sur le territoire palestinien sont une violation du droit international et constituent par conséquent l'un des principaux obstacles empêchant de parvenir à un règlement pacifique du conflit.

Nous attendons du nouveau gouvernement qu'il réaffirme l'attachement d'Israël à la solution des deux États et qu'il prenne des mesures visant à créer le climat nécessaire à la relance des négociations. Nous sommes

aussi convaincus que la haine et la discrimination ne mèneront jamais à la paix. Nous faisons écho à la condamnation de toutes les formes de racisme, y compris les attaques et les manifestations antisémites partout où elles ont lieu et quel que soit le motif invoqué.

La communauté internationale ne peut demeurer un acteur passif alors que les causes profondes du conflit persistent. Le Mexique appelle de nouveau le Conseil de sécurité à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Sa participation, son appui et ses encouragements au processus de paix israélo-palestinien sont indispensables. Nous appelons à la reprise des pourparlers de paix le plus rapidement possible et réaffirmons notre engagement en faveur d'un règlement pacifique du conflit et notre volonté de continuer à contribuer aux efforts internationaux visant cet objectif.

Nous saisissons l'occasion de la présente séance pour exprimer également notre vive préoccupation face à la rapide détérioration et à l'escalade de la crise au Yémen, qui se solde non seulement par des violences contre la population civile, mais aussi par une grave crise humanitaire en raison du manque d'accès des populations de diverse régions du pays à leurs besoins de base. Nous réitérons les préoccupations exprimées par plusieurs orateurs qui m'ont précédé face aux pertes déplorables en vies humaines parmi les civils du fait de la violence, et nous formons l'espoir que le dialogue entre les parties et la médiation active menée par l'ONU mènent à une issue politique non militaire qui permette de parvenir à une solution ferme et durable du conflit yéménite.

De même, nous insistons sur la nécessité de trouver une solution politique pacifique et négociée au conflit en Syrie qui garantisse le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. L'extrême niveau de violence dans ce pays et les attaques contre la population sont sans précédent. Nous estimons que l'utilisation d'armes chimiques constitue non seulement une violation du droit international, mais est aussi un chapitre inacceptable de notre histoire contemporaine. Nous condamnons encore une fois l'emploi d'armes chimiques interdites contre les civils en Syrie par quelque acteur que ce soit et quelles que soient les circonstances.

Je voudrais, pour terminer, réitérer l'engagement du Mexique dans les efforts déployés par la communauté internationale pour lutter contre la propagation de

l'extrémisme violent. Les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par le soi-disant État islamique sont intolérables et injustifiables.

Il importe que la communauté internationale prenne des mesures préventives intégrées qui encouragent la tolérance, le respect des droits de l'homme, l'autonomisation des groupes sous-représentés et la promotion de perspectives de développement pour les communautés les plus touchées.

La Présidente (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. León González (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous souscrivons à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

La situation dans la région du Moyen-Orient préoccupe vivement la communauté internationale. Le peuple palestinien continue d'être victime de l'agression d'Israël qui occupe ses terres, assassine ses fils, détruit son patrimoine et sape ses droits inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination. Les déclarations du Premier Ministre israélien, M. Netanyahu, contre la création d'un État palestinien sont inacceptables et doivent susciter un rejet universel.

Le Conseil de sécurité doit rejeter cette agression de manière catégorique et adopter sans plus tarder une résolution qui exige d'Israël qu'il mette immédiatement fin à l'occupation militaire des territoires palestiniens et autres territoires arabes, au blocus contre la bande de Gaza, à la construction et à l'expansion de colonies de peuplement illégales et du mur de séparation dans le territoire palestinien occupé, et qu'il rende compte de ses crimes de guerre et de ses châtements collectifs.

Le droit antidémocratique de veto au Conseil de sécurité, qui a permis à Israël d'agir en toute impunité, doit être supprimé. Le Conseil doit s'acquitter de son obligation de promouvoir une solution négociée qui garantisse la fin de l'occupation par Israël du territoire palestinien, la coexistence pacifique de deux États indépendants après la création de l'État indépendant, souverain et viable de Palestine, ainsi qu'une solution juste de la question des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Cuba réitère sa condamnation énergique de la campagne de colonisation menée par Israël dans les territoires palestiniens occupés, y compris

Jérusalem-Est, ainsi que de toutes les mesures politiques et concrètes associées à cette campagne qui, en plus de la construction et de l'expansion des colonies de peuplement illégales et du mur de séparation, visent à détruire et à confisquer les terres et biens palestiniens. Nous condamnons également les déplacements forcés de centaines de milliers de familles palestiniennes et les transferts de colons vers des territoires palestiniens occupés, entre autres violations du droit international, du droit international humanitaire et des résolutions de l'ONU.

Cuba exige également la cessation définitive de la violence, des provocations et de l'incitation à la haine et à la terreur de la part des colons israéliens, des détentions arbitraires, des emprisonnements de masse et du génocide contre le peuple palestinien. Cuba exige aussi que cessent les repréailles et le chantage contre l'Autorité palestinienne, ainsi que le respect des accords conclus entre cette dernière et Israël.

Cuba réaffirme sa solidarité sans faille avec le peuple palestinien et son appui ferme et résolu à toutes les mesures visant à promouvoir la reconnaissance de l'État de Palestine sur la base des frontières antérieures à 1967, et avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi que le droit de l'État de Palestine à être membre de plein droit de l'Organisation des Nations Unies.

La reconstruction de la bande de Gaza, à la suite des bombardements atroces et de la destruction massive infligés par Israël en juillet et août 2014 qui ont encore aggravé les conditions de vie déjà difficiles de ses habitants dues à un blocus cruel et illégal, exige également l'attention et l'appui urgents de la communauté internationale afin de redonner espoir à des centaines de milliers de Palestiniens qui subissent le fardeau de la destruction et de la guerre.

La paix en Syrie ne sera possible que si le droit du peuple de décider de son destin est respecté. Un règlement politique, par la voie du dialogue et des négociations, est la seule solution possible au conflit en Syrie. Ceux qui, depuis l'extérieur, attisent ce conflit dans l'optique déclarée d'imposer un changement de régime, sont responsables des milliers de victimes civiles qui ont péri depuis quatre ans que durent les combats. Nous réitérons nos préoccupations face aux pertes en vies humaines innocentes afférentes à ce conflit, et nous condamnons encore une fois tous les actes de violence commis dans ce pays contre la population civile, mais la protection supposée de vies humaines et la lutte contre le terrorisme ne sauraient servir de prétexte à une

intervention étrangère. Malheureusement, certains États tentent de dissocier le phénomène du terrorisme de la situation humanitaire en Syrie afin de prolonger la crise, alors que la raison principale de la crise humanitaire en Syrie est essentiellement due au phénomène terroriste généralisé qui bénéficie de l'appui de forces extérieures.

Cuba condamne de nouveau tous les actes, méthodes et pratiques terroristes sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, où qu'ils soient commis et quels qu'en soient les auteurs, y compris le terrorisme d'État, au Moyen-Orient ou ailleurs dans le monde.

L'ONU doit encourager un cessez-le-feu immédiat afin d'ouvrir la voie au dialogue et aux négociations, et respecter tous les efforts allant dans ce sens, comme ceux que déploient la Fédération de Russie et d'autres acteurs internationaux. L'Organisation doit immanquablement user de son prestige pour s'opposer à ceux qui persistent à attiser le conflit en fournissant des armes et des mercenaires.

Le Gouvernement syrien a donné des preuves de sa volonté d'instaurer la paix et nous tenons à saluer une nouvelle fois sa décision d'adhérer à la Convention sur les armes chimiques et les progrès dans la destruction de son arsenal et des installations de production d'armes chimiques. Nous exhortons la communauté internationale, en particulier les États parties à la Convention, à aider le gouvernement et le peuple syriens à s'acquitter de leurs obligations au titre de ce régime juridique international.

Les gigantesques ressources humaines, financières et matérielles que mobilisent les guerres dans la région du Moyen-Orient seraient plus utiles si elles servaient à fournir des services de santé et d'éducation de qualité, à encourager la construction d'infrastructures porteuses de progrès, à protéger et promouvoir tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement, à éliminer la pauvreté et à favoriser la justice sociale. Telles devraient être nos priorités en tant que membres d'une organisation créée il y a 70 ans pour préserver la paix et la sécurité internationales et défendre la dignité humaine.

Le Conseil de sécurité joue un rôle fondamental dans la réalisation des aspirations au bien-être, à la paix et au développement que tous les peuples du Moyen-Orient sont en droit d'attendre. Les États qui siègent au Conseil doivent opposer une résistance ferme, efficace et claire au recours à la guerre et être les chantres des

règlements pacifiques, sans ingérence étrangère, afin de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale des États et de sauver la vie des personnes qui participent aux conflits qui sévissent dans la région ou en sont victimes.

La Présidente (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. Seck : Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien se réjouit tout d'abord de ce que le Vice-Premier Ministre et Ministre jordanien des affaires étrangères et des expatriés ait présidé en personne la présente séance.

Je voudrais ensuite, au nom du Comité, condamner l'agression perpétrée par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) contre le camp de réfugiés palestiniens de Yarmouk, à Damas. Tout comme leurs frères et soeurs syriens des autres communautés, après avoir vu leurs conditions de vie se détériorer et leurs souffrances s'accroître, les Palestiniens de Syrie sont à présent pris au piège de violents affrontements qui les forcent à vivre dans des conditions misérables et à subir un deuxième déplacement. Ils méritent assurément notre attention et notre soutien.

La situation en Syrie illustre, encore une fois, la précarité des conditions humanitaires dans lesquelles les réfugiés palestiniens, l'une des communautés les plus fragiles de la région, vivent depuis 1948. Je voudrais à cet égard rendre hommage à l'action de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et des autres organismes des Nations Unies, qui, malgré la guerre, maintiennent leur présence en Syrie et dans d'autres pays d'accueil pour fournir une assistance de base aux victimes du conflit.

La guerre de l'été dernier contre le peuple de Gaza a laissé la bande côtière dans un état désastreux. C'est la raison pour laquelle les 31 mars et 1^{er} avril 2015, le Comité pour les droits inaliénables du peuple palestinien a tenu à organiser un colloque à l'Office des Nations Unies à Vienne sur le thème de l'accélération des actions de secours, de redressement et de reconstruction à mener à Gaza. Cette manifestation, qui réunissait des représentants de plusieurs États, des experts internationaux, des responsables d'organismes des Nations Unies travaillant à Gaza et des représentants de l'État de Palestine, a permis de faire le point sur les besoins d'urgence de Gaza, en particulier dans les

secteurs de l'eau et de l'énergie. Bien qu'elle s'effectue à un rythme à notre sens encore trop lent, nous notons cependant la mise en oeuvre du Mécanisme tripartite temporaire pour la reconstruction de Gaza.

Il faut aussi souligner que même si les opérations de secours, bien que lentes, portent leurs fruits, la reconstruction continue de pâtir de certains obstacles liés à l'arrivée au compte-gouttes des matériaux de construction et des fournitures humanitaires indispensables. À cet égard, la communauté internationale a l'obligation de répondre aux besoins fondamentaux les plus pressants de la population de Gaza et de lui permettre de retrouver des moyens décents de subsistance et de vie, et de recouvrer sa pleine dignité. C'est pourquoi, les participants au séminaire de Vienne ont appelé la communauté internationale des donateurs à débloquer rapidement les fonds promis et demandé à Israël de lever le blocus afin que la vie à Gaza reprenne normalement et que la population gazaouie reprenne espoir.

Le 1^{er} avril, la Palestine est devenue État partie au Statut de Rome de la Cour pénale internationale car, c'est par des moyens pacifiques et légaux que l'État de Palestine compte parvenir à la pleine reconnaissance de sa souveraineté et de sa qualité d'État à part entière.

Le Comité prend note avec satisfaction qu'Israël est revenu sur sa décision de retenir les recettes fiscales palestiniennes, qu'il compte rendre entièrement au Gouvernement palestinien conformément à ses engagements internationaux. Dans ce même esprit, Israël devrait cesser ses mesures punitives qui plongent dans la souffrance et le désespoir des milliers de familles palestiniennes qui ne dépendent que des salaires et des prestations que le Gouvernement leur verse et de l'aide de la communauté internationale. Par ailleurs, le Comité ne saurait passer sous silence les activités de colonisation rampantes en Cisjordanie, les évictions de Palestiniens et les confiscations de leurs biens à Jérusalem-Est occupée, qui sont autant d'atteintes à leurs droits et à leur dignité et qui doivent cesser au plus vite.

Le Comité prend acte des élections qui se sont récemment déroulées en Israël et invite le nouveau Gouvernement israélien à revenir à la table des négociations, afin de s'atteler avec son partenaire palestinien et la communauté internationale à mettre fin à l'une des situations d'injustice les plus flagrantes du XXI^e siècle, qui prive tout un peuple de la possibilité de vivre en paix, en liberté et en sécurité sur ses terres

ancestrales. Un règlement global, juste et durable de la question de Palestine permettra de créer les conditions favorables à l'avènement d'un Moyen-Orient nouveau et ouvrira les portes d'une coopération qui profitera à tous les peuples de la région au moment où bien des menaces se profilent à l'horizon.

Nous commémorons cette année le soixante-dixième anniversaire de la naissance de l'Organisation des Nations Unies et le quarantième anniversaire de la création du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Je voudrais donc saisir cette occasion pour appeler encore une fois le Conseil à agir pour faire en sorte que ses résolutions relatives à la question de Palestine soient mises en oeuvre effectivement et dans un délai prédéfini.

Enfin, le Comité voudrait réaffirmer son attachement au principe d'un règlement pacifique du conflit prévoyant l'existence de deux États et sa détermination à ce que le peuple palestinien puisse exercer ses droits légitimes dans un État de Palestine souverain, viable et indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale et vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

La Présidente (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Costa Rica.

M. Mendoza-García (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Nous félicitons la délégation jordanienne de sa présidence au cours du mois d'avril et remercions le Secrétaire général Ban Ki-moon de sa déclaration, et le Ministre des affaires étrangères de la Jordanie, M. Nasser Judeh, de son intervention également.

Le Costa Rica a décidé de prendre part au présent débat en raison de l'importance qu'il accorde à la situation Moyen-Orient, en sa qualité de pays épris de paix et dépourvu d'armée, de par la volonté de son peuple, depuis plus de 65 ans. Nous croyons fermement au règlement pacifique des conflits entre les peuples et entre les États, dans le cadre du droit international et de la diplomatie multilatérale.

S'agissant du conflit israélo-palestinien, nous réitérons notre condamnation énergique de l'escalade de la violence dans ce conflit, où les femmes et les enfants ont payé un lourd tribut. Nous lançons un nouvel appel aux parties afin qu'elles règlent entre elles leurs divergences qui, depuis tant de temps, empêchent totalement les deux peuples de jouir de leur droit de vivre dans la paix et la sécurité. À cet égard, nous plaidons pour la reprise des négociations sur les

sujets fondamentaux du conflit qui demeurent, sur la base des obligations déjà contractées et des accords antérieurement conclus entre les parties, et sous l'égide du droit international et des décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, dans le but d'établir les bases d'une négociation directe permettant d'atteindre l'objectif arrêté par la communauté internationale : une coexistence harmonieuse entre un État indépendant de Palestine et l'État d'Israël.

Le Costa Rica se félicite que la Palestine soit devenue, le 1^{er} avril dernier, le 123^e État partie au Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Comme l'a fait observer, à cette occasion, le Ministre des affaires étrangères du Costa Rica, M. Manuel González Sanz, pour le Costa Rica, qui croit fermement à l'état de droit, le rôle des conventions multilatérales dans la coexistence pacifique est crucial. C'est particulièrement vrai s'agissant des conventions ayant pour objectif la protection des droits de l'homme, des libertés fondamentales et du droit international humanitaire, comme c'est le cas du Statut de Rome.

S'agissant de la situation actuelle au Yémen, ma délégation voit se dérouler avec préoccupation les événements sur place et le conflit s'aggraver. Cette crise représente une menace à la sécurité et à la stabilité du Yémen et de la région, ainsi qu'à la paix internationale, et rend urgente la conclusion d'un cessez-le-feu. Selon les informations communiquées par l'Organisation mondiale de la Santé, près de 650 personnes ont perdu la vie et plus de 2 000 ont été blessées dans le cadre de l'escalade récente du conflit. La situation politique et humanitaire revêt une importance cruciale en ce moment. L'appui du Comité international de la Croix-Rouge s'est avéré fondamental mais, comme l'a dit son porte-parole, si la guerre continue à ce rythme, nous aurons besoin de davantage de moyens.

Le Conseil de sécurité a adopté le 14 avril la résolution 2216 (2015), dont nous tenons à souligner la disposition relative à l'embargo sur les armes, ainsi que le constat que le règlement de la crise doit être politique, sous l'égide des Nations Unies. Cela doit être un moyen en vue d'un but, et non l'occasion de transformer un pays en lieu de confrontation des forces d'autres nations. De même, nous insistons sur l'appel au respect du droit international humanitaire, la nécessité que toutes les parties veillent à la sécurité des civils, y compris ceux qui reçoivent une assistance, ainsi que la nécessité d'assurer la sécurité du personnel humanitaire, du personnel des Nations Unies et du personnel associé

et d'empêcher que ne se produisent des situations aussi regrettables que celle survenue hier, le 20 avril, en Somalie, où ont péri des fonctionnaires des Nations Unies dans l'exercice de leurs fonctions.

D'autre part, le Costa Rica considère que, pour éviter une évolution négative du conflit en Syrie, il est impératif de mettre fin au conflit armé dans les plus brefs délais et de rechercher une solution politique ainsi qu'il a été convenu dans les récentes négociations tenues à Moscou, sur la base des principes arrêtés dans le communiqué de Genève adopté le 30 juin 2012 par le Groupe d'action pour la Syrie (S/2012/522, annexe), qui appelle à l'établissement d'un gouvernement de transition permettant de créer les conditions de neutralité propices au changement, sur la base du consentement mutuel de toutes les parties, des membres du Gouvernement actuel, de l'opposition et des autres groupes.

Nous en appelons dans les termes les plus véhéments aux autorités syriennes afin qu'elles respectent leurs engagements dans le cadre du droit international, en particulier du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Il est urgent qu'elles prennent les mesures nécessaires pour éviter de nouvelles effusions de sang et d'autres violations des droits de l'homme, et ce, conformément à leur responsabilité de protection de leur propre population. Cet impératif incombe avant tout aux autorités officielles, mais il concerne également l'opposition armée et tout pays directement ou indirectement lié au conflit. Nous souhaitons insister sur le fait que la décision relative à la forme que la Syrie souhaitera donner au gouvernement syrien et à ses institutions est du seul ressort du peuple syrien, dans le cadre d'un large dialogue politique ouvert à tous, fondé sur le respect de la diversité, de la tolérance, de la paix et de la démocratie.

En raison de tout ce qui précède, nous espérons que le Conseil de sécurité pourra exercer pleinement, au Moyen-Orient, son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales, et s'acquitter de son devoir de favoriser le plein exercice de la justice internationale et de l'état de droit. Nous espérons nous retrouver très bientôt dans cette enceinte, non pour lancer des appels à la tolérance et à la négociation entre les parties, mais pour saluer les accords conclus et la fin des conflits, et ainsi commencer à discuter de projets de développement durable et harmonieux entre les peuples.

La Présidente (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

M. Emvula (Namibie) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Madame la Présidente, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil pour le mois d'avril, et vous remercie de l'organisation de ce très important débat, qui donne l'occasion au reste des États Membres de l'ONU de contribuer à ces délibérations très importantes sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

La situation au Moyen-Orient demeure une grave source de préoccupation pour la Namibie, alors que l'occupation des territoires palestiniens se poursuit sans discontinuer et que la population palestinienne reste sous le joug. Ce débat se tient suite aux élections législatives israéliennes tenues le 17 mars sur la prémisses de la non-crédation d'un État de Palestine, suivant l'échec essuyé par le Conseil de sécurité au moment d'adopter un projet de solution demandant à Israël de se retirer des territoires palestiniens occupés depuis 1967 dans un délai de trois ans et aux parties de conclure un règlement négocié au conflit dans un délai d'un an.

Il va sans dire que le Conseil de sécurité détient la clef de la paix au Moyen-Orient. La situation demeure fragile, 80 000 familles vivant encore dans des logements endommagés à un plus ou moins grand degré. Des dizaines de milliers d'enfants continuent de devoir vivre avec leurs blessures et leurs traumatismes psychologiques, tandis que des dizaines de milliers de personnes logent encore dans des abris temporaires surpeuplés équipés d'installations sanitaires insuffisantes. Pendant ce temps, Israël, la Puissance occupante, accumule les démolitions de bâtiments palestiniens et poursuit l'expansion de ces colonies de peuplements et la reconstruction de Gaza. La création et l'expansion des colonies de peuplement sont au cœur d'un grand nombre des violations des droits de l'homme qui sont commises et risquent, si elles persistent, de réduire à néant toute chance de paix. La Namibie demande à Israël, la Puissance occupante, de mettre fin à ses démolitions punitives de logements palestiniens en réponse à des actes de violence allégués de Palestiniens en Israël et sur le territoire palestinien occupé.

Le peuple palestinien et ses dirigeants continuent de subir une succession ininterrompue de mesures répressives, illégales et destructrices prises par Israël, Puissance occupante. Non content de coloniser l'État de Palestine, y compris Jérusalem-Est, de commettre des

violations graves des droits de l'homme, de confisquer et de détruire maisons et biens, d'arrêter et de mettre en détention des milliers de civils, et d'imposer un blocus inhumain à plus de 1,8 million de personnes se trouvant dans la bande de Gaza, Israël, Puissance occupante, s'est remis à détourner les recettes fiscales palestiniennes – question qui est actuellement à l'examen car ces recettes pourraient permettre aux dirigeants palestiniens de continuer à prendre des mesures légitimes et pacifiques dans leur quête de justice et leur souci de protéger le peuple palestinien et de promouvoir ses droits, notamment le droit à l'autodétermination et à la liberté.

La Namibie trouve également préoccupant qu'Israël, Puissance occupante, persiste à dire que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ne s'applique pas aux territoires occupés, mais aussi par la nécessité d'établir les responsabilités pour les violations présumées des droits de l'homme commises durant les opérations militaires menées par Israël à Gaza, le recours excessif à la force par les forces de sécurité israéliennes et les actes de violence commis par des colons israéliens contre des Palestiniens dans la bande de Gaza, y compris Jérusalem-Est. Nous sommes en outre préoccupés par le fait qu'Israël, Puissance occupante, continue de refuser l'entrée de la Cisjordanie et de Gaza à la commission d'enquête indépendante désignée par le Conseil des droits de l'homme en juillet, qui a été chargée d'enquêter sur les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme commises dans le contexte des opérations militaires menées par Israël dans les territoires palestiniens occupés depuis juin 2014. La Namibie tient à rappeler au Conseil de sécurité qu'il est tenu d'empêcher Israël de poursuivre l'expansion de ses colonies de peuplement en Cisjordanie, qui compromet les perspectives de paix, et de veiller à ce que les enquêtes sur les crimes de guerre commis dans le contexte de l'agression menée contre Gaza soient impartiales et à ce que les responsables fassent l'objet de poursuites.

La Namibie réitère son appel au retrait complet et inconditionnel d'Israël des territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et appelle la communauté internationale à faciliter la création d'un État de Palestine sur la base des frontières de 1967. Nous condamnons fermement tous les actes de violence et sommes préoccupés par la montée des tensions, qui touchent à la fois les Israéliens et les Palestiniens. La Namibie exhorte les deux parties à prendre des mesures

immédiates pour rétablir le calme et encourage les dirigeants et les citoyens israéliens et palestiniens à déployer des efforts communs pour apaiser les tensions, à rejeter la violence, à s'abstenir de toute provocation et à rechercher un moyen de rétablir la paix. À cet égard, la Namibie appelle à la reprise des négociations dans les meilleurs délais et à la mobilisation des donateurs afin d'accélérer le processus de reconstruction de Gaza, de répondre aux besoins fondamentaux de la population palestinienne et de garantir la stabilité.

La Namibie continuera d'apporter son soutien au peuple palestinien, qui, s'il souffre depuis beaucoup trop longtemps et continue de porter un lourd fardeau, reste fermement déterminé à obtenir la justice, à réaliser ses aspirations nationales légitimes et ses droits inaliénables, notamment ses droits à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance, et à œuvrer à la réalisation de ces objectifs, qui font depuis longtemps l'objet d'un appui international écrasant, par des moyens politiques, diplomatiques, pacifiques et non violents. La Namibie demeure convaincue que les délibérations en cours peuvent s'avérer fructueuses et contribuer à la recherche d'une solution globale, juste et durable qui mette un terme à l'occupation israélienne qui dure depuis 1967 et permette aux Palestiniens d'exercer leurs droits inaliénables à l'intérieur d'un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem pour capitale.

Je conclus en réitérant l'appui et la solidarité indéfectibles de la Namibie à l'égard du peuple palestinien dans sa juste quête de liberté, d'indépendance et de justice sociale, ainsi que son ferme appui à l'admission de la Palestine à l'ONU et à ses organismes spécialisés en tant que Membre à part entière.

La Présidente (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Hilale (Maroc) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Madame la Présidente, de présider cette importante séance, qui revêt à nos yeux d'autant plus d'importance que nous sommes un pays membre de la Ligue des États arabes qui adhère à l'islam. Le Moyen-Orient se trouve aujourd'hui à un tournant décisif, et la situation qui y règne ne peut être décrite que comme profondément regrettable. En effet, tout ce que nous pouvons observer est l'absence de règlement politique de ce grave conflit et l'expansion de la menace terroriste qui compromet la paix et la sécurité.

Les négociations, qui avaient repris en juin 2013 grâce aux efforts des États-Unis et de leur

Secrétaire d'État, John Kerry – qui a travaillé d'arrache-pied pour convaincre les parties palestinienne et israélienne de se rasseoir à la table des négociations afin d'aborder la question de la solution des deux États – étaient malheureusement vouées à l'échec du fait de l'agression menée par Israël contre Gaza, qui a fait plus de 2 000 victimes palestiniennes, dont des femmes, des enfants et des personnes âgées, provoqué la destruction de nombreux bâtiments et laissé un grand nombre de personnes sans abri. À cet égard, nous tenons à saluer le rôle joué par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) dans l'appui aux victimes de cette agression. D'autre part, compte tenu de la détérioration de la situation humanitaire des réfugiés palestiniens à l'intérieur et à l'extérieur de la Palestine, nous prions la communauté internationale de venir en aide à l'UNRWA pour contribuer à la fourniture de services de base dans ces circonstances difficiles et combler ses déficits financiers.

S. M. le Roi Mohammed VI du Maroc a réitéré dans diverses instances internationales que nous devons mettre un terme à l'expansion des colonies israéliennes dans les territoires occupés et encourager tous les acteurs clefs, y compris le pape, à contribuer à ces efforts. Nous souhaitons par ailleurs informer le Conseil que le Maroc a présidé, à Marrakech en janvier 2014, une réunion consacrée à la question de Jérusalem au cours de laquelle les participants ont appelé à un règlement politique de la situation. En novembre dernier à Rabat, nous avons accueilli les coordonnateurs de l'Organisation de la coopération islamique afin de transmettre un message à la communauté internationale concernant la nécessité de défendre la mosquée Al-Aqsa et Jérusalem. En effet, le respect des droits du peuple palestinien, notamment son droit à créer un État indépendant, est le seul moyen de réaliser une paix globale au Moyen-Orient.

Le Maroc, en tant que membre de la Ligue des États arabes, a participé au sommet de la Ligue qui s'est tenu le 6 avril à Charm el-Cheikh. Le sommet visait notamment à mobiliser l'appui en faveur de la cause palestinienne et à mettre fin à l'agression israélienne pour permettre la création d'un État palestinien indépendant à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, ainsi qu'un règlement définitif du conflit sur la base de l'Initiative de paix arabe. Le seul moyen de régler la question palestinienne est de ramener les deux parties à la table des négociations. Elles doivent s'employer à trouver un règlement juste du conflit fondé sur la solution des deux États et sur la légitimité internationale, selon

les termes de référence convenus qui prévoient deux États coexistant pacifiquement. C'est la seule formule visant à mettre fin à cette agression qui jouit d'un consensus international. Il est donc grand temps que la communauté internationale mette un terme à cette situation de manière à promouvoir la coopération et à apporter la prospérité à l'ensemble de la région.

La situation en Libye est catastrophique, compte tenu notamment de la montée en puissance des groupes terroristes dans ce pays. Je voudrais aussi noter que 21 Égyptiens et 28 Éthiopiens ont été décapités par des terroristes de Daech. Étant donné le nombre de groupes terroristes qui sévissent en Afrique, à savoir Boko Haram, Daech et bien d'autres, nous aimerions voir la communauté internationale déployer des efforts plus énergiques pour éradiquer le terrorisme dans la région.

Le Maroc est profondément préoccupé par la situation qui règne en Libye, car le Maghreb est très important pour nous. Nous avons un destin commun avec la Libye, de même qu'avec les autres membres de l'Union du Maghreb arabe. Nous soulignons par ailleurs combien il importe d'honorer les engagements pris au titre du Traité de Marrakech aux fins d'instaurer la paix et la sécurité dans la région. Nous sommes déterminés à aider nos frères libyens à surmonter leurs épreuves et à rétablir l'unité nationale dans le plein respect de l'intégrité territoriale.

Par conséquent, pour répondre à la demande de l'ONU formulée en février dernier, S. M. le Roi Mohammed VI a accepté d'organiser une réunion de toutes les factions libyennes au Maroc, sous la supervision de M. Bernardino León, dans le but d'étayer les efforts déployés par l'ONU et dans le droit fil de notre conviction que seul un processus politique pacifique peut régler la crise libyenne. Le Maroc honore ses engagements à l'égard de toutes les factions libyennes, et notre principale préoccupation est de trouver une solution et de regarder vers l'avenir.

Le dialogue mené aujourd'hui et la semaine dernière a permis d'enregistrer des progrès dont nous nous félicitons. Nous ne nous attendions pas à ce que toutes les factions libyennes se réunissent au Maroc pour mettre en place un gouvernement d'union nationale, et espérons que la réunion des factions libyennes, qui se tiendra en Libye sous la supervision de l'envoyé international, connaîtra le succès.

Je tiens à souligner que le Royaume du Maroc fera tout son possible pour que l'ensemble des efforts concernant la Libye soient couronnés de succès. Nous travaillons d'arrache-pied pour garantir le respect de l'état de droit en Libye d'une manière qui en préserve l'intégrité territoriale.

Nous sommes préoccupés par la détérioration de la situation au Yémen, où la légitimité incarnée par le Président Abdrabuh Mansour Hadi Mansour est constamment bafouée, en violation de la résolution 2201 (2015) et des autres résolutions pertinentes. Le Maroc accueille avec satisfaction la résolution 2216 (2015), qui appelle toutes les parties à mettre fin aux attaques perpétrées au Yémen, et les Houthis à mettre en œuvre la résolution et à autoriser l'accès humanitaire. Nous appelons une fois encore à préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale du Yémen.

La crise syrienne en est désormais à sa quatrième année, sans aucune solution en vue. Au contraire, la situation se détériore de jour en jour et, en conséquence, les Syriens endurent d'énormes souffrances. Le Maroc agit sur deux fronts : d'un côté il soutient toutes les parties, et de l'autre il tente d'aider les réfugiés syriens, notamment avec l'ouverture en 2012 d'un hôpital dans le camp de réfugiés de Zaatari qui fournit des services médicaux à des milliers de Syriens.

Le Maroc a également pris part à la conférence internationale pour la reconstruction de la Syrie, qui s'est tenue le 31 mars. Nous n'épargnerons aucun effort pour soutenir nos frères syriens et les aider à trouver une solution à la crise syrienne. Ma délégation estime qu'il importe au plus haut point de préserver l'intégrité territoriale de la Syrie et d'appuyer M. Staffan de Mistura.

La Présidente (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer ma profonde gratitude à S. E. M. Nasser Judeh, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la Jordanie, ainsi qu'à vous-même, M^{me} Dina Kawar, d'avoir organisé ce débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

La question palestinienne est un problème qui se pose de longue date dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales et dont le règlement constitue une priorité absolue. Chacun conviendra avec moi que

le peuple palestinien ne peut pas vivre indéfiniment dans cette incertitude quant à sa vie et ses moyens de subsistance.

Nous regrettons que la situation effroyable sur les plans humanitaire et des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, ainsi que les appels répétés lancés par la communauté internationale pour améliorer les conditions de vie des Palestiniens, qui ne cessent de se dégrader, ne reçoivent aucune attention. Tous ceux qui vivent dans les territoires occupés continuent de pâtir des blocus, des bouclages, de la confiscation de terres et de la démolition de maisons auxquels se livre Israël. Les murs de séparation illégaux continuent de diviser et d'isoler les communautés, détruisant leurs moyens de subsistance et empêchant les habitants d'accéder à leur travail, à leur famille, aux marchés, aux écoles et aux hôpitaux. Abbattons ces murs une fois pour toutes.

Les frontières de Gaza sont soumises à un régime de bouclage sans précédent, qui consiste à prendre à la gorge toute une population sous la forme d'une punition collective. La qualité de vie des Palestiniens avait déjà été réduite au niveau de subsistance; ces efforts d'étouffement systématique surgissent périodiquement dans une escalade de violence, accentuant le désespoir et la misère. Peut-on croire qu'Israël agit ainsi à dessein pour susciter la peur, la fureur et l'angoisse chez les Palestiniens? Nous déplorons ces politiques de punition collective – chasser les Palestiniens de leurs terres; incarcérer pendant une longue période sans aucune inculpation; restreindre les libertés d'expression, de mouvement et de propriété des Palestiniens; expulser les Palestiniens; et priver la population de son droit légitime aux ressources naturelles, y compris les rares ressources en eau.

Le Gouvernement israélien poursuit sa campagne de colonisation sur le territoire palestinien occupé en étendant les colonies de manière particulièrement agressive à Jérusalem-Est. Bien que ces mesures aient été fermement rejetées par la communauté internationale et considérées comme illégales, elles continuent d'être mises en œuvre sans relâche. Toute construction de colonies de peuplement, y compris la croissance dite naturelle, est illégale au regard du droit international et doit être stoppée immédiatement. Les activités de colonisation constituent de graves violations de la quatrième Convention de Genève et sont des crimes de guerre au regard de l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Nous saluons la décision de

l'Autorité palestinienne de devenir État partie à la Cour pénale internationale pour demander justice en faveur du peuple palestinien.

Nous nous félicitons de ce que le Gouvernement israélien ait finalement annoncé le versement de recettes fiscales portant sur une période trois mois, perçues auprès des Palestiniens au nom de l'Autorité palestinienne. Toutefois, cette pratique consistant à retenir les recettes fiscales est une mesure punitive qui vise à saper l'Autorité palestinienne et pour cette raison, il faut y mettre fin définitivement. Nous exhortons Israël, Puissance occupante, à s'acquitter de son obligation juridique de veiller à ce que tous les habitants soient à l'abri de tout acte de violence et de toute menace; à mettre un terme à la détention illégale des Palestiniens, y compris des enfants; à mettre fin aux démolitions d'habitations et à la confiscation de terres; à autoriser l'accès du peuple palestinien à ses terres, à l'emploi et aux ressources naturelles; à s'abstenir de transférer sa population dans les territoires qu'il a occupés; à lever le blocus imposé aux Palestiniens; à ouvrir immédiatement tous les points de passage frontaliers, afin de permettre la libre circulation des biens, des personnes et de l'aide humanitaire; et à retirer tous les colons israéliens du territoire palestinien occupé.

Nous exprimons notre solidarité sans faille à l'égard du peuple palestinien et réitérons notre appui total et indéfectible au droit légitime et inaliénable du peuple palestinien à disposer d'un État souverain et indépendant. À ce stade, nous exigeons la fin de l'occupation israélienne qui a commencé en 1967, et nous nous réjouissons à la perspective d'une solution des deux États, permettant aux États palestinien et israélien souverains et indépendants de vivre côte à côte, dans l'harmonie et la paix, sur la base des frontières d'avant 1967. Nous appelons également à un règlement juste de toutes les questions relatives au statut final et à la mobilisation de l'appui international pour porter assistance au peuple palestinien sans plus tarder.

La Présidente (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais remercier M. Nasser Judeh, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la Jordanie d'avoir présidé la séance ce matin. Sa présence confirme l'engagement ferme de la Jordanie en faveur de la question palestinienne et d'autres questions liées au Moyen-Orient. Je tiens à remercier la délégation jordanienne des efforts qu'elle a consentis

durant sa présidence du Conseil. Je remercie en outre le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé de ce matin. Par ailleurs, je voudrais saisir cette occasion pour saluer la nomination de M. Nickolay Mladenov au poste de Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Je voudrais également exprimer notre gratitude à son prédécesseur, M. Robert Serry, pour les efforts qu'il a déployés au cours de son mandat.

Les événements ne cessent d'évoluer et de s'accélérer au Moyen-Orient. Cependant, ce qui n'a pas changé, c'est qu'il n'y a toujours pas de solution au conflit israélo-arabe. En dépit de l'absence d'une telle solution, la communauté internationale appuie largement une solution des deux États, l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables, la création d'un État de Palestine sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et la fin de l'occupation israélienne dans tous les territoires arabes occupés. La nécessité de mettre un terme aux activités de colonisation et de démanteler les colonies israéliennes implantées dans les territoires occupés, qui sont illégales, a été également confirmée. Il faut également mettre un terme au blocus injuste imposé à Gaza et œuvrer à la reconstruction de Gaza, afin que tous les résidents puissent vivre dans la dignité. Ce sont là des évidences, reflétées dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale.

L'État de Palestine a été également reconnu par de nombreux acteurs. Je parle en particulier de l'adhésion de la Palestine à la Cour pénale internationale et du récent sommet de la Ligue des États arabes qui s'est tenu à Charm el-Cheikh, qui a réaffirmé l'Initiative de paix arabe et tous ses termes de référence. Cependant, il est regrettable qu'Israël maintienne ses positions, ses déclarations et ses mesures qui menacent les chances de parvenir à une solution fondée sur ces paramètres. Aujourd'hui, nous demandons de nouveau au Conseil d'assumer ses responsabilités, de prendre des mesures pour régler le conflit israélo-arabe et instaurer la paix dans la région sur la base de la solution des deux États, et d'adopter une résolution visant à mettre fin à l'occupation par Israël des terres arabes et palestiniens depuis 1967 dans des délais clairement définis et sur la base de mécanismes obligeant la Puissance occupante à respecter honorer ses engagements. Nous appelons la communauté internationale à appuyer la constitution des institutions palestiniennes et à apporter son aide à l'Autorité palestinienne et au Gouvernement de consensus national palestinien, y compris dans

le cadre d'efforts visant à rétablir les institutions gouvernementales et les services de la fonction publique dans la bande de Gaza, pour aider le peuple palestinien et renforcer l'unité nationale.

En mars, nous avons commémoré le cinquième anniversaire de la crise syrienne. Quelle est la position de la communauté internationale vis-à-vis de cette crise, qui a coûté la vie à plus de 250 000 Syriens, a entraîné le déplacement de la moitié de la population syrienne et menace la paix et la sécurité internationales? Le peuple syrien est descendu dans les rues dans le cadre de manifestations pacifiques pour revendiquer ses droits les plus fondamentaux. La riposte à ce peuple non armé et sans défense a été caractérisée par des meurtres brutaux et même des bombardements aériens. Cela a conduit à la situation actuelle en Syrie, qui menace l'avenir de ce pays et a encouragé la propagation du terrorisme et de l'extrémisme.

La majorité des Syriens ont été touchés par la crise. Toutefois, les populations les plus touchées sont celles qui vivent dans les zones assiégées par le régime et l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et dans les zones difficiles d'accès. Ces populations sont en danger de mort, suite à la famine et à la privation de soins médicaux, sans parler des barils explosifs. Ici, je fais référence au rapport de la fondation Syrian American Medical Society intitulé « *Slow Death : Life and Death in Syrian Communities under Siege* », qui non seulement décrit les conditions déplorables dans les zones assiégées mais également la véritable ampleur de cette tragédie, qui va bien au-delà des estimations actuelles.

En ce qui concerne la situation dans le camp de réfugiés de Yarmouk, dans son dernier rapport (S/2015/264), le Secrétaire général indique que la situation humanitaire s'est considérablement détériorée ces derniers temps. En effet, les habitants du camp sont pris au piège, suite aux violents combats qui ont éclaté entre l'EIIL et le régime. Il faut mettre un terme aux souffrances infligées aux habitants du camp de Yarmouk. Le Conseil de sécurité doit utiliser les outils à sa disposition au titre de la Charte des Nations Unies afin de garantir la mise en œuvre des résolutions pertinentes qu'il a lui-même adoptées. Le silence prolongé face à ces crimes qui empêchent la livraison d'une aide alimentaire et médicale donne aux auteurs de ces crimes le sentiment qu'ils jouissent de l'impunité et le feu vert pour commettre encore plus de crimes.

Il y a maintenant plus de 4 millions de réfugiés syriens, dont la moitié sont des enfants.

Environ 2 millions d'enfants syriens ne vont pas à l'école, ce qui équivaut à une génération perdue. Si ces enfants ne peuvent pas jouir de leur droit à l'éducation, ils risquent d'être utilisés et recrutés par des groupes extrémistes. Dans ce contexte, l'État du Qatar, lors de la troisième Conférence internationale d'annonce de contributions pour l'aide humanitaire à la Syrie, accueillie par le Koweït le mois dernier, a lancé une initiative en vue de la constitution d'un fonds pour l'éducation et la formation professionnelle des réfugiés et des déplacés syriens, pour lutter contre l'idéologie extrémiste. Je tiens à saluer les pays voisins de la Syrie qui ont accueilli des réfugiés en si grand nombre.

En dépit de l'adoption de la résolution 2209 (2015) sur l'emploi de produits chimiques toxiques, nous sommes contrariés de noter que ces produits continuent d'être utilisés. Nous demandons au Conseil de veiller à ce que les auteurs de ces crimes soient traduits en justice.

Pour terminer, le Qatar reste attaché à une solution politique à la crise syrienne axée sur une transition politique sur la base du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et dont serait exclue toute partie impliquée dans les effusions de sang en Syrie. Cette solution doit répondre aux aspirations légitimes de tous les groupes et catégories du peuple syrien, demander des comptes pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis en Syrie, garantir la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale de la Syrie et la protection de son peuple, et édifier un État démocratique civil pluraliste. C'est ce qu'a constamment demandé l'État du Qatar ces dernières années, et ce qu'il continue de demander.

La Présidente (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Çevik (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence jordanienne d'avoir organisé le présent débat important.

Le Moyen-Orient connaît des changements radicaux dont les conséquences, qui vont du terrorisme à la destruction et au déplacement, se font ressentir dans l'ensemble de la région et au-delà.

La question palestinienne est au cœur des problèmes dans la région et continue de compromettre les chances d'une paix régionale et mondiale durable. Les effets dévastateurs de la destruction de Gaza l'année dernière persistent. Nous continuons de faire passer l'aide humanitaire, y compris du carburant, de la farine et des

médicaments, à ceux qui en ont besoin. La valeur totale de l'aide publique humanitaire que nous fournissons à Gaza depuis juillet 2014 dépasse les 19 millions de dollars. Cependant, seules des solutions à long terme peuvent changer le cours de la reconstruction de Gaza. Le blocus illégal continu et d'autres restrictions à la capacité des habitants de Gaza de pourvoir quotidiennement à leur subsistance entravent les efforts internationaux visant la reconstruction et doivent être levés conformément à la résolution 1860 (2009). D'autres mesures doivent être prises pour rendre moins pénible cette situation désastreuse, maintenir le cessez-le-feu actuel et appuyer les efforts faits par le Gouvernement d'union nationale palestinien pour fonctionner à Gaza.

La nécessité de parvenir à un règlement politique négocié du conflit israélo-palestinien, qui applique une solution des deux États et mette fin à la plus longue occupation de l'histoire moderne, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et à l'Initiative de paix arabe, demeure une priorité pressante. Le maintien du statu quo n'est pas une possibilité. L'injustice historique faite au peuple palestinien, renforcée par la poursuite de l'expansion des implantations illégales, des déplacements forcés, de la démolition de logements, de l'emploi excessif de la force contre des civils, des attaques et incursions militaires et des tentatives de modification du statut historique du Haram al-Charif, alimente la haine, la marginalisation et le radicalisme dans la région et au-delà.

L'unité palestinienne est impérative pour parvenir à une solution durable. À cet égard, nous devons tous appuyer le Gouvernement d'union nationale palestinien. Mais avant tout, la partie israélienne doit démontrer qu'elle est sincèrement attachée à une solution des deux États. Il est grand temps que la communauté internationale réaffirme sa volonté de rechercher une solution à ce problème. Les Palestiniens ne doivent pas être privés plus longtemps de leur droit fondamental de vivre dans un État indépendant. Nous devons intensifier nos efforts pour que le Conseil de sécurité adopte un projet de résolution qui établisse un calendrier et des paramètres pour des négociations de paix, basés sur l'objectif de paix par la solution des deux États. Le Conseil ne doit pas laisser passer une nouvelle occasion d'assumer sa responsabilité principale s'agissant de la paix et de la sécurité internationales. La Turquie continuera d'appuyer la recherche d'une solution juste, globale et durable à ce conflit et la mise en place d'un État palestinien souverain et indépendant à l'intérieur

des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Les faits survenus récemment dans la région démontrent l'interdépendance de multiples crises et doivent donc être abordés dans un contexte plus large mais sur la base des mêmes principes fondamentaux. La crise syrienne, qui a favorisé la montée de groupes terroristes tels que Daech et creusé les clivages confessionnels dans la région, est devenue une source d'angoisse pour les Palestiniens également. La catastrophe humanitaire, qui est en train d'atteindre son paroxysme dans le camp de réfugiés de Yarmouk, ajoute un nouvel aspect à la tragédie en cours en Syrie. Les souffrances des réfugiés palestiniens, qui ont vécu sous le siège brutal du régime pendant des années, ont été exacerbées par la barbarie de Daech, qui est en fait le résultat du véritable problème.

La situation en Syrie va de mal en pis. Les Syriens de tous horizons luttent ensemble pour leur survie et leur avenir. La Turquie est extrêmement préoccupée par les effets de la crise, au niveau humanitaire et au plan de la sécurité, qui a causé des ravages sans précédent. La Turquie est maintenant devenue le principal pays d'accueil de réfugiés au monde. Compte tenu de l'énormité du défi, je dois rappeler que la communauté internationale a la responsabilité collective de partager le fardeau, de manière significative et réelle. La communauté internationale a toujours besoin d'une stratégie globale comportant des piliers liés à la situation politique et humanitaire et à la sécurité pour rétablir la stabilité en Syrie.

Nous devons faire porter nos efforts sur l'élimination des causes profondes du problème en prenant des mesures résolues. Les attaques aveugles du régime ne doivent pas être occultées par les épouvantables actes commis par Daech. Il importe également de mettre l'accent sur l'emploi de barils d'explosifs et la multiplication des attaques au gaz chloré par les forces du régime. Le Conseil de sécurité doit demeurer saisi de cette question. Une véritable transition politique basée sur le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) par la mise en place d'un organe de gouvernement transitoire ayant les pleins pouvoirs exécutifs, reste la seule solution en Syrie. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre davantage de temps en nous livrant à une introspection à ce sujet.

Même si nous continuerons d'appuyer toute initiative visant à mettre fin à l'effusion de sang en Syrie, nous souhaitons également souligner que nous appuyons

le Gouvernement iraquien dans sa lutte contre Daech et exprimer notre inquiétude face à la multiplication des attaques motivées par le fanatisme menées contre des civils. À cet égard, la mise en œuvre de politiques inclusives pour mettre fin à la marginalisation de certains segments de la société et l'intensification des efforts de réconciliation nationale devraient être décisifs pour la stabilité de l'Iraq.

Dernier point, mais non le moindre, nous sommes préoccupés par les derniers faits survenus au Yémen. La détérioration de la situation pourrait avoir de graves conséquences régionales, et est un exemple récent des dommages causés par les politiques confessionnelles dans la région. D'emblée, la Turquie a appuyé le processus de transition politique qui a démarré en 2011 avec l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et Mécanisme de mise en œuvre ainsi que les textes issus de la Conférence de dialogue national et l'Accord pour la paix et un partenariat national, signé par toutes les parties au Yémen le 21 septembre 2014. Néanmoins, la non-application de cet accord et le recours à des actions unilatérales ont fait avorter le processus de transition et annulé les résultats qu'il avait permis d'obtenir. Nous accueillons avec satisfaction la résolution 2216 (2015), qui constitue un avertissement clair et ferme donné aux auteurs de troubles. Nous espérons que cette résolution contribuera à mettre en place des conditions propices à un dialogue sérieux et global conduisant à une solution politique. Le seul moyen de mettre un frein aux troubles au Moyen-Orient, sinon d'y mettre fin, est qu'un effort collectif soit fait et que les acteurs régionaux adhèrent à l'idée de prendre part à un dialogue. Le Yémen et la Libye ne font pas exception à cet égard.

Je voudrais terminer en réaffirmant que nous demeurons fermement attachés à la paix et la sécurité dans l'ensemble de la région et pleinement solidaires avec le peuple palestinien.

La Présidente (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Pedersen (*parle en anglais*) : Je ne donnerai pas lecture de l'intégralité de ma déclaration, mais ma délégation en distribuera la version intégrale.

Le conflit israélo-palestinien n'est toujours pas réglé et les faits survenus récemment ne donnent guère de raisons d'être optimiste. Néanmoins, notre objectif reste une solution des deux États. Il n'y a simplement pas d'autre choix, et pas de temps à perdre. L'année écoulée a montré à quel point l'absence de progrès

au niveau politique pouvait être déstabilisante. Le processus politique visant une fin négociée à ce conflit doit être repris.

Israël est en train de former un nouveau gouvernement. La Norvège appelle ce nouveau gouvernement à montrer clairement, par ses paroles et ses actes, son attachement à une solution des deux États. L'histoire montre que des négociations sont impossibles quand un programme d'implantation de colonies est en cours sur un territoire occupé. Les implantations de colonies sont illégales.

La Norvège appelle les dirigeants palestiniens à former une administration unie et cohérente qui fasse respecter la politique convenue avec Israël au titre des Accords d'Oslo en vue de négocier de manière pacifique, de réprouver la violence et de respecter le droit d'Israël d'exister.

La communauté internationale doit être prête à aider les Israéliens et les Palestiniens dans le cadre d'un dispositif de paix ajusté. Les parties prenantes, dans la région et au-delà, doivent s'unir pour appuyer ce processus, qui doit faire fond sur les précédentes décisions du Conseil de sécurité, les accords convenus par les parties et, assurément, l'Initiative de paix arabe. La Norvège encourage le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités et à concourir de façon constructive à ce processus.

Le rôle du Comité spécial de liaison est d'étayer les efforts politiques visant à instaurer une solution à deux États en appuyant la mise en place d'institutions viables pour préparer l'établissement de l'État palestinien. Depuis la dernière réunion du Comité à New York, en septembre 2014, la situation financière de l'Autorité palestinienne s'est encore dégradée. Cette situation critique exige que les parties et les donateurs redoublent d'efforts. Il n'est tout simplement pas envisageable de laisser les institutions palestiniennes s'étioler. La prochaine réunion du Comité, prévue le 27 mai à Bruxelles, en préparation d'une réunion ministérielle du Comité à New York en septembre, portera sur la situation financière fragile de l'Autorité palestinienne et fera le point sur les efforts visant à reconstruire Gaza. Les mesures suivantes doivent encore être examinées et revues par le Comité : garantir et maximiser les recettes nationales de l'Autorité, promouvoir les réformes institutionnelles relatives à la bonne gouvernance et à l'efficacité des services publics, et recourir à des mesures d'incitation visant à faciliter les échanges commerciaux et la croissance du secteur privé.

Une autre question cruciale est, bien sûr, Gaza. Nous ne pouvons pas laisser Gaza dans son état actuel au lendemain de la guerre – isolée du monde et abandonnée. La bande de Gaza fait partie intégrante du territoire occupé en 1967 et du futur État de Palestine. Israël et les donateurs, de même que l'Autorité palestinienne, ont la responsabilité commune de transformer Gaza. Les progrès à cet égard ont été beaucoup trop lents. Certes, le Mécanisme pour la reconstruction de Gaza a gagné en efficacité et les donateurs sont plus nombreux à honorer leurs engagements, mais il est désormais urgent de lancer la mise en œuvre d'un projet de reconstruction plus ambitieux. Les rivalités régionales et internes doivent être dépassées pour faciliter la réintégration de Gaza dans une autorité gouvernante légitime unique pour la Palestine.

L'heure est venue d'appeler à la fin de la violence dans la région. Il est clair pour tout le monde à présent qu'il ne peut pas y avoir de solutions militaires à ces nombreux conflits – pas plus en Syrie qu'en Libye ou au Yémen. Les parties régionales et internationales concernées doivent intensifier leurs efforts pour trouver un règlement politique au conflit armé en Syrie. La Norvège appuie tous les efforts dans ce sens, en particulier les activités de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura. La Norvège demande également que l'on permette aux acteurs humanitaires d'accéder librement et en toute sécurité à tous les Syriens dans le besoin.

En Iraq, nous avons observé des progrès importants dans la lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Néanmoins, il y a encore un long trajet à parcourir avant que sunnites, chiites et Kurdes iraqiens se considèrent comme faisant partie d'un projet conjoint visant à instaurer un Iraq véritablement inclusif. Nous encourageons le Gouvernement iraquien à intensifier les efforts de réconciliation et à permettre à toutes les tranches de la société iraquienne de participer véritablement à l'avenir de l'État.

La menace que représente l'EIL – ou Daech – nous donne l'occasion de tenter de régler les conflits sous-jacents qui ont permis aux extrémistes djihadistes de devenir une menace pour tous dans la région et au-delà. Toutes les capitales de la région doivent envoyer les unes aux autres un message clair, dénué de tout sectarisme, selon lequel il faut lutter contre les forces qui attisent les appréhensions et les impulsions sectaires tant au sein des États de la région qu'entre eux. Aucune partie

ne peut, à elle seule, combler un gouffre de méfiance mutuelle.

Pour terminer, la Norvège accueille très favorablement l'accord-cadre historique obtenu à Lausanne le 2 avril entre l'Iran et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité plus l'Allemagne, et estime qu'il représente une chance de régler davantage que la seule question nucléaire. Cet accord complet, auquel il faut encore mettre la dernière main, devrait placer la région sur la voie d'une sécurité coopérative pour tous.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Mukerji (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la présidence du Conseil de sécurité et d'avoir convoqué ce débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé. Nous tenons à profiter de l'occasion pour exprimer notre appui au Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient nouvellement nommé, M. Nickolay Mladenov, ainsi que pour remercier de son action le Coordonnateur spécial sortant, M. Robert Serry.

Dans son exposé au Conseil le mois dernier, M. Serry a déclaré,

« Il demeure la responsabilité principale du Conseil de jouer son rôle en élaborant une nouvelle architecture de paix permettant de régler enfin ce conflit. » (*S/PV.7417, p. 5*)

En soulignant que la résolution 242 (1968) renferme le principe essentiel de l'échange de la terre contre la paix, date de près d'un demi-siècle, il s'est demandé à juste titre s'il n'était pas temps pour le Conseil de prendre l'initiative.

La question de Palestine est l'un des problèmes de longue date dont le Conseil et la communauté internationale sont saisis. Tout en réaffirmant notre appui à un règlement amiable de cette question, nous nous inquiétons de ce que le Conseil de sécurité n'ait pas réussi à atteindre l'objectif d'un règlement pacifique. Il s'est au mieux cantonné à un rôle de témoin passif des cycles d'escalade de la violence et d'accalmie relative qui sont désormais la marque de ce problème non réglé. Par conséquent, l'efficacité du Conseil a été mise en doute. Nous nous associons donc à d'autres pour exhorter le Conseil à intensifier ses efforts et à assumer un rôle de chef de file pour résoudre ce problème.

Les liens puissants que l'Inde a tissés avec la Palestine, de même que son engagement constant envers elle, sont ancrés dans notre histoire moderne, laquelle remonte à notre propre lutte d'indépendance. La position de l'Inde sur la question de Palestine est très claire : l'Inde réaffirme son appui à la cause de la Palestine et sa solidarité avec le peuple palestinien dans sa lutte pour mettre en place un État souverain, indépendant, viable et uni, au sein de frontières sûres et reconnues à l'international, vivant côte à côte dans la paix avec Israël, et avec Jérusalem-Est pour capitale.

Outre son appui politique à la cause palestinienne, l'Inde continue de promouvoir les efforts palestiniens en matière de développement et d'édification de la nation en proposant systématiquement son assistance technique et financière. Elle contribue également à hauteur d'un million de dollars par an à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. L'Inde a promis une contribution de 4 millions de dollars au Plan palestinien de relèvement rapide et de reconstruction pour Gaza. Dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale Inde-Brésil-Afrique du Sud, avec nos partenaires brésiliens et sud-africains, nous sommes également en train d'exécuter des projets de développement en Palestine et avons promis une contribution d'un million de dollars pour l'exécution d'un nouveau projet visant à reconstruire le centre médical Atta Habib à Gaza.

L'Inde reste fermement convaincue que le dialogue est toujours la seule option viable pour régler efficacement la question. Nous sommes particulièrement préoccupés par la tendance au repli observée l'an dernier dans le cadre du processus de paix. Les efforts en vue de négociations sérieuses entre les parties n'ont donné aucun résultat. En outre, nous avons été confrontés à la reprise tragique d'un conflit encore plus violent à Gaza. S'en sont suivis des actes unilatéraux de la part de chacune des parties, actes qui malheureusement ont encore élargi le fossé qui les sépare. Il est absolument nécessaire de faire preuve de retenue, d'éviter les actes de provocation et les mesures unilatérales, et de relancer le processus de paix. La diplomatie et le sens politique doivent l'emporter sur la haine et la violence. Il n'y a pas d'autre voie vers une paix durable. Nous restons optimistes et continuons d'encourager les deux parties à reprendre rapidement le processus de paix pour parvenir à un règlement complet de la question palestinienne.

Nous exprimons notre profonde préoccupation au sujet des activités menées par des milices interdites et

des groupes radicalisés et extrémistes au Moyen-Orient, en particulier dans les régions septentrionales de l'Iraq et de la Syrie, où ces forces ont des répercussions critiques sur la paix et la stabilité régionales. Les actes de violence commis contre les civils, notamment contre les femmes et les enfants, pour des motifs religieux, ethniques et sectaires, sont un affront à notre humanité commune. Des efforts doivent être déployés par toutes les parties et parties prenantes dans la région pour freiner ces tendances dangereuses. Nous estimons que consolider les processus et règlements politiques et établir des institutions publiques pérennes sera la manière la plus efficace de régler la question de l'extrémisme et du radicalisme dans la région.

Nous prenons note du fait qu'un groupe terroriste proscrit a, par deux fois pris, pour cible les soldats de la paix de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement. Nous déplorons également la mort d'un soldat de la paix de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Les résolutions du Conseil de sécurité qui interdisent l'activité de groupes terroristes dans cette région doivent être appliquées. Il est indispensable de poursuivre rapidement et effectivement ces groupes en justice. Seul ce type de mesures approuvées par le Conseil dissuadera les groupes similaires dans d'autres régions du monde de commettre des actes de terreur.

En tant que nation ayant pris des mesures proactives et efficaces pour évacuer nos concitoyens et préserver la vie de milliers d'entre eux, ainsi que celle de nombreux ressortissants de 48 autres pays – dont quatre des cinq membres permanents du Conseil de sécurité –, nous exhortons toutes les parties au Yémen à revenir sans délai à la table des négociations. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le dialogue demeure le moyen efficace de régler tous les problèmes.

Pour ce qui est de la Syrie, nous réitérons notre appui à une solution politique globale à la crise actuelle dirigée par la Syrie même, conformément au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). Il faut remédier efficacement à la crise humanitaire provoquée par cette situation. C'est forts de cette conviction que nous avons versé, comme nous nous y étions engagés en 2014, 2 millions de dollars au Plan d'intervention stratégique pour la République arabe syrienne, et avons annoncé une autre contribution de 2 millions de dollars lors de la troisième Conférence internationale d'annonce de contributions pour l'aide humanitaire à la Syrie, tenue au Koweït. Nous engageons instamment toutes les parties à faire montre de la volonté politique nécessaire,

à faire preuve de retenue et à s'engager à chercher un terrain d'entente pour résoudre leurs différends.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent du Saint-Siège.

Mgr Auza (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à remercier vivement la présidence jordanienne ce mois-ci d'avoir pris la décision de tenir ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Le Saint-Siège est extrêmement préoccupé par l'absence totale de progrès dans les négociations entre la Palestine et Israël. Il est difficile de ne pas partager la frustration exprimée par l'ancien Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Robert Serry, lors de son dernier exposé au Conseil de sécurité (voir S/PV.7417). Comme cela a été reconnu alors, les préoccupations d'Israël pour sa sécurité sont réelles et légitimes. Le Saint-Siège croit cependant que cette sécurité ne se réalisera pas sans les pays voisins, mais en coopération avec eux, au travers d'une paix négociée avec les Palestiniens aboutissant à la mise en place de la solution des deux États, laquelle solution bénéficie de l'appui du Saint-Siège et de l'ensemble de la communauté internationale. Le Saint-Siège joint encore une fois sa voix à celle de toutes les personnes éprises de paix qui appellent à des négociations sérieuses et spécifiques qui relanceront le processus de paix.

Le Saint-Siège continue d'encourager les dirigeants libanais à mettre fin à l'impasse qui a empêché l'élection présidentielle depuis mai 2014 en oubliant les intérêts politiques étroits au nom du bien supérieur d'un Liban uni. Ce vide institutionnel rend le pays plus vulnérable et plus fragile face à la situation d'ensemble que connaît le Moyen-Orient. La communauté internationale doit aider le Liban par tous les moyens à retrouver sa normalité et sa stabilité institutionnelles. Elle doit également l'aider à s'occuper du très grand nombre de réfugiés présents sur son territoire, ce qui a créé une situation vulnérable au danger d'infiltrations extrémistes parmi les réfugiés impuissants.

Le conflit en Syrie, comme la Baronne Valerie Amos l'a bien expliqué lors de son exposé au Conseil de sécurité le 26 mars dernier (voir S/PV.7418) a atteint un niveau de barbarie inimaginable. La destruction aveugle d'infrastructures de base telles que les services d'approvisionnement en eau et en électricité, les hôpitaux

et les écoles, aggrave chaque jour la situation difficile des civils. La chute d'Idlib, à quelque 50 kilomètres à peine au sud-ouest d'Alep, a semé la panique parmi les plus d'un million d'habitants de cette ville. Les groupes ethniques et religieux minoritaires sont particulièrement inquiets. Le Saint-Siège demande à la communauté internationale de prévenir l'immense catastrophe humanitaire que le siège d'Alep ou la lutte pour sa conquête provoqueraient à coup sûr. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour empêcher de nouvelles violations flagrantes du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

Le Saint-Siège condamne à nouveau dans les termes les plus énergiques toutes les attaques et tous les sévices à motivations ethniques, religieuses, raciales ou autres. Encore une fois, il tient à signaler que la disparition de minorités ethniques et religieuses du Moyen-Orient serait non seulement une tragédie sur le plan religieux, mais également la perte d'un riche patrimoine qui a beaucoup apporté aux sociétés dont elles font partie. La menace d'extinction qui vise ces groupes est cause d'une douleur et d'une angoisse insondables. Le mois dernier, au Conseil des droits de l'homme à Genève, 65 pays ont signé une déclaration en faveur des droits de l'homme des communautés chrétiennes et autres, notamment au Moyen-Orient. Cette déclaration appelle l'attention sur le fait que l'instabilité et les conflits au Moyen-Orient posent une grave menace à la survie de nombreuses communautés religieuses, les chrétiennes en particulier. Elle appelle tous les États à agir de concert face à cette situation alarmante.

Pour ceux qui ont déjà perdu la vie ou pour ceux qui ont été expulsés de leur foyer, voire de leur pays, toute mesure arrive trop tard. Mais désormais, toute action visant à sauver ne serait-ce qu'une personne de la persécution et d'autres formes d'atrocités est non seulement nécessaire, mais urgente. Le Pape François appelle la communauté internationale à ne pas rester silencieuse et passive face à un crime aussi inacceptable, à ne pas fermer les yeux. Nous ne pouvons pas assister dans un silence complice aux horreurs infligées à des êtres persécutés, exilés, tués, brûlés ou décapités pour la seule raison qu'ils ont une autre religion ou qu'ils appartiennent à un groupe minoritaire.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Tsymbaliuk (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je souhaite d'emblée remercier la présidence jordanienne

du Conseil d'avoir convoqué ce débat public qui nous permet de suivre la situation en cours au Moyen-Orient et de faciliter la recherche de moyens de régler les conflits et d'apaiser les tensions dans la région.

L'Ukraine souscrit à la déclaration de l'observateur de l'Union européenne mais souhaite néanmoins ajouter quelques remarques à titre national.

La position de l'Ukraine vis-à-vis de la question du Moyen-Orient est équilibrée et impartiale; mon pays est prêt à établir des relations stables et constructives avec Israël et les États arabes. Nous avons toujours appuyé le processus de paix au Moyen-Orient et croyons que la paix dans la région ne sera possible que si les parties sont prêtes à faire des concessions mutuelles viables. Au vu des efforts déployés récemment pour régler ce conflit, telle la tenue d'une nouvelle série de pourparlers de paix, nous ne saurions ignorer le fait qu'il n'y pas eu de véritables progrès dans le règlement de la situation. Au contraire, les derniers événements attestent de l'escalade des tensions entre les parties, ce qui ne favorise nullement une solution à l'impasse politique.

La politique de mon pays repose sur la reconnaissance officielle du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et de ses aspirations à un État indépendant. En même temps, la proclamation de l'État palestinien doit être liée à un règlement de paix israélo-palestinien. À cet égard, nous appuyons sans réserve les efforts menés par les États-Unis, ainsi que les initiatives respectives de l'ONU, et espérons que cela aboutira à un accord global entre les parties. C'est pourquoi nous appelons les dirigeants politiques des deux camps à prendre ensemble des mesures manifestes pour apaiser la situation. Nous croyons que des négociations directes entre les parties sont le seul moyen de parvenir à une solution pacifique, et que toute mesure unilatérale ne règlera pas les aspects clefs du processus de paix. L'Ukraine est convaincue que le conflit israélo-palestinien ne peut être réglé que sur la base de la solution des deux États. Nous réitérons notre position, qui est qu'un accord de paix israélo-palestinien dépend du respect inconditionnel par les parties au conflit des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, des Principes de Madrid, y compris le principe « terre contre paix », de la Feuille de route, des accords conclus précédemment par les parties et de l'Initiative de paix arabe de 2002.

S'agissant de la situation en Syrie, l'Ukraine réitère son attachement aux principes universels et

aux normes fondamentales du droit international, notamment le respect rigoureux des droits de l'homme, de l'intégrité territoriale, de l'inviolabilité des frontières et de la souveraineté de l'État. L'Ukraine condamne avec force la violence actuelle et les violations systématiques des droits de l'homme en Syrie, perpétrées notamment par le régime et par les groupes terroristes. Le recours aveugle et excessif par l'armée à la force contre la population civile, de même que la violence intolérable de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et d'autres groupes terroristes opérant sur le terrain, contribue aux immenses souffrances humaines que connaît la Syrie. À cet égard, nous réitérons notre plein appui à la mission de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie et aux autres initiatives d'organisations internationales telles que l'ONU, la Ligue des États arabes et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, dont l'objectif est d'instaurer une désescalade stratégique sur la base du Communiqué de Genève en date du 30 juin 2012 (S/2012/522, annexe) et d'une transition politique sans exclusive. Nous appelons à la fin immédiate des massacres et à l'utilisation maximale des moyens politiques et diplomatiques pour régler ce conflit, conformément aux résolutions respectives du Conseil de sécurité, afin de maintenir l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays.

L'Ukraine continue d'être très alarmée par les activités de l'EIIL et d'autres entités terroristes associées au Moyen-Orient. La communauté internationale ne peut plus tolérer l'impact négatif de leur présence dans la région, la violence de leur idéologie extrémiste et leurs actions déstabilisatrices et doit prendre des mesures conséquentes. Nous condamnons vigoureusement les crimes et les violences massives auxquels l'EIIL se livre contre les civils, y compris les minorités les plus vulnérables. Ces exactions peuvent être considérées comme des crimes contre l'humanité.

Alors qu'elle se bat sur son propre sol contre des terroristes soutenus par l'étranger et qu'elle est confrontée à une agression étrangère directe, l'Ukraine estime elle aussi que l'idéologie violente de l'EIIL ne constitue pas seulement une menace pour la région du Moyen-Orient mais pour la communauté internationale tout entière. Nous appuyons tous les efforts pour combattre avec énergie le terrorisme où qu'il sévise et quelque forme qu'il prenne.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Abdrakhmanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence jordanienne du Conseil d'avoir organisé le débat public de ce jour. Le Kazakhstan est extrêmement préoccupé par la situation générale qui règne au Moyen-Orient, y compris en Palestine et dans les territoires occupés. Il faut stopper ce bain de sang absurde et trouver des solutions politiques sans exclusive grâce à des efforts internationaux bien coordonnés. L'évolution de la situation en Palestine, et notamment la poursuite de la construction de colonies de peuplement dans les territoires occupés, ne permet pas de parler d'une quelconque amélioration ou atténuation de la situation, qui continue de menacer la paix et la sécurité régionales et internationales.

Le Kazakhstan reconnaît le droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination, à la création d'un État de Palestine indépendant, sis dans les frontières de 1967 et vivant côte à côte et en paix avec Israël, et à l'accession au statut de membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. La solution des deux États est la seule option viable pour l'instauration d'une paix durable obtenue grâce à des négociations directes et véritables, conformément à la Charte des Nations Unies, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à d'autres mécanismes, au premier rang desquels la Feuille de route du Quatuor et l'Initiative de paix arabe. Nous appelons par conséquent les dirigeants israéliens et palestiniens à faire preuve de sagesse, de sens des responsabilités et de volonté politique afin de parvenir à un accord de paix historique qui répondrait aux aspirations légitimes de leur peuple.

Le Kazakhstan estime que le seul moyen de combattre l'extrémisme violent est que tous les États Membres et autres acteurs concernés déploient des efforts résolus et concertés, le tout sous la direction de l'ONU. Cela nécessite une stratégie globale et à long terme de toute la communauté internationale, fondée sur une coopération régionale et mondiale accrue, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international.

Mon pays se déclare préoccupé par la crise humanitaire en Syrie. La communauté internationale doit accorder la plus grande attention à cette crise. Le Kazakhstan considère que seuls des moyens pacifiques permettront de trouver une issue au conflit syrien, et nous appuyons les efforts déployés aux niveaux national et international pour restaurer la paix et la stabilité dans le pays. Le Kazakhstan s'inquiète aussi vivement de l'évolution de la situation des réfugiés palestiniens

en Syrie. La crise confirme de nouveau l'extrême vulnérabilité des réfugiés palestiniens et nécessite de trouver d'urgence une solution dans le contexte du rétablissement d'une paix durable dans la région.

Nous sommes intimement convaincus que tous les moyens pacifiques sont bons pour le règlement des conflits. Outre les hommes politiques et les diplomates, les esprits éclairés et les chefs spirituels devraient s'impliquer dans les processus de recherche de la paix. Une manifestation de haut niveau sur la tolérance et la réconciliation se tient en ce moment même ici, au Siège de l'ONU. Nous saluons les efforts inlassables et l'engagement actif du Secrétaire général, du Président de l'Assemblée générale et du Haut-Représentant des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations pour promouvoir les idéaux et les valeurs de tolérance, de concorde et de respect mutuel permettant de parvenir à la paix et à la stabilité durables.

Le Kazakhstan réunit régulièrement le Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles, où les chefs de l'islam, de la chrétienté, du judaïsme, du bouddhisme, du taoïsme et de nombreuses autres religions cherchent ensemble des moyens de promouvoir la paix en s'appuyant sur les valeurs spirituelles. En juin, nous accueillerons le cinquième Congrès, qui aura pour but de renforcer le dialogue entre les religions et les dirigeants politiques au service de la paix et du développement. Je signale en outre au Conseil qu'Astana, la capitale du Kazakhstan, accueillera en mai le prochain séminaire international des médias sur la paix au Moyen-Orient.

En guise de conclusion, nous appelons une nouvelle fois toutes les parties, notamment celles qui ont un pouvoir et une influence politiques réels, à mettre de toute urgence leur volonté politique au service de la paix et de la sécurité durables au Moyen-Orient et de la liberté et de la justice pour tous les peuples.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Royaume hachémite de Jordanie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je souhaite la bienvenue à M. Nasser Judeh, Vice-Premier Ministre et Ministre jordanien des affaires étrangères et des expatriés, et je le remercie de sa présence. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé.

S. M. le Roi Hamad bin Issa Al Khalifa, Roi du Royaume de Bahreïn, a indiqué clairement que bien que les problèmes et les défis qui se posent à nous aujourd'hui soient complexes, nos principes et nos positions demeuraient eux inchangés. En tête des principes que nous défendons, il y a le droit du peuple palestinien à édifier un État indépendant sur son territoire national, avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et à l'Initiative de paix arabe. Il faut également que cesse la colonisation et que le blocus illégal et injuste de la bande de Gaza soit levé.

Le Royaume de Bahreïn réaffirme régulièrement sa position ferme au sujet de la question palestinienne, position qui repose sur la nécessité de mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et de respecter les accords internationaux pertinents. Il faut œuvrer avec le plus grand sérieux à une solution globale, juste et définitive à la question palestinienne. Cela ne sera possible que dans le cadre du retrait complet d'Israël de tous les territoires arabes occupés, de la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de l'Initiative de paix arabe et des décisions du Quatuor, et de la levée du blocus de la bande de Gaza.

Le Royaume de Bahreïn réaffirme que l'adhésion officielle de la Palestine au Statut de Rome de la Cour pénale internationale constitue un événement charnière, un pas historique dans la lutte du peuple palestinien frère, et est le fruit des efforts judiciaires inlassables pour qu'il puisse recouvrer ses droits dans leur intégralité.

Le chemin vers une solution aux problèmes du Moyen-Orient passe inmanquablement par la fin de l'occupation israélienne des territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est et le Golan syrien. Israël doit aussi se retirer des territoires libanais, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

L'État palestinien doit être créé. Ce doit être un État souverain, sis dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Il importe également de trouver une solution juste garantissant le retour des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Nous insistons une nouvelle fois sur la nécessité de mettre en œuvre les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et de respecter, sans condition, le

droit international, notamment la quatrième Convention de Genève de 1949, qui interdit d'apporter des changements géographiques ou démographiques aux territoires sous occupation.

Pour conclure, nous redisons qu'il faut redoubler d'efforts pour aider le peuple palestinien frère à réaliser ses aspirations et ses espoirs, et à recouvrer ses droits légitimes et inaliénables.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Yoshikawa (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie, le Royaume hachémite de Jordanie, qui préside le Conseil en ce mois d'avril, d'avoir convoqué cette séance importante, et je saisis l'occasion pour saluer le rôle déterminant de la Jordanie au service de la paix et de la stabilité dans la région. Je tiens aussi à remercier S. E. le Secrétaire général Ban Ki-moon de son exposé.

Le Japon note avec préoccupation que le processus de paix au Moyen-Orient est entré dans un cercle vicieux de méfiance. Alors que les négociations sont au point mort, l'enchaînement de la violence et de la rhétorique provocatrice n'a fait qu'approfondir cette fracture. Il est évident que cette situation ne peut durer. Comme n'a cessé de le faire valoir la communauté internationale, un règlement de paix juste, durable et global entre Israël et la Palestine, fondé sur une solution à deux États, doit être trouvé d'urgence. Le temps qu'il reste pour y parvenir est compté. Les événements sur le terrain, notamment les activités de peuplement illégales d'Israël et la violence de part et d'autre, rendent difficile la reprise des pourparlers, et encore davantage la conclusion d'un accord. Il faut recréer les conditions propices à la reprise des pourparlers.

En conséquence, le Japon demande à la nouvelle Administration israélienne de respecter son engagement à l'égard d'une solution à deux États, tant en actes qu'en paroles. Nous réitérons notre appel à Israël, afin qu'il cesse complètement ses activités de peuplement, qui sont illégales en droit international et compromettent les chances d'une solution à deux États. De même, la retenue des rentrées fiscales, contraire au Protocole de Paris, à nuire à la stabilité des institutions palestiniennes. À cet égard, le Japon se félicite de l'annonce selon laquelle un accord a été conclu en vue de la reprise des transferts de recettes fiscales. Nous appelons les deux parties à s'abstenir de toute mesure unilatérale de nature à compromettre les efforts déployés en vue de la reprise des négociations de paix. À cette fin, notre premier

ministre, M. Abe, s'est rendu en Israël et en Palestine en janvier, où il a plaidé directement auprès du Premier Ministre israélien, M. Netanyahu, et du Président palestinien, M. Abbas, pour la reprise des négociations de paix.

Le Japon apprécie le rôle primordial joué par les États-Unis et le Quatuor dans la facilitation des négociations du processus de paix. Il n'en est pas moins évident, compte tenu de l'impasse actuelle, que la communauté internationale doit également contribuer à entretenir un climat propice aux négociations.

Le Japon estime qu'une démarche multilatérale appelant une contribution constructive de la part des pays qui ont la volonté et la capacité d'exercer une influence positive sur la situation peut s'avérer favorable au redémarrage du processus de paix. Le Japon, qui est l'un des principaux donateurs à la région et entretient des liens solides de part et d'autre, se tient prêt à assumer ce rôle. De plus, comme ma délégation l'a déclaré lors du précédent débat public sur ce sujet (voir S/PV.7419), nous pensons que le Conseil de sécurité peut également jouer un rôle constructif en la matière, selon que de besoin.

Le Japon continuera d'apporter son soutien spécifique dans une perspective à moyen et long terme. Nous sommes convaincus qu'en encourageant la confiance mutuelle et en créant une économie palestinienne viable, on favorisera les négociations et que la viabilité d'une solution à deux États s'en trouvera consolidée. À cette fin, notre premier ministre a annoncé en janvier le versement de 100 millions de dollars d'aide, somme qui a été entièrement décaissée en l'espace de trois mois. Cela porte l'assistance du Japon à la Palestine et au processus de paix à plus de 1,6 milliards de dollars depuis 1993.

Par la voie de ses projets en cours, tels que l'initiative de « couloir de paix et de prospérité » et la Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement de la Palestine, le Japon demeure résolu à aider à asseoir les fondations de la coexistence effective de deux États, en paix et en sécurité. Le Japon estime que le jour viendra, dans un avenir proche, où nous pourrions reconnaître l'État de Palestine, en vertu d'une solution à deux États obtenue par la négociation.

J'aurais également aimé parler aujourd'hui des situations en Syrie et au Yémen. Toutefois, en raison des contraintes de temps, je laisserai ces observations dans

le texte intégral de ma déclaration, qui a été distribué en salle.

Pour terminer, je tiens à souligner que le Japon est conscient du rôle unique et constructif qu'il peut jouer en aidant les pays de la région à renouer avec la paix et la prospérité. Compte tenu de la situation difficile que connaît le Moyen-Orient, le Japon est prêt, plus que jamais, à poursuivre sa coopération avec l'ONU et la communauté internationale à cette fin.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Anshor (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens, pour commencer, à exprimer la satisfaction de ma délégation face à la présence du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et des affaires des expatriés du Royaume hachémite de Jordanie, M. Nasser Judeh, venu présider ce matin le présent débat public.

L'Indonésie s'associe aux déclarations présentées par les représentants de la République islamique d'Iran, au nom du Mouvement des pays non alignés, et de l'Arabie saoudite, au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

D'emblée, qu'il me soit permis de mettre en exergue l'incident qui s'est produit hier à Sanaa, au Yémen, qui, de mon point de vue, exige l'attention du Conseil de sécurité, eu égard à la résolution 2216 (2015) adoptée il y a juste une semaine. Lundi, un attentat à la bombe a frappé Sanaa, où il a fait des dommages matériels importants dans les locaux de l'ambassade d'Indonésie. L'incident a également fait deux blessés parmi le personnel de l'ambassade et un autre blessé, un citoyen indonésien. L'Indonésie condamne cet attentat à la bombe et tout attentat se soldant par des victimes au sein de la population civile et des dégâts matériels affectant des biens placés sous la protection du droit international. Cet attentat à la bombe est une illustration manifeste du fait que le recours à la violence ne peut qu'engendrer des victimes civiles. À cet égard, nous insistons de nouveau sur le fait que la meilleure solution à la situation au Yémen ne pourra être trouvée que par la voie pacifique de la diplomatie et de la négociation.

Nous exhortons toutes les parties à mettre un terme immédiat à la violence et à se conformer aux normes et lois internationales en vigueur relatives à la protection des civils en période de conflit. L'Indonésie exhorte également le Secrétaire général et toutes les parties concernées à mettre immédiatement en œuvre une trêve humanitaire afin de permettre à

tous les civils, y compris les ressortissants étrangers, d'être évacués du Yémen et à l'assistance humanitaire d'entrer dans le pays. Tout en réaffirmant le principe de l'inviolabilité des locaux diplomatiques et consulaires, nous exhortons également toutes les parties à prendre toutes les mesures qui s'imposent afin d'empêcher que les locaux diplomatiques et consulaires ne soient envahis ou endommagés, et la paix de ces missions troublée ou leur dignité amoindrie, comme il est stipulé dans la résolution 2216 (2015).

Concernant la question de Palestine, je voudrais souligner que nous tenons cette séance dans une période d'absence quasi totale de dynamique, dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient. Le mois dernier, Israël a tenu une élection générale. Durant la campagne électorale, il a été donné au monde d'entendre différents commentaires péjoratifs de la part d'Israël à l'égard du peuple palestinien et méprisants à l'égard du processus de paix ainsi que de l'idée d'un État de Palestine. Il va sans dire que ces commentaires ne nous incitent qu'à accentuer notre critique d'Israël et à nous interroger davantage sur son attachement à la paix.

Ma délégation est convaincue que seuls un retour du Gouvernement israélien au processus de paix et une démonstration de bonne volonté et de sérieux de sa part nous permettront de conclure si oui ou non ces commentaires n'étaient rien de plus qu'une gesticulation facile de politicien. Toutefois, comme nous le savons, rien n'a changé. Israël continue de commettre les mêmes violations graves et systématiques du droit international que durant les 60 dernières années. La construction et l'expansion des colonies de peuplement en territoire palestinien occupé se poursuivent, de même que les restrictions connexes imposées à la liberté de circulation et d'accès aux terres. Le recours excessif à la force, de la part des forces israéliennes à l'encontre de la population palestinienne, reste monnaie courante, dans un climat d'impunité.

La bande de Gaza n'est plus, tragiquement, qu'une coquille vide, arasée par les bombardements de l'année dernière et qui souffre des effets du blocus israélien. Israël a également continué de jouer avec les rentrées fiscales des Palestiniens, comme moyen de chantage contre le Gouvernement palestinien et pour en précipiter l'effondrement économique. En d'autres termes, le Conseil de sécurité aujourd'hui est aux prises avec une problématique qui n'est pas différente de celle d'hier ou de celle des années qui ont précédé. Elle consiste, en effet, à prendre des mesures courageuses

pour mettre fin à l'occupation israélienne de la Palestine et mettre en œuvre l'objectif des deux États. Il est temps que le Conseil honore la Charte des Nations Unies et son mandat en refusant d'être utilisé, en pratique, pour perpétuer une injustice et une impasse qui durent depuis des décennies au Moyen-Orient.

Un règlement global, juste et durable peut être réalisé par des moyens pacifiques, sur la base du droit international, des résolutions pertinentes de l'ONU, de la feuille de route du Quatuor et de l'Initiative de paix arabe. Nous réaffirmons notre position, à savoir que le Conseil ne peut se permettre de n'être qu'un acteur de plus ou, pire encore, un spectateur de la recherche d'une solution globale à la question de Palestine. Nous appelons également l'ONU, en tant que membre du Quatuor, à défendre les enfants palestiniens et à relancer le processus de paix pour faire en sorte que les enfants palestiniens et israéliens puissent vivre dans la paix et la stabilité qui ont été refusées aux générations précédentes.

Avant de conclure ma déclaration, je ne puis manquer de porter à l'attention du Conseil le sort des résidents du camp de réfugiés palestiniens de Yarmouk, en Syrie. La prise du camp par un groupe terroriste ce mois-ci a aggravé la situation des réfugiés restants sur place. Cet événement, qui vient s'ajouter aux souffrances infligées aux résidents durant plus de deux années de siège, ne fait qu'allonger la liste des injustices subies par les réfugiés palestiniens. L'Indonésie appelle le Conseil à se mobiliser d'urgence pour remédier à cette tragédie et à s'atteler sans plus attendre à la recherche d'une solution politique au conflit en Syrie.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République de Corée.

M^{me} Paik Ji-ah (République de Corée) (*parle en anglais*) : Le débat sur la solution des deux États, qui a été évoqué durant les dernières élections en Israël, nous a rappelé à tous le triste état du processus de paix au Moyen-Orient. Ma délégation estime que pour préserver la solution des deux États, tous les acteurs doivent honorer les engagements qu'ils ont déjà pris et accentuer leurs efforts afin de relancer les négociations de paix pour édifier un avenir plus durable au bénéfice des générations futures d'Israéliens et de Palestiniens. Nous avons été encouragés par les informations qui nous sont parvenues dans le courant du week-end en ce qui concerne le différend de longue date relatif au transfert des recettes fiscales par Israël à l'Autorité

palestinienne. Il n'est dans l'intérêt de personne que l'Autorité palestinienne soit insolvable. Dans le même temps, la République de Corée demeure préoccupée par l'expansion des activités de colonisation et leur incidence néfaste sur la viabilité de la solution des deux États. D'une part, les colonies sont illégales et, d'autre part, elles ne servent pas les intérêts stratégiques à long terme d'Israël et sont contraires aux efforts de paix internationaux.

Pour ce qui est de la situation en Syrie, la République de Corée est profondément préoccupée par l'échelle sans précédent de la violence alors que le conflit entre dans sa cinquième année. La culture d'impunité totale et les violations systématiques des droits de l'homme et du droit international humanitaire sont particulièrement préoccupantes. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2199 (2015), qui vise à tarir les principales sources de financement des terroristes. Cependant, la communauté internationale doit faire plus afin de régler ce conflit prolongé. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction le résultat de la troisième Conférence internationale d'annonces de contributions pour l'aide humanitaire à la Syrie, qui s'est tenue au Koweït le 31 mars. Comme elle l'a fait à cette occasion, la République de Corée félicite les Gouvernements hôtes, à savoir les Gouvernements jordanien, libanais, iraquien, égyptien et turc, des efforts considérables qu'ils déploient afin d'atténuer les souffrances du peuple syrien. Outre les 14 millions de dollars d'aide humanitaire alloués à la Syrie au cours des trois dernières années, la République de Corée, en réponse à l'appel du Conseil et de la communauté internationale, s'est engagée à verser 10 millions de dollars de plus à l'occasion de la conférence organisée en mars.

S'agissant du Yémen, ma délégation est profondément préoccupée par la détérioration continue de la situation sur le terrain. Pour répondre au besoin urgent d'aide humanitaire, la République de Corée s'est récemment engagée à verser 500 000 dollars d'aide par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies. Nous saluons l'adoption par le Conseil de la résolution 2216 (2015), qui appelle les parties yéménites à relancer le processus de transition politique conformément à l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et à son Mécanisme de mise en œuvre, aux résultats de la Conférence de dialogue national sans exclusive et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous demandons instamment à toutes les parties concernées de mettre en particulier l'accent sur

la protection des civils et de faciliter l'évacuation des ressortissants étrangers.

Pour terminer, l'instabilité persistante dans la région ne représente plus une crise qui ne concerne que le Moyen-Orient. La situation des réfugiés a des répercussions à l'extérieur de la région, comme l'a montré la noyade de plus de 1 100 migrants en Méditerranée rien qu'au cours du mois écoulé. Nous devons tout simplement faire plus pour mettre un terme à la violence et relancer les efforts visant à trouver une solution politique durable.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Zimbabwe.

M. Shava (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer ma reconnaissance à la Jordanie pour avoir convoqué cet important débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, en cette heure cruciale pour le peuple palestinien. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son exposé pénétrant et le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la Jordanie d'avoir présidé notre débat ce matin.

Le Zimbabwe s'associe à la déclaration prononcée tout à l'heure par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous réaffirmons notre solidarité de longue date à l'égard du peuple palestinien et notre appui à la réalisation de ses aspirations nationales légitimes et de son droit inaliénable à l'autodétermination et à la liberté à l'intérieur d'un État de Palestine indépendant, vivant côte à côte avec l'État d'Israël.

La question de Palestine est inscrite à l'ordre du jour de l'ONU depuis plus de 60 ans. Pourtant, alors que la Palestine participe de bonne foi aux efforts de paix depuis des décennies, sa pénible situation continue d'empirer sur tous les fronts. Malheureusement, le Conseil de sécurité n'a pas su contribuer de manière significative à un règlement pacifique de la situation au Moyen-Orient, alors même qu'elle continue de se détériorer et menace la stabilité de la région toute entière et la paix et la sécurité mondiales. Israël, Puissance occupante, continue de saper toutes les initiatives de paix, avec l'appui de certains membres du Conseil, sous prétexte d'exercer son droit de légitime défense. La déclaration regrettable du Premier Ministre israélien à la veille des élections en Israël, qui a rejeté la solution des deux États et s'est engagé à continuer de construire

des colonies de peuplement, a confirmé les soupçons selon lesquels il n'avait jamais pris les négociations au sérieux et a remis gravement en question la viabilité de la solution des deux États. Nous appelons le Gouvernement israélien à réaffirmer son attachement à la solution des deux États et à prendre des mesures crédibles aux fins d'un règlement pacifique.

Le Zimbabwe est profondément préoccupé de voir Israël intensifier la construction de colonies de peuplement dans tout le territoire palestinien occupé, en violation de la quatrième Convention de Genève et de plusieurs résolutions de l'ONU, dont certaines émanent du Conseil. Ces violations et d'autres violations systématiques, notamment la détention et les déplacements de civils palestiniens, minent toute perspective de paix. Une paix durable ne pourra être réalisée au Moyen-Orient qu'à travers la solution des deux États. Toute tentative d'altérer les réalités démographiques en construisant des colonies de peuplement ou en ayant recours à la force ne fera que prolonger les souffrances du peuple palestinien.

Le peuple palestinien continue de souffrir et de subir des persécutions aux mains de la Puissance occupante, Israël. Le Zimbabwe condamne fermement, que ce soit aujourd'hui ou à l'avenir, la retenue des recettes fiscales dues à l'Autorité palestinienne et qui lui sont absolument nécessaires.

Cet acte inhumain a forcé et continuera de forcer l'Autorité palestinienne à adopter des mesures d'austérité affectant les moyens de subsistance du peuple palestinien. Israël devra être tenu responsable de ces crimes. Le Zimbabwe appuie les enquêtes concernant les crimes de guerre qui auraient été commis au cours de la dernière guerre de Gaza, et les responsables doivent être poursuivis, comme le recommande le Conseil des droits de l'homme.

Des progrès limités ont été accomplis dans la reconstruction de milliers de maisons, d'hôpitaux et d'écoles endommagés ou détruits par l'armée israélienne à Gaza en août dernier. Il faut remédier de toute urgence à la situation critique à Gaza afin d'atténuer la catastrophe humanitaire causée par les bombardements aveugles des forces armées israéliennes. Nous exhortons la communauté internationale à accélérer le soutien à la reconstruction pour répondre aux besoins élémentaires du peuple palestinien. Nous demandons également à la communauté internationale de répondre aux problèmes sous-jacents de Gaza pour faire en sorte que la question

soit traitée de manière globale afin de prévenir de futures guerres.

Le Conseil de sécurité ne peut pas rester à l'écart de cette recherche d'une solution juste et pacifique à la question de Palestine. L'incapacité à résoudre cette question continue de saper la crédibilité de notre système international et de l'état de droit. Le Zimbabwe prie instamment le Conseil de sécurité d'assumer un rôle dirigeant et de relancer le processus de paix afin de préserver l'objectif international d'une solution prévoyant deux États. Il est unanimement admis que le statu quo ne peut être maintenu. Le Conseil de sécurité doit agir en accord avec les responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte et mettre fin à l'occupation et à l'impunité israéliennes, qui causent des souffrances indicibles au peuple palestinien et provoquent une grande instabilité au Moyen-Orient.

Nous sommes favorables à une résolution définissant les paramètres d'un accord relatif au statut final pour mettre fin à l'occupation du territoire palestinien par Israël, et à cette injustice qui dure depuis des décennies. Une résolution qui fixerait un calendrier pour l'indépendance de la Palestine, dans le droit fil de la proposition de l'ONU concernant la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967, redonnerait au peuple palestinien l'espoir que ses aspirations nationales seront bientôt satisfaites.

Pour finir, je tiens à réaffirmer la solidarité et le soutien indéfectibles du Zimbabwe à l'égard du peuple palestinien dans sa quête d'une paix juste, durable et globale conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Maldives.

M. Sareer (Maldives) (*parle en anglais*) : Au nom de la République des Maldives, je tiens à exprimer notre profonde gratitude au Royaume hachémite de Jordanie, qui préside le Conseil de sécurité au mois d'avril, pour avoir convoqué ce débat qui tombe à point nommé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Nous tenons également à exprimer notre gratitude au Secrétaire général pour son exposé et pour les efforts dévoués qu'il déploie afin de trouver une solution durable aux différents conflits qui affligent encore cette région.

Les Maldives saisissent cette occasion pour exprimer de nouveau leur appui sans réserve au peuple palestinien et à sa cause, et leur vœu ardent

de voir mettre un terme à la violence dans la région. C'est avec une grande tristesse que nous assistons aux atrocités que continuent de commettre ceux qui choisissent de promouvoir la violence, la haine et la peur. À maintes reprises, les progrès réalisés ont cédé la place aux conflits, rendant impossible l'instauration d'une paix durable. Le rapport du Secrétaire général note en particulier que l'accès des Palestiniens aux terres agricoles en Cisjordanie leur a été refusé. Or l'agriculture est la principale source d'emplois et de ressources pour les Palestiniens, et cette restriction limite considérablement la sécurité économique du peuple palestinien et la capacité du Gouvernement palestinien à fournir des services de base à son peuple.

Les Maldives appellent de nouveau à la pleine réalisation du droit à l'autodétermination du peuple palestinien et de son droit à créer son propre État, aux côtés d'Israël, sur la base de la solution des deux États et sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

La violence et l'oppression engendrent la haine. Les enfants qui vivent actuellement sous occupation, opprimés, privés de leurs droits fondamentaux, grandissent avec la haine dans le cœur et la vengeance en tête. Aujourd'hui, nous observons cette haine manifeste chez les jeunes de toutes les nations, de toutes les races et de toutes les croyances, ce qui entraîne d'énormes conséquences en matière de sécurité pour le Moyen-Orient et le monde entier.

C'est cette haine, à laquelle s'ajoutent des opinions et une information faussées, qui alimentent le recrutement des organisations terroristes, notamment du soi-disant État islamique. Ce soi-disant État islamique constitue l'un des plus grands défis auxquels est confrontée la Oumma, et la plus grande menace émergente pour la communauté mondiale. Les atrocités qu'il commet au nom de l'islam sont inhumaines et anti-islamiques. Les Maldives s'associent à la communauté internationale pour condamner fermement ses activités et soutient fermement les initiatives du Conseil et d'autres États Membres à cet égard.

La situation en Syrie est elle aussi très préoccupante. Les combats continuent de s'intensifier à travers le pays. Hier, le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Pierre Krähenbühl, nous a informés de la situation dangereuse qui règne à Yarmouk. Nous sommes profondément préoccupés par la dégradation

de cette situation humanitaire, comme par le fait que l'UNRWA n'a pas eu accès au camp et n'a pas bénéficié des conditions de sécurité nécessaires pour acheminer l'aide et permettre l'évacuation des civils. Il faut donner priorité à la protection des civils, en particulier de ceux qui se trouvent déjà pris au piège de situations les rendant vulnérables, tels que les réfugiés de Yarmouk.

Nous devons être fermes dans nos efforts, en tant que communauté internationale, pour affronter les défis de notre époque. Nous considérons l'accord nucléaire conclu entre l'Iran et les P5+1 comme encourageant. Les nombreuses promesses d'aide humanitaire et les nombreux appels contre la violence et pour l'action sont porteurs d'espoir. Nous devons poursuivre nos efforts visant à fournir des solutions durables, à arrêter le cycle insensé de la violence et de la haine, et à apporter un changement durable pour la sécurité et la paix de l'ensemble de la communauté internationale.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Sri Lanka.

M^{me} Muthukumarana (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat. La délégation sri-lankaise s'associe à la déclaration faite par l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés. Ma délégation souhaite exprimer sa gratitude à M. Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient sortant, pour s'être dévoué à sa mission, et souhaite plein succès à son successeur, M. Nikolay Mladenov, dans ce rôle de premier plan. Il est essentiel de faire montre d'un leadership proactif au sein de la communauté internationale pour trouver une solution juste et durable à la question de la Palestine.

Des générations successives de Palestiniens ont souffert en raison d'une série de facteurs, notamment du fait d'être dépossédés d'une grande partie de leurs terres. Ces dernières années, la poursuite du blocus de Gaza a ajouté aux difficultés rencontrées par le peuple palestinien. Les restrictions frappant les importations et les exportations dues au blocus étouffent la croissance économique et aggravent la crise humanitaire. Nous sommes profondément préoccupés par la situation à Gaza, où il faut répondre aux besoins élémentaires de la population palestinienne suite au conflit de l'an dernier, qui a entraîné des destructions et des déplacements de grande ampleur. Poursuivre l'aide humanitaire et l'aide à la reconstruction pour la bande de Gaza dévastée doit constituer une priorité. En outre, le rythme de la

reconstruction doit être accéléré pour répondre aux besoins élémentaires aussi bien que pour garantir la stabilité.

La concrétisation des engagements pris lors de la conférence du Caire sur la Palestine qui s'est tenue l'an dernier serait comme une bouée de sauvetage pour les Palestiniens, et leur permettrait de reconstruire leurs vies et de recouvrer leurs moyens de subsistance. En outre, il faut accorder la plus haute priorité au financement des organismes des Nations Unies qui mènent des opérations vitales à Gaza en faveur des réfugiés et des non-réfugiés. Les négociations de paix doivent reprendre le plus rapidement possible en vue de parvenir à une solution juste et durable, conformément aux principes du droit international et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Les deux parties au conflit doivent saisir toutes les chances de faire la paix en vue de la création d'un État de Palestine indépendant coexistant avec Israël dans la paix. Une démarche fondée sur la sensibilité mutuelle aux préoccupations de chacune des parties permettrait de promouvoir un climat propice à la paix.

Nous tenons également à rappeler qu'il faut dûment prendre en considération les besoins du peuple israélien en matière de sécurité. Une amélioration des conditions de vie des Palestiniens contribuerait à améliorer la situation dans la région dans son ensemble. Il faut mettre fin sans plus tarder aux activités de peuplement en cours, qui sont illégales en vertu du droit international, en vue de parvenir à une solution durable. Sri Lanka appuie la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale concernant les droits inaliénables du peuple palestinien à un État et la réalisation d'une solution des deux États sur la base des frontières de 1967. Sri Lanka appuie également la demande présentée par la Palestine en vue de son adhésion à l'ONU en tant que membre à part entière. Nous sommes conscients que la viabilité de la solution des deux États dépendra de l'unité politique et du progrès économique du peuple palestinien.

Pour conclure, nous espérons qu'Israël et la Palestine tireront parti des possibilités offertes au cours de cette année pour parvenir à un accord de paix historique dans l'intérêt de leurs générations futures.

Le Président (*parle en arabe*) : Un certain nombre de délégations ont demandé la parole pour faire de nouvelles déclarations. Je prie chaque délégation de ne prononcer qu'une seule déclaration supplémentaire.

Je donne la parole au représentant d'Israël.

M. Nitzan (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour réagir aux observations formulées par certaines délégations au cours de la séance d'aujourd'hui. Tout d'abord, il est surprenant que le Mouvement des pays non alignés, qui compte parmi ses membres des pays tels que le Zimbabwe, Cuba, l'Indonésie et la Malaisie, ait l'audace et l'hypocrisie de faire la leçon à Israël au sujet du droit international et des droits des hommes alors que beaucoup de ses membres de premier plan, comme l'Iran, l'Arabie saoudite et la Syrie, font partie des régimes les plus oppressifs et qui commettent les pires violations des droits de l'homme du monde. J'ai été particulièrement surpris par la déclaration du représentant de l'Indonésie, qui s'est bien gardé de mentionner la décapitation barbare de deux ressortissants indonésiens par les autorités judiciaires saoudiennes, qui a eu lieu pas plus tard que cette semaine. Je tiens à rappeler au représentant de l'Indonésie que de telles brutalités commises par l'État saoudien sont l'un des aspects principaux de la situation actuelle au Moyen-Orient et que l'hypocrisie est une caractéristique principale des déclarations faites par le Mouvement des pays non alignés au sein de cette institution.

En ce qui concerne la déclaration faite par le représentant de la Syrie, je voudrais dire deux choses. Le premier point est un fait – la responsabilité du régime de ce représentant en ce qui concerne la mort de plus de 220 000 Syriens. Les déclarations incendiaires ni les mensonges ne peuvent occulter cette vérité. Jeter le blâme sur Israël pour l'évacuation des troupes de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) de la zone de séparation n'est ni plus ni moins que du révisionnisme. La vérité est que l'armée syrienne a pris la fuite devant l'avancée des terroristes du Front el-Nosra, laissant les troupes de la FNUOD sans protection et en danger. Conscient de ce danger, Israël a ouvert ses portes aux troupes de la FNUOD et leur a donné refuge, et elles se trouvent toujours dans notre pays. Les mensonges de la Syrie ne peuvent pas occulter cette vérité.

J'ai trouvé plutôt intéressant d'entendre un représentant de l'Iran parler de l'occupation par Israël du territoire libanais. Je crois qu'il est bien connu qu'à l'heure actuelle, l'Iran est la première puissance occupante au Moyen-Orient, y compris au Liban. Le Corps des gardiens de la révolution islamique est une entité désignée par le Conseil de sécurité qui est

responsable du massacre de dizaines de milliers de civils au Moyen-Orient et est à l'origine d'attentats terroristes dans le monde entier. L'Iran occupe des territoires arabes et des capitales arabes dans notre région, au Liban, en Syrie, en Iraq et au Yémen. Au Liban, l'Iran est le principal parrain et fournisseur d'armes modernes illicites du Hezbollah, une organisation terroriste désignée. De par leurs actes en violation flagrante des résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006) et de la résolution 1747 (2007) établissant des sanctions, l'Iran et ses sbires, que ce soit le régime d'Al-Assad, le Hezbollah, le Hamas ou le Jihad islamique palestinien, constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales. Il est temps de s'attaquer à cette menace.

Le Président (*parle en arabe*) : Le représentant de l'Arabie saoudite a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je lui donne la parole.

M. Alyas (Arabie Saoudite) (*parle en arabe*) : Israël poursuit ses tentatives désespérées visant à déformer la vérité pour détourner l'attention du Conseil des agissements de ses forces à l'encontre du peuple palestinien. Pour ce faire, il s'attaque à tous ceux qui critiquent ses politiques et mesures oppressives, qui vont à l'encontre du droit international et des résolutions relatives à la Palestine. Dans sa déclaration faite ce matin, le représentant du Royaume d'Arabie saoudite a expliqué très clairement et en détail notre position concernant les distorsions, les assertions et les mensonges d'Israël, aussi bien en ce qui concerne sa première déclaration que sa déclaration supplémentaire.

Le représentant du régime syrien continue de répéter les mêmes fausses allégations contre le royaume d'Arabie Saoudite, ce qui témoigne de son échec et de son incapacité à détourner l'attention du Conseil des crimes commis par le régime syrien à l'encontre du peuple syrien.

À plusieurs reprises, le Royaume d'Arabie saoudite a condamné le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Pour venir à bout du terrorisme et l'éradiquer, il faut s'attaquer à ses causes profondes, y compris les pratiques du régime syrien, en particulier les violations commises à l'encontre du peuple syrien. Le représentant du régime syrien a utilisé des expressions terroristes inappropriées telles que l'amputation des mains et des bras, et ainsi de suite, qui sont en fait le reflet des méthodes utilisées par le régime syrien contre ceux qui se sont opposés à lui et qui n'aspiraient qu'à la liberté et à la dignité.

Le Président (*parle en arabe*) : Le représentant de la République islamique d'Iran a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je lui donne la parole.

M. Safaei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai demandé la parole pour répondre aux deux déclarations grandiloquentes et vides de sens faites par les représentants du régime israélien devant le Conseil, ce matin et cet après-midi. Comme toujours, ces déclarations étaient truffées d'allégations et d'exagérations sans fondement contre mon gouvernement et maintenant, contre tous les membres du Mouvement des pays non alignés, à ce qu'il semble. Ces déclarations visaient essentiellement à détourner l'attention des atrocités, des agressions et des violations incessantes commises par Israël à l'encontre de la population palestinienne.

Les récentes déclarations sectaires du chef du régime israélien à l'encontre des résidents arabes d'Israël et les propos qu'il a tenus au sujet du prétendu processus de paix et de la solution des deux États étaient très importants car ils ont levé le masque sur ce régime et mis son visage à nu, le monde entier le perçant à jour. Ils ont ainsi montré son caractère raciste et sectaire, d'une part, et, d'autre part, ses ignobles intentions quand il fait semblant de parler de paix aux Palestiniens depuis deux décennies.

Il est certes très ironique et consternant qu'un régime bien connu pour sa politique d'apartheid et ses crimes de guerre, amplement démontrés par différents organes et organismes des Nations Unies, qui ne respecte pas de nombreux règlements et résolutions de l'ONU et qui, depuis de nombreuses années, occupe des territoires appartenant à d'autres peuples, puisse se permettre d'accuser d'autres pays de manière aussi sinistre. Il est également absurde que ce même régime, bien connu pour mettre au point, produire et stocker différents types d'armes inhumaines, notamment des armes nucléaires, se risque à accuser à tort d'autres États de tenter d'acquérir le même type d'armes.

Tandis qu'il affirme toujours être préoccupé par le programme nucléaire iranien, qui est entièrement pacifique et sous surveillance internationale, nous, dans la région et dans le monde entier, avons parfaitement le droit de nous inquiéter du fait que des armes nucléaires se trouvent entre les mains de ce régime, qui a montré à maintes reprises sa capacité et son inclination à tuer, l'exemple le plus récent étant le déchaînement de violence de juillet et août 2014 contre des Palestiniens

sans défense. Pouvons-nous, nous ou tout autre peuple, croire que les représentants d'Israël ont d'autre intention que de détourner l'attention internationale des crimes que leur régime commet contre ses voisins et de ses desseins incendiaires?

Le régime israélien s'est toujours évertué à saboter et faire capoter les négociations résolues et sérieuses auxquelles mon gouvernement prend part depuis deux ans en vue de répondre à toute véritable préoccupation que la communauté internationale pourrait avoir au sujet du programme nucléaire iranien.

Nous ne doutons pas que les progrès accomplis dans le cadre de ces négociations mais aussi l'échec retentissant d'Israël dans ses efforts visant à empêcher de parvenir à un accord sont pour lui une source très importante d'angoisse et de désarroi. La diatribe que nous avons entendue aujourd'hui au Conseil est une réaction nerveuse à la rebuffade qu'il essuie à cet égard.

Le Président (*parle en arabe*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste.

La séance est levée à 17 h 15.